

## Bulletin épigraphique

In: Revue des Études Grecques, tome 59-60, fascicule 279-283, 1946. pp. 298-372.

---

Citer ce document / Cite this document :

Robert Jeanne, Robert Louis. Bulletin épigraphique . In: Revue des Études Grecques, tome 59-60, fascicule 279-283, 1946. pp. 298-372.

doi : 10.3406/reg.1946.4693

[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/reg\\_0035-2039\\_1946\\_num\\_59\\_279\\_4693](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/reg_0035-2039_1946_num_59_279_4693)

---

# BULLETIN ÉPIGRAPHIQUE <sup>(1)</sup>

---

1. Recueils épigraphiques, mélanges, bibliographies et biographies. — M. N. Tod a donné une seconde édition de son choix de textes *A selection of Greek historical inscriptions to the end of the fifth century B. C.* (Oxford 1946). Il n'a pu introduire dans le texte que peu de modifications, mais il a groupé en une dizaine de pages d'*addenda* des renvois à l'essentiel, et même davantage, des travaux parus depuis la 1<sup>re</sup> édition (1933).

2. Nous dépouillons dans ce *Bulletin* les articles épigraphiques des *Harvard Stud. Ferguson* (cf. *Bull.* 1944, 6), qui n'avaient pu l'être dans le précédent : nos 55, 59, 60, 71, 77, 86, 101. Le volume 51 (1940) des *Harvard Class. Stud.*, également composé en l'honneur de W. S. Ferguson, donne une bibliographie de ses livres, articles et comptes-rendus, aux pp. 1-9; cf. nos 88, 96, 137, 139.

3. Ad. Wilhelm a publié, sous le titre *Αἰγυπτιακά, I. Teil*, une série d'observations sur les inscriptions grecques, en prose ou en vers, d'Égypte et de Chypre : *Sitz. Akad. Wien*, 224, 1 (79 pp. et 6 pl. in-8°; Vienne, 1946). Voir nos 176, 191, 229, 234-243, 245, 246, 250.

4. Ad. Wilhelm, *Griechische Königsbriefe (Klio, Beiheft 48; Leipzig, 1943; 63 pp. in-8°)* apporte des corrections à un certain nombre de lettres royales; elles sont analysées ci-après, nos 134, 162, 166, 178-180, 183, 186, 187, 191, 195, 228. L'édition a été détruite dans un bombardement et l'ouvrage n'est connu que par des exemplaires en photocopie.

5. La *Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité romaine* publiée par A. Merlin dans *RA* 1945, 11, 143-190, concernant surtout la Gaule, la Germanie et l'Italie, ne touche pratiquement pas aux inscriptions grecques.

(1) Le dépouillement s'étend d'abord à des publications parues en tous pays en 1944, 1945 et 1946, et aussi à des travaux parus en Angleterre, aux États-Unis, en Italie, en Égypte, au Liban et en Palestine depuis 1939. Ce qui nous a été inaccessible et dont nous ne connaissons l'existence que par des comptes rendus, des bibliographies ou des références dans des articles, sera analysé dans les *Bulletins* suivants, au fur et à mesure que nous aurons pu le lire. Pour les abréviations, se reporter aux *Bulletins* de 1938 et 1939. Dans les renvois aux *Bulletins* précédents, le chiffre qui suit l'abréviation *Bull.* indique la page pour les *Bulletins* antérieurs à 1938 et le numéro pour les *Bulletins* de 1938, 1939, 1940, 1941, 1942, 1943 et 1944.

6. Le bulletin d'épigraphie grecque et romaine de la revue italienne *Epigraphica*, IV (1942), 102-104 ; 211-238 ; V-VI (1943-44), 115-198, a l'intérêt de faire connaître quelques publications italiennes ; cf. ci-après, nos 257, 263, 265.

7. Notice et bibliographie des publications épigraphiques et archéologiques du P. L. Jalabert, initiateur du Corpus des inscriptions de Syrie, dans *Mél. Beyrouth*, 25 (1942-43), 143-152.

8. **Alphabet et écriture.** — J. Bouüaert, *Ant. Class.* 1945, 331-351 : *Nouvelles hypothèses concernant la constitution de l'alphabet proto-sinaïtique et des alphabets grecs.*

9. Rhys Carpenter, *AJA* 1945, 452-464 : *The alphabet in Italy.*

10. M. Avi-Yonah, *Abbreviations in Greek inscriptions (the Near East, 200 B. C. — A. D. 1100)*, Supplément au vol. IX du *Quarterly Dep. Antiqu. Palestine* (125 pp. in-8° ; 1940), étudie les abréviations dans les inscriptions grecques depuis environ 200 a. C., en excluant les documents de la Grèce et des îles, de la Macédoine, de la Thrace et de l'Occident. Un catalogue alphabétique occupe les pages 45-125 (avec les addenda) ; il groupe près de 5.000 références. Chaque abréviation est suivie du renvoi à l'exemple le plus ancien ; la date est indiquée autant que possible. L'introduction étudie les diverses sortes d'abréviations (suspension, contraction), la chronologie de leur emploi (le II<sup>e</sup> et le VI<sup>e</sup> siècle introduisent massivement les abréviations), les marques d'abréviations. Tout cela rendra de très utiles services. Cf. M. N. Tod, *JHS* 1942, 89, qui signale quelques corrections et qui parle de la nécessité de distinguer ce qui est erreur de lapicide ou de copiste. Nous ajouterons quelques remarques faites en passant, et qui ne diminuent en rien le mérite et l'utilité du livre. P. 12, pour les abréviations dans les inscriptions de gladiateurs, cf. maintenant *Gladiateurs dans l'Orient grec*, avec notamment πάλος, πυ(γμῶν), ν(ικῶν) et ν(ικῆ), ἐσφ(άγρ.) (ce qui fait disparaître ἐσφ(ηλεν?) à la p. 65 de A.), ἐλεῦ(θερος), δοῦ(λος). La résolution Ἀχιλλ(αῖων) n'est pas la plus vraisemblable. Ἐλευ(θέ)ρα, ἐλευ(θέ)ρων ne sont pas des abréviations, mais des graphies rendant la prononciation. Ἐορ(ός) doit disparaître ; cf. *Ant. Class.*, 4 (1936), 461. Θε(οῦ) δ(ούλος) (p. 69) aussi, de même que π(ροστ)άτης ἐ(πι) τ(οῦ) σ(ίτου) (p. 94) ; cf. *Rev. Phil.* 1939, 207-208, qui traite de Θε(οῦ) δ(αίμοσιν). Supprimer Θεσμοζό(ρος) (p. 69), Α(χιναῖος) (p. 80), μή(τηρ) (p. 85) ; cf. *Rev. Phil.* 1929, 145 ; ajouter λευ(καθεῶνος), *BCH* 1933, 482. Supprimer Ἴε(ραμείος), p. 71. P. 73, dans *CIG*, 4016, il n'y a pas Ἴσθ(μίων) Πυθίων, mais Ἴσοπυθίων. P. 83, *CIG*, 3157, qui donne Μάγν(ητας) est d'une authenticité pour le moins douteuse. P. 93-94, il n'y a pas d'abréviation intérieure de περιοδο(νίκη)ν et de περιოდ(ονί)ου dans περίοδον et περίοδου ; cf. *Et. Anat.*, 122-123. — P. 100, A. cite Σεβ(αστ)οκλέους, d'après *AM* 22, 409 ; mais il s'agit d'une inscription de Paros copiée par Cyriaque d'Ancone ; cette correction de Ziebarth n'a pas de vraisemblance et a été écartée par Hiller von Gaertringen, *IG*, XII 5, 163 ; Ad. Wilhelm, *Beiträge*, 216 a reconnu le nom Ἴεροκλέους ; donc pas d'abréviation intérieure. P. 117, il n'y a pas une abréviation d'un nom Πανύ(κιος), mais l'adverbe πανυκί (= πανοικί) ; cf. Lassus, *Inv. arch. Hama*, II, p. x.

Voir nos 41, 61, 80, 96, 108, 113, 120, 121, 172, 174, 221, 224, 233.

11. **Inscriptions céramiques.** — Marjorie J. Milne, *AJA* 1945, 528-533 : *A prize for wool-working* (avec photos), publie un vase attique à figures noires

qui aurait été trouvé à Tarente et qui porte l'inscription : Μελόσας ἐμὶ νικατέρῳν · ξαίνοσα τὰς κόρας ἐνίκε, première attestation d'un concours de cardage.

12. J. D. Beazley, *Cl. Rev.* 1943, 102-103 : *Two inscriptions on Attic vases*. I, dans *Corpus Vasorum*, III He, pl. 37, 2, le dernier nom est complet : καλὸς Κάρ, nom semblable à Thrax, Kolchos, Kilix, etc. — II, sur le vase *ibid.*, pl. 36, χαῖρε πῶ « hail, drink » ; l'impératif πῶ est attesté par l'Etym. Magnum et 2 inscriptions de Dodone : *SGDI*, 1376 : εὖ πῶ, et 1377 : σὺ πῶ ; cf. les inscriptions σὺ χαῖρε καὶ πίει εὐτοί, χαῖρε καὶ πίει εὖ.

13. Virginia Grace, *AJA* 1946, 31-38 : *Early Thasian stamped amphoras*, utilise des exemplaires de l'Agora d'Athènes, de Corinthe et de la Russie méridionale pour établir des principes de classification ; marques remontant à la fin du v<sup>e</sup> siècle et à la première moitié du iv<sup>e</sup>.

14. Ad. Wilhelm, *A ἰγυπτιακὰ*, 71-73 : sur la terre-cuite d'Égypte représentant une chatte musicienne et trois coqs (Rubensohn, *Arch. Anz.* 1929, 212 sqq.), après ἰσάγομεν, W. lirait εὐπατήρια, qui serait une erreur de gravure pour εἰπατέρεια, mot nouveau qui signifierait : sacrifice offert par un père, ou don offert à celui-ci ; dans le cas présent il s'agirait de la naissance de trois enfants à la fois.

Voir nos 31, 41, 57, 145, 168, 179, 206, 222, 254, 263.

**Poids** : 209, 262.

15. **Cachets**. — Étude essentielle de H. Seyrig, *Mél. Beyrouth*, 23 (1940), 83-107 : *Cachets d'archives publiques de quelques villes de la Syrie romaine*. S. publie plusieurs lots de cachets de terre-cuite provenant de *Doliche* (cf. aussi les pages 69-77 et la planche IV du mémoire de S. Ronzevalle, n° 203), d'*Alexandrie de l'Issos*, de *Palmyre* et de *Nicopolis*. Il distingue les cachets privés et les cachets publics, plus grands et dont certains portent des inscriptions comme Δολιχαίων, ἔτους δλ (?), Νικοπολεϊτῶν, Νικ. ηπισ', Πάλμυρα ou Πάλμυρα Ἀδριανῆ. Il en étudie les types (notamment les *Castores Dolicheni*), la technique et l'usage ; ce sont des cachets de clôture, et non de signature, tous traversés par un canal produit par le passage d'un lien ; ils ont été fixés sur une feuille de papyrus (ou, notamment à Palmyre, de parchemin) pliée en étui, pour protéger des contrats en double expédition ; la partie roulée du contrat a reçu le cachet public et ceux des contractants et des témoins ; aussi les cachets privés sont-ils plus nombreux dans les trouvailles que les cachets publics. Les sceaux officiels ont été gravés sur des chatons de métal et non, comme ceux des particuliers à l'époque romaine, sur des gemmes. Les cachets de Palmyre ont été trouvés sur l'agora, dans une couche de cendres ; en 272, un dépôt d'archives a dû être vidé sur la place et incendié ; ces contrats devaient venir de « la maison des archives » connue par des inscriptions palmyréniennes et qui correspondait au *χρεοφυλάκιον* municipal des villes d'Asie Mineure. A *Doliche*, S. distingue des cachets du *χρεοφυλάκιον* (avec la Tyché de la ville, assise sur un rocher, d'un bon travail hellénistique ; le sceau a pu rester des siècles en usage), des cachets sacerdotaux (Zeus et Héra, Castores), des cachets à type politique (scène d'alliance entre un personnage à tiare et un empereur cuirassé) émanant sans doute du fisc municipal (acquiescement de taxes avant l'enregistrement de l'acte) et des cachets à effigie impériale (sans doute pour l'acquiescement d'une taxe impériale).

**Tablettes d'imprécation.** — Voir n° 265.

16. **Inscriptions gréco-juives.** — S. Lieberman, *Greek in Jewish Palestine, Studies in the life and manners of Jewish Palestine in the II-IV centuries C. E.* (207 pp. in-8°, New-York, 1942). Relevons notamment, pp. 68 sqq., l'étude des qualités (*δικαιος*, etc.) signalées dans les épitaphes de la nécropole de Beth Shearim.

Voir nos 46, 142, 189, 218-220, 238, 256.

17. **Inscriptions chrétiennes et byzantines.** — Voir nos 10, 18, 42, 46, 48, 116, 140, 141, 142, 145-148, 189, 194, 196, 204, 206, 207, 214, 216, 221, 224, 251, 261, 262.

18. **Épitaphes.** — R. Lattimore, *Themes in Greek and Latin epitaphs (Illinois studies in language and literature, vol. 28, n°s 1-2; 354 pp. in-8°, 1942)*, unit dans une large étude les inscriptions grecques et latines, les épitaphes en prose et en vers, ces dernières étant les plus utilisées. Le mieux, pour en faire connaître le contenu, est de donner les titres des chapitres : Interprétation de la mort (corps et âme, immortalité, *sit tibi terra levis*, sommeil, etc.), -- les enfers, le culte et la protection des tombes (mânes, héros, malédictions, offrandes, etc.), — les causes de la mort (naturelles et divines, Hadès, la Fortune, la Moira), — images pour la description de la mort (le fil de la vie, quitter la lumière, le sommeil, l'auberge, la route, le paiement de la dette), — attitude devant la mort (par ex. mort prématurée, enfants enterrés par les parents, mort avant le mariage, désir de la mort, etc.), — apaisement de la douleur (types de consolation, funérailles publiques, la gloire immortelle, etc.), — thèmes biographiques, — éléments païens dans les épitaphes chrétiennes. L'absence de tout index (épitaphes citées, mais surtout thèmes, et, encore plus, mots grecs ou latins dont la seule liste serait déjà un index des thèmes) est une catastrophe.

19. **Épigrammes.** — Ch. I. Karouzos, *Ἀρχαῖον τοῦ θρακικοῦ λαογραφικοῦ καὶ γλωσσικοῦ θησαυροῦ, ἐπίμετρον στ' τόμου (Ἐπιτύμβιον Χ. Τσουντζῆ, 535-578 : Περικαλλὲς ἄγαλμα — ἐξεποίησ' οὐκ ἀδαχῆς*, étudiant l'attitude des Grecs à l'égard de l'art, à l'époque archaïque et au début de la période classique (600 à 480 environ), rassemble les épigrammes, dédicaces ou épitaphes dans lesquelles il en trouve un témoignage; il constate qu'à l'époque archaïque les termes qui caractérisent l'œuvre d'art sont *περικαλλὲς* et *καλὸν ἄγαλμα* (étude du mot *ἄγαλμα*); l'art qui l'a créée, c'est *σοφία*, et c'est la divinité qui inspire l'artiste et à qui l'œuvre doit plaire. Puis, peu à peu, à la fin de l'époque archaïque, l'homme passe de plus en plus au premier plan, la personnalité de l'artiste et l'effet produit sur le spectateur. Les termes que l'on rencontre pour caractériser l'œuvre sont désormais : *χαρίεις*, *χάρις*, *ἔραστός*, *ἀγλαός*, *ἀγλαΐα*, *διιδάλεος*; on loue *τὸ τεχνῆεν*, *τὸ ἀμεμφές* des œuvres.

20. E. A. Pezopoulos (n° 103) traite, pp. 545-555, de diverses épigrammes de système dactylique mélangé de mètres anapestiques, notamment Kaibel, *Epigr.* 319 a; 171; 341; 379; Theophano Ap. Arvanitopoulou, *Dódeka Thessalika epigrammata* (1937/38) (cf. *Bull.* 1938, 197), p. 28-29.

21. Important compte rendu du *Symbolisme funéraire des Romains* de F. Cu-mont par A. D. Nock, *AJA* 1946, 140-170 : *Sarcophagi and symbolism*. Cf. *Bull.* 1944, 207.

Voir nos 18, 44, 56, 78, 102, 103, 104, 111, 116, 133, 140, 141, 154, 157, 158, 167, 176, 182, 189, 204, 227, 234, 236, 238, 239, 242, 243, 245, 247, 259 a.

22. **Cadastrés.** — A. Déléage, *La capitation du Bas-Empire* (301 pp. in-8°; Protat, Mâcon, 1945). Cette étude systématique, à laquelle l'auteur était préparé par ses études antérieures sur le cadastre dans l'antiquité et sur la vie rurale dans le haut Moyen-Age, paraît après la mort d'André Déléage, tué sur le front du Luxembourg en décembre 1944. Après un historique de ce problème tant débattu, D. a étudié les documents région par région, et les dix chapitres prennent successivement l'ensemble de la préfecture d'Orient, l'Égypte, la Syrie, l'Asie Mineure, le Pont, la Thrace, l'Illyrie, la préfecture des Gaules, l'Italie, l'Afrique. Si les documents épigraphiques ne fournissent pas autant que le font les papyrus pour l'Égypte (pour cette province, pp. 43-147), ils sont cependant importants; D. les classe et en détermine le caractère exact; il les reproduit souvent et publie des inédits. Pour la Syrie, on a une série de treize bornes (pp. 152-157), que D. répartit en groupes et sous-groupes, selon les formules et selon les fonctionnaires qui sont intervenus : κτησίτωρ, recenseur (un ou deux ensemble) ou un fonctionnaire διασημότατος, probablement le gouverneur de Coelè-Syrie; toutes datent de la tétrarchie. En Asie-Mineure, on a des inscriptions développées, de diverses catégories. Les documents cadastraux d'Hypaipa (Keil-von Premerstein, *Dritte Reise*, n. 85-86) sont des déclarations de contribuables, recopiées bout à bout après élimination du formulaire et affichées sur pierre (pp. 164-169, texte et commentaire; ressemblances et différences avec les déclarations en Égypte). Des fragments des matrices cadastrales de cité primaires sont fournies par des inscriptions de Mylasa (édition de neuf petits fragments, dont trois inédits; pp. 170-173), de Théra (*IG*, XII 3, 343-349; pp. 173-176) et de Lesbos (*IG*, XII 2, 76-80; *IGR*, IV, 109-113; pp. 176-181). D. appelle matrices cadastrales de cité secondaires celles où les éléments imposables, au lieu d'être appréciés en arpents de terre, de vigne, de pâture ou en pieds d'oliviers, en têtes d'esclaves ou de colons, en têtes de bétail gros ou petit, le sont en unités fiscales : ζύγιά et κεφαλαί. Parmi celles-ci, D. publie et commente (pp. 181-186) deux fragments de Chios : mentions de παρ(όλων), de δούλ(ων) et de ζώ(ων) κεφαλαί; une série de toponymes intéressants; par ex. Παρτηρέγων, Στούδιον, Κερχημικόν, Συμβούλιον, Συνέδριον, Μονόπετρος, Πέδιον μέγα, Ὀροβίταδες, πύγου Σχέρειων. Les autres sont les documents de Kos (*IGR*, IV, 1053; pp. 186-187), de Tralles (*BCH* 1880, 336-338; pp. 188-190), d'As-typalée (*IG*, XII 3, 180-182, pp. 190-194). Le cadastre de Magnésie du Méandre (*I. Magnesia*, 122; le fragment *f* a été revu sur photographie d'estampage) est d'une autre catégorie, que D. appelle état topographique de sections (pp. 194-196).

23. **Inscriptions et littérature.** — William et Georgina Buckler, *Class. Journal* 1944, 148-167 : *The bearing of inscriptions on classical literature*, montrent par un certain nombre d'exemples ce que les inscriptions grecques et latines ajoutent à la connaissance des auteurs classiques, d'abord dans leur personne ou leur carrière, ensuite dans leurs œuvres.

24. P. Treves, *Études classiques*, 9 (1940), 138-174 : *Les documents apocryphes du Pro Corona*, date justement de l'époque de Philippe V la rédaction du décret apocryphe des Chersonésitains (§ 92) (cf. le culte du Peuple d'Athènes et des

Charites), et du décret des Byzantins et Périnthiens (§ 90-91) (cf. la sympolitie de Byzance et de Périnthe). Étude sur la formule βασιλεὺς Μακεδόνων (Φίλιππος) et sur sa chronologie (p. 151, n. 2, il n'y a pas à tenir compte de *OGI*, 340, qui ne concerne pas le roi Prousius; cf. *REA* 1934, 524). Les pièces fausses du *Pro Corona* ont été fabriquées au début du II<sup>e</sup> siècle, sans doute par plusieurs auteurs, et en Asie plutôt qu'à Athènes.

25. **Institutions.** — E. Balogh, *Political refugees in Ancient Greece from the period of the tyrants to Alexander the Great*, avec la collaboration de F. M. Heichelheim (134 pp. in-12; Johannesburg 1943). Cf. P. Treves, *JHS* 1943, 132-133; H. J. Wolff, *AJPh.* 1945, 205-206. Cet intéressant travail d'un juriste étudie le bannissement dans la cité grecque, la condition des exilés et leur réintégration dans leur patrie, en y cherchant un enseignement pour le monde actuel. Les notes (pp. 85-139), dues à F. M. Heichelheim, donnent les références aux textes anciens, une abondante bibliographie de travaux modernes, et une série d'inscriptions in-extenso : inscriptions attiques, règlements d'Erésos et de Tégée; notons que la dernière (p. 128-129, n. 286), un décret de Kalywna pour des juges étrangers (Michel, 417), n'a pas de rapport avec l'édit d'Alexandre sur le retour des bannis, comme on le répète ordinairement depuis Boeckh; du temps de Boeckh, le δῆγμα τοῦ βασιλέως était naturellement mis en rapport avec l'édit d'Alexandre; depuis, les inscriptions ont montré la fréquence du terme dans les monarchies hellénistiques, et le décret de Kalywna ne remonte pas aussi haut qu'Alexandre.

26. W. A. Mc Donald, *The political meeting places of the Greeks (The Johns Hopkins University Studies in archaeology, 34)*, 308 pp. in-8 et 19 pl., Baltimore, 1943. Dans cette étude d'ensemble consacrée au bouleutérion et à l'ecclésiastérion, M. utilise, avec les monuments, les inscriptions. Pp. 47-66, il rassemble d'après l'intitulé des décrets les indications sur les lieux des séances de l'assemblée, à Athènes (ἐν Διονύσου, ἐμ Πειραιεῖ, ἐν τῷ θεάτρῳ) et ailleurs (notamment ἐκκλησιαστήριον à Délos, et Odysseion à Ithaque), — et, pp. 138-154, du Conseil (à Athènes, bouleutérion, Le Pirée, Éleusinion, acropole, Théseion, théâtre, stade panathénaique; relevé des mentions épigraphiques du bouleutérion dans d'autres cités). Pp. 98 sqq., pour Zeus Amarios et Homarios et pour les assemblées de la Confédération Achaienne, cf. A. Aymard, *Le Zeus fédéral Achaien Hamarios-Homarios (Mél. Navarre (1935), 453-470)*; *Les assemblées de la Confédération achaienne (1938)*. Pp. 155-165 sqq., étude du bouleutérion comme dépôt d'archives. Pp. 279-284, les dieux en relations avec ces édifices. Pp. 294-298, sur συνέδριον à Athènes.

27. J. A. O. Larsen, *Class. Phil.* 1944, 145-162 : *Federation for peace in Ancient Greece*, utilise notamment le serment amphictionique et le « serment de Platées ». Cf. ci-après, n° 107.

28. J. A. O. Larsen, *Class. Phil.* 1945, 65-97 : *Representation and democracy in Hellenistic federalism*, concentre l'attention sur les républiques macédoniennes et sur la Confédération lycienne, qui ont des assemblées représentatives; comme dans la Confédération Thessalienne, il n'y a pas d'assemblées primaires, à la différence de la petite Confédération des Magnètes et des Confédérations aitolienne et achéenne où c'est un anachronisme. Voir n° 188.

29. K. Meuli, *Griechische Opferbräuche (Phyllobolion für P. von der Mühl zum 60. Geburtstag am 1. August 1945)*, Bâle, pp. 185-288), importante contribution, avec un riche matériel ethnographique, à l'interprétation des rites grecs de sacrifices.

30. P. Hombert, *Ant. Class.* 1945, 319-329 : *Sarapis κοσμοκράτωρ et Isis κοσμοκράτειρα à propos de quelques terre-cuites inédites.*

Pour les inscriptions arétalogiques d'Isis et de Karpocrate, voir le n° 171.

31. D. Levi, *Antioch-on-the-Orontes*, III (1941), 220-232 : *The evil eye and the lucky hunchback*, commente les panneaux d'une mosaïque d'Antioche (pl. 56) représentant Héraklès étouffant les serpents, un bossu ithyphallique et un flûtiste ithyphallique près du mauvais œil attaqué par les armes et les animaux déjà connus. Dans le champ de ces deux dernières représentations l'inscription  $\kappa\alpha\iota\ \sigma\acute{\upsilon}$ , qui reparait sur une autre mosaïque apotropaïque (*Antioch*, II, pl. 37), sur une lampe (*Antioch*, III, p. 69), sur des fragments céramiques de Tarse et de Samarie, sur un relief apotropaïque de Sicile, etc.

32. S. Accame, *Il dominio romano in Grecia dalla guerra Acaica ad Augusto* (241 pp. in-8 : Rome, 1946). Travail indispensable, à consulter pour toute étude sur la Grèce continentale depuis 146 jusqu'à Auguste ; nous signalerons quelques passages consacrés au commentaire détaillé d'inscriptions. Pp. 2 sqq., sur l'inscription de Thèbes IG, VII, 2413-2414 ; cette lettre d'un στρατηγός ἀνθύπατος aux Technites de l'Isthme et de Némée émane de M. Livius Drusus (cf. *Sylloge*<sup>3</sup>, 705) en 112-111. Pp. 11 sqq. : sur les ères de Macédoine et d'Achaïe. Pp. 111 sqq. sur la monnaie grecque après 146 ; sur l'ἀργύριον συμμαχικόν dans des inscriptions de Béotie, d'Arcadie et de Delphes (cf. M. Feyel, *REG* 1939, pp. XI-XII) et sur le décret amphictionique relatif au tétradrachme attique.

33. V. M. Scramuzza, *Harvard Cl. Stud.*, 51 (1940), 261-266 : *Claudius Soter Euergetes*, énumère sèchement les inscriptions en l'honneur de Claude dans l'Empire et les bienfaits qu'il a exercés envers les villes pour en conclure à la bonne administration de l'empereur et à la reconnaissance qu'elle a suscitée.

34. Ch. G. Starr, *The Roman Imperial navy, 31 B. C. — A. D. 324 (Cornell Studies Cl. Phil. 26)*, 228 pp. in-8, 1941, utilise les inscriptions d'Athènes (cf. *Hesperia* 1941, 249 ; *Rev. Phil.* 1944, 38, n. 2), Cyzique, etc., qui mentionnent des matelots ou des officiers des flottes romaines.

35. W. F. Snyder, *Yale Class. Stud.* VII (1940), 223-317 : *Public anniversaries in the Roman empire, The epigraphical evidence for their observance during the first three centuries* ; inscriptions grecques et latines.

36. W. Seston, *Dioclétien et la tétrarchie*, I, *Guerres et réformes (284-300)* (398 pp. in-8 ; De Boccard, 1946) touche à la documentation épigraphique grecque principalement par son étude de la *capitatio*. Cf. n° 22.

37. Teresa Giulia Nani, *Epigraphica* V-VI (1943-44), 45-84, *Θρεπτοί*. Adoptant la classification de Cameron sur les *θρεπτοί* (*Bull.* 1939, 35), N. recueille un très abondant matériel épigraphique, environ 230 inscriptions, presque toutes grecques.

38. Ofelia Nanetti, qui a publié *Ægyptus*, 21 (1941), 301-314 (à suivre), des *Ricerche sui medici e sulla medicina nei papiri*, étudie, *ibid.*, 22 (1942), 49-54, les ἱππιατροί, dans les textes, les papyrus et les inscriptions ; « essi si limitano

infatti a 7 iscrizioni romane, 4 greche e 4 papyri ». Sur les médecins dans les inscriptions grecques, N. renvoie aux *Proxénies grecques* de P. Monceaux ; il est extraordinaire que, traitant des médecins, elle n'ait pas connu l'excellent ouvrage de R. Pohl, *De Graecorum medicis publicis* (Berlin, 1905) ; celui-ci, p. 63, note 56, a cité toutes les inscriptions alléguées par N. et, en outre, *Ath. Mitt.* 1893, 417, n. 4 (Édesse de Macédoine ; inscription chrétienne de Ἱέρδανος ἰπποίατρος). Sans faire de recherche, nous pouvons ajouter : à Kisamos de Crète, *I. Cret.*, II, ch. 8, n. 8 (Κοσμᾶς ἰπποίατρος, chrétienne) ; à Nikopolis de l'Istros, *IGR*, I, 586 (= Seure, *Nikopolis ad Istrum* (RA 1908), 30, n. 10 : Αὐρ(γλίφ) Σεβαστικῶ ἰπποίατρῳ) ; dans la région d'Akmonia, Ramsay, *Phrygia*, 662, n. 627 (Αὐρ. Τρύφων ἰπποίατρος).

39. **Chronologie.** — E. Bickerman, *Berytus*, 1944, 73-83 : *Notes on Seleucid and Parthian Chronology*, étudie trois cas de chronologie hellénistique : I *Seleucid Era*, II *Antiochus Hierax and Attalus I*, III *The beginnings of the Arsacids*, dans lesquels il détermine la date d'où part le calcul des années de règne de Seleucos I, d'Attale I et de l'Arsacide Tiridate, la date à laquelle ils prirent le titre de *Basileus* ; dans les trois cas, la première année de règne n'est pas celle où les princes prennent le titre de roi, mais tous trois font commencer le règne à la date où ils ont pris ou estiment avoir pris le pouvoir, étant devenus ensuite *Basileis* à l'occasion d'une victoire. Pour Antiochos Hierax et Attale, B. établit une chronologie des événements d'Asie pour les années 241 à 228 ; de même, dans le cas des Arsacides, pour les années 250-211.

40. Nouvelles discussions sur la chronologie delphique et surtout attique du III<sup>e</sup> siècle, et naturellement sur l'archonte Polyektos qui est placé en 248/7, dans W. B. Dinsmoor *AJA* 1945, 606-616, qui rend compte en détail des ouvrages de G. Daux, *Chronologie delphique* (*Bull.* 1944, 113), W. Kolbe (*Bull.* 1943, 11), W. K. Pritchett, *The five Attic tribes after Kleisthenes* (Diss. Baltimore, 1943 ; 39 pp. ; non vidimus) (discussion sur la chronologie de l'institution des tribus Antigonis et Demetrias et de la tribu Ptolemaïs). D. marque les lacunes de l'information de W. Kolbe ; « the result is a somewhat antiquated argument marred by fulsome but sometimes misguided devotion to the Muse called Klio » ; il montre que sa position est intenable.

Voir nos 32, 68, 71, 72, 85-87, 98, 99, 129.

41. **Langue.** — M. Lejeune, *REA* 1945, 97-115 : *En marge d'inscriptions dialectales*. II. *La plus ancienne inscription thessalienne* (97-107). Sur un vase protocorinthien du Louvre, qui n'est pas postérieur au VII<sup>e</sup> s., on a la forme thessalienne du nom d'Apollon dans Ἄπλων ; étude sur le nom d'Apollon en Thessalie. L'inscription elle-même a dû être peinte par un Thessalien ; étude sur les formes du *lambda* en Thessalie. — III. *Vases « protocorinthiens » inscrits* (101-110). Relevé des inscriptions dans les alphabets chalcidien, sicyonien et corinthien. Un vase trouvé à Ithaque, avec la signature Καλιχλέας ποίησε, est à attribuer à Ithaque même plutôt qu'à Corinthe. Étude des noms de personnes inscrits sur un vase protocorinthien trouvé à Corinthe (*AJA* 1933, 605-610), notamment [ἡερμ]αυφίος ; la notation de l'ō fermé à Corinthe, flottant entre ὀ et ου. — IV. *Note sur l'alphabet étolien archaïque*. Liste des inscriptions d'Aitolie en caractères archaïques. Difficulté d'attribution et de datation des ins-

criptions des métopes de Thermos et de Kalydon. La borne de Kalydon, IG, IX 12, 149, a dû être gravée en caractères épichoriques, et non corinthiens; le tsadé dans les inscriptions archaïques; caractères essentiels de l'alphabet étolien.

42. E. Peterson, *Biblica*, 22 (1941), 439-441 : "Εργον in der Bedeutung « Bau » bei Paulus. Pour établir ce sens dans I Cor. 3, 13; 9, 1; Rom., 14, 20, P. part des inscriptions de l'époque impériale, où il est fréquemment attesté de façon certaine.

43. P. Chantraine, *Rev. Phil.* 1946, 5-11 : Sur l'emploi de κτήματα au sens de « bétail, cheptel ».

44. Cl. A. Forbes, *Class. Phil.*, 1943, 45-46 : Παρέφηθος. Le mot, marqué d'un astérisque dans Liddell-Scott-Jones, est attesté par deux inscriptions de Théra, IG, XII 3, 339 et 340. F. établit que ce n'est pas un synonyme de μελλέφηθος, comme on a cru; dans des composés de ce genre, παρ- signifie le passé (παρκαμάζειν, παρηδᾶν (et πάρηθος, παρήλιξ); Plut. *An seni resp. ger.* 24, donne la série μελλιέρη, ιέρη, παριέρη. Le παρέφηθος est donc celui qui vient de sortir de l'éphébie, comme εξέφηθος. Dans une épigramme de Samos (Wilamowitz, *Nordionische Steine*, n. 24), les vers ἄρτι γὰρ ἐξ ὠμῶν πορπάματα θήκατο κούρος καὶ παρεφηθείης ἐξτέλει πέριπτα, ne signifient pas que le jeune homme est sorti de l'enfance et qu'il est proche de l'éphébie, mais qu'il vient de sortir de l'éphébie; les πορπάματα doivent être l'équivalent ici de la γλαμὸς ἐφηβική.

45. Fred W. Householder Jr., *Class. Phil.* 1944, 1-9 : Παρωιδία. Sur les παρωδοί, H. n'a connu que l'inscription d'Érétrie citée dans Liddell-Scott-Jones, et non les textes de Délos et d'Athènes réunis dans REG 1936, *Archaiologos*, 251-254.

46. Sur l'adjectif φιλέντολος dans des épitaphes juives à Rome et chrétiennes à Alexandrie, cf. F. Halkin (n° 48). Ajouter cette inscription de Byllis en Illyrie : Κύριε βοήθῃ τῷ δούλῳ σου Πακατιανῷ τῷ φιλοκτίστη καὶ τῇ δούλῃ σου Ἄγλασιτῇ τῇ φιλεντόλῳ καὶ μετριοτρόφῳ (C. Patsch, *Das Sandschak Berat in Albanien* (1903) 123). Cf. n° 16, 71-72.

Voir n° 14, 37, 38, 233.

47. **Onomastique.** — Sur le nom Λάμαχος et les deux étymologies qui en ont été proposées, voir J. A. O. Larsen, n° 70, 93-95.

48. Exemples du nom sémitique Kaioumos (Kaioumas, etc.) dans F. Halkin, *Analecta Bollandiana*, 63 (1945), *La vision de Kaioumos et le sort éternel de Philentolos Olympiou*.

49. M. Guentch-Ogloueff, *Bull. Caire*, 40 (1941), 117-133 : *Noms propres imprécatoires*, étudie des noms égyptiens de ce type : « Contre eux », « qu'Amenophis soit contre eux », « que l'Œil d'Ammon soit contre eux », « Ma Souveraine a prévalu contre eux », « qu'Isis prévale contre eux », « que Khonsu se saisisse d'eux », « Ils ne vaincront pas Horus », « Ils n'ont pas pillé ». Il ne s'agit pas d'ennemis de la personne qui porte le nom, ni d'esprits malfaisants, mais des envahisseurs étrangers. Ces noms populaires, apparus sous la xxii<sup>e</sup> dynastie, se maintiennent jusqu'à l'époque romaine; l'auteur en cite un certain nombre transcrits en grec, Ἰναρῶς, Ἰθορῶς, Νασαραῦς, Νεχθφαρουῖς, Χιμναραῦς, Ἀνγαροῦς, Ἀπερῶς, Ἀραοῦς, Ἀροκρωοῦς, Ἀχονρεῦς, Εἰσαροῦς, [Θ]νέθερῶς, Καμησαραῦς, Νεχθεραῦς, Νεχθεμιρῶς, Πατεροῦς, Πεπεμενροῦς.

50. Rita Calderini, *Aegyptus*, 21 (1941), 221-260; 22 (1942), 3-45 : *Ricerche sul doppio nome personale nell' Egitto greco-romano*, reprend les recherches de Lambertz (1911-1913), en se limitant à l'Égypte. L'abondante documentation papyrologique comprend 2400 exemples. Catalogue des formules, avec date et emploi plus ou moins fréquent :  $\delta\varsigma$   $\kappa\alpha\iota$   $\kappa\alpha\lambda\epsilon\iota\tau\alpha\iota$  (dès le milieu du III<sup>e</sup> siècle a. C., la plus ancienne formule),  $\delta\varsigma$   $\kappa\alpha\iota$   $\omicron\upsilon$   $\delta\varsigma$   $\tau\eta\upsilon$  (un seul exemple),  $\omicron$   $\kappa\alpha\iota$  (à partir du milieu du II<sup>e</sup> a. C.; dès lors très fréquent),  $\epsilon\pi\iota\kappa\alpha\lambda\omicron\upsilon\mu\epsilon\nu\omicron\varsigma$  (à partir de la fin du II<sup>e</sup> s. a. C.) ou  $\kappa\alpha\lambda\omicron\upsilon\mu\epsilon\nu\omicron\varsigma$  ou  $\omicron$   $\kappa\alpha\iota$   $\epsilon\pi\iota\kappa\alpha\lambda\omicron\upsilon\mu\epsilon\nu\omicron\varsigma$  (un seul exemple),  $\epsilon\pi\iota\kappa\epsilon\kappa\lambda\eta\mu\epsilon\nu\omicron\varsigma$  ou  $\omicron$   $\kappa\alpha\iota$   $\epsilon\pi\iota\kappa\epsilon\kappa\lambda\eta\mu\epsilon\nu\omicron\varsigma$  (époque impériale),  $\epsilon\pi\iota\kappa\lambda\eta\upsilon$  (cinq exemples, à partir du III<sup>e</sup> s. p. C.),  $\lambda\epsilon\gamma\omicron\mu\epsilon\nu\omicron\varsigma$ ,  $\omicron$   $\lambda\epsilon\gamma\omicron\mu\epsilon\nu\omicron\varsigma$  ou  $\omicron$   $\kappa\alpha\iota$   $\lambda\epsilon\gamma\omicron\mu\epsilon\nu\omicron\varsigma$  ou  $\epsilon\pi\iota\lambda\epsilon\gamma\omicron\mu\epsilon\nu\omicron\varsigma$  (époque impériale),  $\pi\rho\omicron\sigma\omega\nu\omicron\mu\alpha\sigma\mu\epsilon\nu\omicron\varsigma$  (un exemple au II<sup>e</sup> p. C.),  $\mu\epsilon\tau\omicron\nu\omicron\mu\alpha\sigma\theta\epsilon\iota\varsigma$  (un exemple pour une esclave en 151 p. C.; cf. à Delphes *OGI*, 345, l. 15),  $\eta\tau\omicron\iota$  (du III<sup>e</sup> au VI<sup>e</sup> p. C.),  $\acute{\alpha}\nu\theta'$   $\omicron\upsilon$  (époque impériale),  $\omicron$   $\delta\iota\acute{\alpha}$   $\lambda\omicron\gamma\omega\nu$  ou  $\delta\iota'$   $\alpha\iota\rho\epsilon\sigma\epsilon\omega\varsigma$  ou  $\delta\iota'$   $\epsilon\pi\iota\kappa\rho\iota\sigma\epsilon\omega\nu$  (époque impériale),  $\acute{\omega}\varsigma$   $\delta\epsilon$   $\epsilon\pi\iota$   $\tau\iota\nu\omega\nu$   $\kappa\alpha\lambda\epsilon\iota\tau\alpha\iota$  (un exemple en 175 p. C.). Quelques rares exemples des deux noms à la suite l'un de l'autre; cas où la personne à double nom est désignée aussi seulement par l'un ou par l'autre; quelques très rares exemples de triple nom. C. en distingue justement (pp. 256-257) l'emploi, dans des documents différents, de noms différents pour le même individu, qui ne sont que des variantes ou des hypocoristiques; ainsi  $\Theta\epsilon\omega\nu$  et  $\Theta\epsilon\omega\nu\acute{\alpha}\varsigma$ ,  $\Sigma\iota\lambda\eta\nu\acute{\omicron}\varsigma$  et  $\Sigma\iota\lambda\alpha\nu\acute{\iota}\omega\nu$ ,  $\text{Ἰσχυρίων}$  et  $\text{Ἰσχυράς}$ ,  $\text{Ἰσεί}$  et  $\text{Ἰσαροῦς}$ ,  $\text{Ἀμμώνιος}$  et  $\text{Ἀμμωνᾶς}$ ,  $\text{Ἡρᾶς}$  et  $\text{Ἡρακλῆς}$ , etc. Le plus ancien exemple de double nom est de 238/7 a. C. pour un  $\text{Ἀπολλώνιος παρεπίδημος}$   $\delta\varsigma$   $\kappa\alpha\iota$   $\sigma\upsilon\rho\iota\sigma\tau\acute{\iota}$   $\text{Ἰωνάθας}$  [ $\kappa\alpha\lambda\epsilon\iota\tau\alpha\iota$ ]; au III<sup>e</sup> s., il n'y a que 4 autres exemples; il n'y en a aucun dans la correspondance de Zénon. Recherches sur la fréquence du double nom en relation avec la classe sociale. Tableaux généalogiques de quelques familles où les doubles noms sont fréquents. Classement des doubles noms antérieurs à l'Empire : les deux noms, l'un égyptien, l'autre grec, se correspondent pour le sens (15 exemples; C. ne semble pas connaître le travail de J. Schöne, *Griech. Personennamen als religionsgeschichtliche Quelle* (Progr. 1906), consacré aux doubles noms théophores en Égypte; cf. le compte rendu de K. F. W. Schmidt, *BPh Woch.* 1907, 821-824), ou ils n'ont pas de rapport reconnaissable, qu'ils soient égyptiens, grecs ou sémitiques (un grand nombre d'entre eux); le sémitisant consulté par C. semble avoir annexé à tort plusieurs noms, et même la plupart; p. 36,  $\text{Πᾶσις}$  semble douteux comme nom sémitique; p. 37,  $\text{Μάρων}$  est bien attesté comme nom grec; p. 38,  $\text{Βαρκαῖος}$  est-il vraiment sémitique, et n'est-ce pas l'ethnique devenu nom de personne bien attesté en Cyrénaïque (ainsi *SEG*, IX, index, p. 124 : 5 personnes; cf. *UPZ*, I, p. 319)? Il ne s'est pas agi, normalement, de donner la traduction grecque d'un nom indigène. C. conclut que les causes de l'usage du double nom ne sont pas à rechercher à l'époque gréco-romaine, mais à l'époque antérieure à Alexandre, dans l'Égypte pharaonique. Elle admet que c'est d'Égypte que le double nom s'est répandu, soit à l'époque ptolémaïque, soit plus tard, en Orient (Syrie, Asie Mineure) et en Occident; cela ne nous paraît pas juste.

51. J. A. O. Larsen, *Journal of Near Eastern Studies*, 5 (1946), 55-63 : *Tituli Asiae Minoris, II, 522 and the dating of Greek inscriptions by Roman names*, montre bien que la présence des noms romains portés par les Grecs ayant reçu le droit de cité romaine donne seulement un *terminus post quem* et que, par

exemple, une inscription nommant des Claudii n'est pas à placer nécessairement au 1<sup>er</sup> s. ou au début du 11<sup>e</sup>, mais peut aussi bien dater de la fin du 11<sup>e</sup> ou du 13<sup>e</sup> s. C'est l'absence de certains noms qui fournit un *terminus ante quem*. L. étudie l'inscription généalogique d'Oinoanda (*IGR*, III, 500), du début du 13<sup>e</sup> s., et la transmission des noms dans la famille. Il y a plusieurs familles de Licinii ayant reçu le droit de cité grâce au gouverneur de Lycie sous Néron, C. Licinius Mucianus. Sur les Claudii dans l'inscription d'Oinoanda et ailleurs; le nom se perpétue toujours au 13<sup>e</sup> s.; il vient du droit de cité accordé par Claude et par Néron. Persistance des noms tirés de ceux de Sextus Marcius Priscus, gouverneur sous Vespasien, de Quintus Veranius, gouverneur sous Claude.

Voir nos 10, 12, 41, 140, 168, 171, 189, 196, 198, 200, 201, 204, 208, 210, 212, 217, 221, 251, 255.

52. **Prosopographie.** — M. Launey, *REA* 1945, 33-45 : *L'exécution de Sotadès et l'expédition de Patroklos dans la mer Égée* (266 av. J.-C.). Corrigeant très heureusement dans Athénée, XIV, 621 a, ἐν Κεύρω τῆ νήσῳ (on a ordinairement supprimé les mots τῆ νήσῳ), lieu de l'exécution du cinédologue Sotadès par le stratège Patroklos, en ἐν Κούδῳ, l'île de Gozo au Sud-Ouest de la Crète (cf. *Bull.* 1941, 52), L. étudie les documents relatifs à Patroklos et le titre qu'il a porté; il montre qu'il n'a été ni nésiarque, ni navarque, ni στρατηγός ἐπὶ τῶν νήσῳ et que tous les documents peuvent se rapporter à l'expédition de Patroklos sur la côte de l'Attique au début de la guerre chrémonidéenne, avec escales à Kaudos (qui n'était pas sous la domination ptolémaïque puisque Sotadès s'y était réfugié), à Itanos (*I. Cret.*, III, *Itanos*, 2 et 3 : ἀποσταλεις ὑπὸ βασιλέος Πτολεμαίου στρατηγός ἐς Κρήταν; non point gouverneur de la Crète), à Olous (*ibid.*, I *Olous*, 4 : proxène, ainsi que le navarque Kallikratès, qui était encore en fonctions en 259 et 257), à Théra (*OGI*, 44) et à Karthaia (*IG*, XII 5, 1061).

Voir nos 54, 102, 129.

#### ATTIQUE

53. **Athènes.** — W. K. Pritchett, *AJPh.* 1943, 336-341, rendant compte du Corpus des épitaphes attiques par Kirchner (cf. *Bull.* 1941, 2; 1942, 25; 1943, 18-19), apporte, d'après les estampages, des corrections à un certain nombre d'inscriptions, concernant presque toutes des citoyens athéniens ou des gens sans ethnique. Signalons la nouvelle lecture de 13167 (11<sup>e</sup>-14<sup>e</sup> s. p. C.).

54. On a publié un volume d'*Index* de la revue *Hesperia*, tome I-X et supplément I-VI (266 p. in-4°; 1946). La partie la plus longue et la plus utile est un index prosopographique (pp. 3-174), rédigé principalement par A. Raubitschek, et qui comporte des corrections et des suppléments inédits; les noms mutilés ou disparus sont classés, si possible, par démes et par tribus; ce sera un commode instrument de travail pour la prosopographie attique, car il s'agit presque exclusivement d'épigraphie attique. Le regard est si peu habitué à se porter sur autre chose que la prosopographie attique que l'on a oublié de dresser un index des ethniques des personnes honorées par décret ou enterrées à Athènes, ce qui eût été indispensable. Une seconde partie (pp. 175-187) donne la liste des publications antérieures; cette section dépouille *Hesperia*, I-XIV et les suppléments I-VII; elle renvoie aussi à l'occasion à des études parues en

dehors de la revue. La troisième partie (pp. 191-266) est un index des sujets. Pas d'index des mots grecs.

55. Mc Gregor, *Harvard Studies Ferguson*, 73-95 : *The pro-Persian party at Athens from 510 to 480 B. C.* (cf. C. B. Welles, *AJPh* 1944, 88-89). — A. W. Gomme, *AJPh*. 1944 (*Athenian Notes*, 321-333, 1), *Athenian Politics*, 510-483 B. C. Pp. 327-328, G. critique la théorie de Meritt sur Pisistrate le Jeune et son archontat (cf. l'article de P. Roussel, *Bull.* 1942, 31, et celui de Guarducci, *Bull.* 1944, 55). — C. A. Robinson Jr., *AJPh*. 1945, 243-254 : *Athenian Politics*, 510-483 B. C., discute les deux mémoires précédents.

56. F. Jacoby, *Hesperia* 1945, 157-211 : *Some Athenian epigrams from the Persian wars*. P. 161-185, I. *The epigrams on the battle of Marathon*. Étudiant les deux épigrammes mutilées *Bull.* 1938, 97; 1940, 31, dont il donne un appareil critique et la restitution d'Ad. Wilhelm comme la plus heureuse, J. met en garde contre les restitutions trop aventureuses d'épigrammes (p. 161, note 21) : « Je suis loin de prêcher un scepticisme stérile, quoiqu'un poème (c'est une question de méthode) ne soit pas un décret. Mais introduire dans le texte une ligne dont seule la dernière lettre est conservée (et celle-ci même étant douteuse), c'est induire en erreur, et les conséquences d'un procédé si autoritaire sont apparues maintes fois dangereuses. »; il discute des restitutions et des interprétations qui ont été proposées (Hiller von Gaertringen, Paul Maas et surtout Oliver) et traite essentiellement des points suivants : l'événement auquel se rapportent les deux épigrammes est la bataille de Marathon. Contrairement à l'opinion d'Oliver, ce n'étaient pas des épitaphes et le monument sur lequel elles étaient placées n'était pas un cénotaphe du Céramique. Les morts de Marathon ont été brûlés sur le champ de bataille même et on n'y a pas gravé d'épitaphe. Mais on dut élever à Athènes, sur l'Agora ou sur l'Acropole, un monument dont on ne peut préciser le caractère, pour commémorer la victoire et glorifier les vainqueurs. Enfin, J. combat la théorie d'Oliver pour qui ces épigrammes sont celles que Simonide et Eschyle auraient composées lors d'un concours dans lequel Eschyle aurait été battu (histoire contenue dans la vie d'Eschyle); alors qu'Oliver voulait retrouver dans la seconde épigramme le style tragique et emphatique d'Eschyle, J. montre que le peu qu'il en reste est d'un style simple. — P. 185-211 : *The Eion poem*, J. étudie les vers conservés dans Eschine, *Ctes.*, 183 et Plutarque, *Cimon*, 7, 2. — A. E. Raubitschek, *ibid.*, 366-377 : *Two notes on Athenian epigrams*, I, dont l'interprétation de l'épigramme *Bull.* 1941, n. 31, avait été critiquée par F. Jacoby, *ibidem*, 152, note 8, revient là-dessus. — II. R. revient brièvement sur quelques points de l'épigramme étudiée par Jacoby.

57. E. Vanderpool, *Hesperia* 1946, *The rectangular rock-cut shaft*, republié, p. 271-275, 15 ostraca.

58. R. Goossens, *Chronique d'Égypte*, 39-40 (1945), 125-138, étude convaincante sur *Le texte d'Aristote, Constitution d'Athènes, XXII 8, et l'obligation de résidence des Athéniens ostracisés* (maintient le texte du papyrus ἐντός), avec deux notes complémentaires sur *L'archontat d'Hypsichidès* et sur *Le séjour d'Aristide à Égine*.

59. J. A. O. Larsen, *Harvard Class. Stud.* 51 (1940), 175-213 : *The constitution and original purpose of the Delian League.*

60. H. T. Wade-Gery, *Harvard Studies Ferguson*, 121-156 : *The peace of Kallias*, soutient l'historicité de la paix de Kallias et fait une étude détaillée de ses clauses. — Vigoureuse réfutation de A. W. Gomme, *AJPh.* 1944, *Athenian notes*, 331-339, II, *The treaty of Callias*. Il se déclare « not convinced by its ingenuities » et trouve « its attractions delusive ». Conclusion : « Schwartz was right : « Der Vertrag mit Persien oder der sogenannte Kalliasfrieden ist kein Problem der politischen, sondern der litterarischen Geschichte ». Wade-Gery, in picking up some fragments of evidence, Isocrates, IV, 120, and his river Halys, Theopompus' denial of the treaty and his πρὸς Δαρσίον (this fragment we might describe in the language of the epigraphists as « undique mutilum » and « difficile lectu »), and ingeniously fitting them into the great jigsaw puzzle of Greek history, has, I feel sure, mistaken the place to which they belong : which is not the political history of the fifth century, but the literary history of the fourth ». — M. Cary, *Classical Quarterly* 1945, 87-91 : *The peace of Callias*, discute d'une clause, tirée par Wade-Gery d'Hérodote, VI, 42, 2; en conclusion, C. ne croit pas que la paix de Callias ait rendu tributaires de la Perse les Grecs asiatiques membres de la Confédération délienne.

61. B. D. Meritt, *Class. Phil.* 1943, 223-239 : *The early Athenian tribute lists*, maintient ses positions contre S. Dow, *Bull.* 1944, 50 et 51. — H. T. Wade-Gery, *Hesperia* 1945, 212-229 : *The question of tribute in 449/8 B. C.*, reprend le problème au point de vue épigraphique et historique, discute les arguments épigraphiques de S. Dow et historiques de Gomme.

62. B. D. Meritt, *AJPh.* 1941, 1-15 : *New fragments of the tribute lists*, étudie les deux fragments trouvés dans le bastion d'Athéna Nikè et publiés par G. Welter (*Bull.* 1941, 35-36). Il montre qu'ils font partie de la même pierre et que tous deux se rattachent à la même liste que les fragments 2 et 3 de la liste 35, dont le fragment 1 doit être disjoint. On a désormais des fragments de l'intitulé, une partie des Iles et de l'Ionie. M. date cet ensemble de 416/5, ce serait la liste 39. Il est amené à certaines modifications dans le classement des listes les plus récentes : nouvelles restitutions pour l'intitulé de la liste 34 (421/0); — pour 420/19 (liste 35), il ne reste, au mieux, que les lignes 1-7 (fragment 1) de la liste 35 des *Ath. Tr. Lists*, et cela n'est pas assuré; — la liste 33 des *Ath. Tr. Lists*, dont l'intitulé est modifié, devient la liste 37, de 418/7; — la liste 36 des *Ath. Tr. Lists*, à cause de sa ressemblance avec la liste 39, devient sans doute la liste 38 (417/6); — la liste 37 des *Ath. Tr. Lists* devient sans doute la liste 40, de 415/4.

63. J. H. Oliver, *AJPh.* 1940, 381, dans un compte rendu des *Athenian Tribute Lists*, restitue ainsi la ligne 1 du document republié *ibid.*, D 8 (IG, 1<sup>2</sup>, 65) : [Ἰοφρελ]έμα[τα καὶ πρᾶξι]ς φόρο.

64. M. Giffler, *AJPh.* 1941, 224-226 : *The Boule of 500 from Salamis to Ephialtes.*

65. Une synthèse sur Périclès et l'histoire d'Athènes au v<sup>e</sup> siècle est due à G. De Sanctis, *Pericle* (293 pp. in-8°; éd. Principato, Milan-Messine, 1944).

66. P. Cloché, *Ant. Class.* 14 (1945), 93-128 : *Périclès et la politique extérieure*

*d'Athènes entre la paix de 446-445 et les préludes de la guerre du Péloponèse.* L'auteur étudie successivement *Périclès et le décret athénien sur Chalcis (446-445)*, — *La fondation de Thourioi, le décret sur les prémices d'Éleusis*, — *La guerre entre Athènes et Samos*, — *Athènes et l'Acarnanie vers 437*, — *Périclès et l'expansion athénienne au Nord-Est de la mer Égée en 437-434*, — *Périclès et l'expansion athénienne en Thrace (436)*.

67. V. Ehrenberg, *AJPh.* 1945, 113-134 : *Pericles and his colleagues between 441 and 429 B. C.* Cf. nos 69 et 75.

68. E. Cavaignac, *REG* 1944, 41-60 : *La chronologie attique 433-404*.

69. W. K. Pritchett, *AJPh.* 1940, 469-474 : *The term of office of Attic strategoi*, réfute la théorie de H. B. Mayor, *JHS* 1939, 45-64, *The strategi at Athens in the fifth century*, selon qui les stratèges seraient entrés en charge non au début de l'année, mais aussitôt après leur élection (septième prytanie), dès qu'ils auraient subi la dokimasia. — Cf. V. Ehrenberg (n° 67), 128, n. 39 ; J. O. Larsen (n° 70), 95, note 18.

70. J. O. Larsen, *Class. Phil.* 1946, 91-98 : *The Acharnians and the pay of taxiarchs*, conclut que les officiers ne recevaient pas de solde en temps de paix, mais seulement lorsqu'ils étaient en campagne ; ce salaire peut avoir été de 3 drachmes par jour. — Voir nos 47 et 69.

71. W. B. Dinsmoor, *Harvard Stud. Ferguson*, 157-182 : *The tribal cycles of the treasurers of Athena*. Ce mémoire est ainsi résumé par C. B. Welles, *AJPh.* 1944, 90 : « D. carries back the tribal rotation to 447/6. (May this too be one of the many innovations of the New Order in the eventful year of 449/8?) An interruption occurs between 429 and 411 (an effect of the plague, possibly, and of a return to the ancestral constitution under the Five Thousand?), and a disturbance in 377/6, when, as a result of the fire mentioned by Demosthenes, the regular board was impeached and a second appointed. Forward rotation of the tribes began in 352. A new restoration is advanced for *IG*, I<sup>2</sup>, 255 a, and the Erechtheum fragments are redated : XXIX to 407/6, XXVII to 406/5 (the year of Xenophon's fire), XXVIII to 405/4. *IG*, II<sup>2</sup>, 120 is dated to 353/2, showing that a cycle began 362/1. Thus the « Ferguson Law » continues to be extended ».

72. J. A. Notopoulos, *AJPh.* 1945, 411-414 : *The conciliar and civil calendar in IG, I<sup>2</sup>, 324*. Dans cette inscription, les emprunts à Athéna Polias et à Athéna Nikè sont mentionnés d'après l'année « du Conseil », les emprunts aux Autres Dieux d'après l'année ordinaire aussi. N. voit dans cette dernière indication un souci de ménager la population rurale, conservatrice, attachée aux cultes locaux et peu habituée au calendrier politique, population qui était la clientèle des Autres Dieux ; W. S. Ferguson avait souligné la différence de méthode pour les comptes des Trésoriers d'Athéna et pour ceux des Autres Dieux dans *IG*, I<sup>2</sup>, 310, tenant à la même cause.

73. A. E. Raubitschek et Gorham P. Stevens, *Hesperia* 1946, 107-114 : *The pedestal of the Athena Promachos*. La dédicace serait à restituer ainsi : [Ἀθεναίων ἀν]έθε[σαν] ἐκ τ[ῶν] Μεδίων].

74. A. E. Raubitschek, *Trans. Am.* 75 (1944), 10-14 : *Athens and Halikyai*. Le rapprochement des estampages montre que le petit fragment *IG*, I<sup>2</sup>, 20 fait

partie de la même stèle que le n. 19; ses deux premières lignes, mentionnant les ambassadeurs d'Égeste, sont la fin du n. 19, traité d'alliance avec Égeste. Dans ce traité, R. reconnaît le nom de l'archonte Habron (458/7) plutôt que celui d'Ariston (454/3). — Le second document déciderait : [Ἐγεσταίοις καὶ ἡαλι]κυαίοις Ἐλ[ύμοις συμμάχων ἔναι κατὰ τὰ ἀρχαῖα συγκείμενα τὰ πρὸς Ἀθ[εναίους], et il ordonne la gravure du décret sur la stèle où était transcrit le document relatif à Égeste. D'après Thucydide, VII, 32, 1, Halikyai était alliée d'Athènes. *IG*, I<sup>2</sup>, 20 traite de cette alliance, comme de celle avec Égeste; l'écriture la date entre 435 et 425; comme on sait par Thucydide qu'en 427/6 Lachès renouvela l'alliance entre Athènes et Égeste, l'inscription date de 427/6 ou 426/5.

75. A. W. Gomme, *Cl. Rev.* 1941, 59-67 : *IG*, I<sup>2</sup>, 296 and the dates of τὰ Ποτιδαιτικά. Thucydide, II, 2, 1, place l'attaque thébaine contre Platées μὴν ἕκτω après la bataille de Potidée, ce qui ferait en septembre 432. Un certain nombre d'épigraphistes et d'historiens ont trouvé une confirmation de ce texte dans l'inscription très mutilée *IG*, I<sup>2</sup>, 296 (paiement pour des expéditions); G. examine et discute leurs interprétations et montre que les arguments de Kolbe et de Meritt sont « bâtis sur le sable »; il étudie le récit des affaires de Potidée par Thucydide (I, 56-65) et conclut que ni l'inscription, ni le texte de Thucydide ne confirment cette indication μὴν ἕκτω, mais que la bataille de Potidée eut lieu en juin, ce qui met l'attaque contre Platées μὴν δεκάτω après celle de Potidée. — Cf. Ehrenberg (n° 67), 117-118.

76. W. B. Dinsmoor, *Arch. Eph.*, vol. du Centenaire, t. II, 1937 (1940), 507-511 : *The final account of the Athena Parthenos*, après une étude des pierres, donne une nouvelle restitution et traite de la date de *IG*, I<sup>2</sup>, 354, paiements pour la statue chrysléphantine de Phidias. Il n'y a pas de lacune entre les deux fragments; les lignes ont 33 lettres, et celles qui contiennent les sommes 11 signes. D. détermine dans chaque cas la somme minima et la somme maxima que l'on puisse envisager. L. 1-3, au lieu de : ἐπιστά[ται ἡοῖς..... ἐγραμμάτευε] | τὰδε ἔλ[αβον παρὰ τὸν κολακρετῶν ἄργ]ύριον, il restitue : ἐπιστά[ται ἀγάλματος χρυσῶ] | τὰδε ἔλ[αβον παρὰ ταμιῶν ἀργ]ύριον. Dans ἀπεργασία, l. 13, D. voit de préférence un terme technique de finance « such as finishing a contract or working off a debt »; de même dans κατέβλ[εμα], l. 15, un versement. Il propose, pour les l. 18-19, χρυσίον [περιτμήματα τοῖ ἀγάλματι περιεγέγοντο], probablement minces plaques d'or qui étaient le surplus d'or vendu en 438/7 et 434/3 (*IG*, I<sup>2</sup>, 348, 62; 352, 21). Enfin, D. conclut que, étant donné l'importance des sommes en question dans l'inscription, nous avons ici non pas les comptes des sommes données une certaine année aux épistates au début des travaux, mais le résumé final des dépenses en 438, juste avant la consécration de la statue. — Le même, *AJA* 1941, *An archaeological earthquake at Olympia*, 424, note 83, entend maintenant par κατάβλημα le rideau pendant derrière la statue. « I may now cite Pollux IV, 131, who mentions καταβλήματα δὲ ὑφάσματα in the sense of back-drops in the theatre (cf. A. Müller, *Bühnenallertümer*, p. 117, n. 2; Dörpfeld-Reisch, *Gr. Theater*, p. 270; Bulle, *Untersuchungen an gr. Theater*, pp. 214 ff.; Bieber, *History of the Greek and Roman Theater*, p. 140) ».

77. B. D. Meritt, *Harvard Studies Ferguson*, 247-253 : *Athens and Carthage*. Un fragment de décret du v<sup>e</sup> s., trouvé pendant la reconstruction du pyrgos de

Nikè, mentionne la Sicile : l. 9, ἐς Σικελ[ίαν]. C'est un morceau de IG, I<sup>2</sup>, 47, où M. reconnaît sûrement, suivant une des deux suggestions de Hiller, le nom de [Ἴμ]ιλκώ[ν], l. 4. Il dégage alors dans le nouveau fragment, l. 10, le nom de Γέσκων, père d'Hannibal. Diodore, XIII, 80, 2, mentionnant l'envoi en Sicile en 406 du vieil Hannibal et de son parent Himilcon, M. restitue dans les deux fragments les noms de [Ἄννιβα]γ Γέσκων[ος] et de [Ἴ]μιλκο[να Ἄνωνος]; Hannibal mourut devant Agrigente au début de l'été (Diod., XIII, 86, 3). Le décret est donc de 406, sans doute de l'archontat d'Antigénès (407-406); Athènes recevrait des hérauts carthaginois et en enverrait elle-même auprès des deux généraux en Sicile.

78. A. Cameron, *Harvard Theol.* 1940, 97-130 : *An epigram of the fifth century B. C.*, analyse l'épigramme trouvée au Céramique *Bull.* 1934, 222 (1939, 93; 1940, 49; 1941, 49 a) en montrant l'intérêt comme document religieux, littéraire et historique de l'époque de Périclès. Il étudie les thèmes religieux de l'épigramme : celui de l'intervention de la divinité dans les actions des hommes, en particulier dans les combats ; l'attribution de la défaite à cette intervention est un thème approprié à une épitaphe ; le vers 4 fait allusion à la façon dont la divinité se manifeste (θεῖον εἰς ὄδόν doit être l'équivalent de θεῖα ὄδῳ ou θεῖον ὄδόν); thème de la punition divine comme un exemple public ; l'idée de l'accomplissement par l'intervention divine d'une chose inespérée (ἄελπτον) confirmant la croyance (πιστεύειν) même dans ce qui paraît impossible (ἀδύνατον); étude des mots δαιμονίως, παράδοξος, ἀελπτος, πιστός, ἄπιστος. La défaite des Athéniens fut une punition, pour un scepticisme qui déplaisait aux dieux. C'est une interprétation *post eventum* de la défaite, formée d'une trame d'idées familières et exprimée en une langue qui reflète un langage religieux conventionnel. C. met en relation cette sorte de propagande religieuse avec les événements qui l'ont suscitée : c'est sans doute, comme Peek l'avait dit, la commémoration des morts de Coronée, et peut-être que Périclès ne fut pas étranger à la gravure de l'épigramme sur un monument public, puisqu'il avait été hostile à cette campagne et que l'événement lui avait donné raison. Il n'y a pas à voir là d'influence péloponésienne ; le poème est bien imprégné de l'esprit religieux attique tel que le révèlent Hérodote et les Tragiques d'une part, et d'autre part les procès d'impiété, les χρησμολόγοι et la panique superstitieuse de l'affaire des Hermès.

79. B. D. Meritt, *Hesperia*, 1945, 61-133 : *Attic inscriptions of the fifth century*, publie de petits fragments d'inscriptions attiques du v<sup>e</sup> siècle. N. 1 : quatre fragments donnent quelques lettres ou quelques syllabes de la face C de l'inscription sur les Mystères d'Éleusis IG, I<sup>2</sup>, 6 (*Sylloge*<sup>3</sup>, 42; *Leges Sacrae*, II, 3; Michel, 669) (les lettres qui apportent quelque chose de la face D sont, actuellement, inutilisables); photos des faces A, B, C (au British Museum; un fragment à Athènes) et réédition du tout (pp. 61-81). Les nouveaux fragments permettent de lire ainsi le début de C : *ἠιε[ροποιός δὲ λαμδάνεν ἠε]μιοθέ[λιον καθ' ἐμ]έραν [παρὰ τ]ῷ μύστο [ἠεκ]άστο] · τὴν ἠιέρ[εαν] τὴν Δέμε[τ]ρος [λ]αμ[δ]άνεν μυ[στε]ρίους τ[ο]ῖς ὀ[λ]έξοσιν παρὰ [τῷ μ]ύστο ἠ[εκ]άστ[ο] ὀβολὸν καὶ [τοῖς μ]εῖζ[οσιν μ]υστερίους ὀ[βολὸν παρὰ τῷ μύστ]ο ἠεκάστο · σ[ύμπαντας ὀβο]λὸς τοῖ θεῶν [ἔ]ναι πλὴν ἑ ἠε]χσακασίον κα[ὶ χιλίον δρ]αχμῶν · ἀπὸ δὲ τῶν ἠ[ε]χσακασίον καὶ χιλίον δραχμῶν τὴν*

λιέρεαν τίναλόματα [δδναι καθ]άπερ τέος άνέδοτο. Dans la suite du texte, où il n'y a pas de nouveaux fragments, M., après révision du texte sur photographie et estampage, propose divers suppléments nouveaux ; ainsi, l. 27-28 : [καί Εύμολπίδ]ας κατά ταύτά ; — l. 30 : μυν δέ [hoi άν ηεβ]ωσι Κερύκον (il rapproche IG, I<sup>2</sup>, 39, l. 32-33, sur le serment des Chalcidiens) ; — l. 32 sqq. : τδ δέ ηιερό άργυρί[ο τές άπαρχές έμ [πόλει έχσ]ένναι έπιμέλ]εσθαι πάνπαν τδ λο[ιπόν καθά]περ τδ τές 'Αθηνά[ις άργυρίο] τδ έμ πόλει · τδ δέ άργύριον τδ]ς ηιεροποιός τ[δ] το[ίν θεοϊν έμ] πόλει ταμειύεσθαι · άναθέτο] δ' [άπαρχ]έν έν τδ η[ιερδ]ι ho ηε]β[ω]ν πλ]έν τδν [δ]ρφ[ανών · θύειν δέ] τδς όρφανός παϊ[δας και] τδς μύστας ηέκαστομ · μ[υεσθαι δέ] τδς μύστας τδς 'Ελε[υσίνοι] μιομ[ένος έν τδ αύλει] [έντδς τδ η]ιερό κτλ. Des lectures erronées de Crönert avaient apporté des difficultés, qui sont éliminées par cette édition. La découverte de ces fragments apporte un indice de plus pour l'identification de l'Eleusinion. M. est revenu sur ce texte dans *Hesperia* 1946, 249-253, après avoir étudié la pierre elle-même à Londres. A. Raubitschek a découvert que IG, I<sup>2</sup>, 9 appartenait au bas de la face A. Après révision de la face A, M. compose ainsi les huit dernières lignes : τδν 'Αθηναϊον με [έκ γ]ές [πο τ]ούτον τδν πόλεων μ[ε]δ[ε] ήαμδ[ς (ou ήαμδ]ι) β]ι[α]σθαι εάν με [δ]ι[κ]ε[ν] όφλόν[τα] έπιχορίαν έ ές πο[λ]εμίοις λ[ε]φθ[έντα] · ήέτις δ' άν τ[σ]μ πόλεον με έθέλει, δ[ι]κ[ας] δι[δ]όναι και δέχεσθαι 'Αθηναί[ο]ισιν από γσυ(μ)βολδν. Sur la face B, M. a lu : πόλεσιν ήό[σ]αι χροδνται τδ ηιερδ]ι, ce qui supprime des difficultés. Pour C, M. a lu, l. 20 : άνέλοτο. Il propose un texte suivi et conjectural des lignes 20-26 : Ε[δ]μ[π]ο[λ]πίδ]ας και Κέρ[υ]κας (donné par le fragment publié en 1945) λαμβάν[εν παρ]ά τδ μύστ[ο η]εκάστο π[ε]ν[τε] μέρε τδν τεθυμ[ένον] θελειδ[ν, άτελε] δ' αύτοίς μύστεμ με ένε[ί]να μυν μεδέ]να πλέν τδ άφ' έ[στίας] μιομ[έν]ο. A la ligne 29, une nouvelle lecture ; d'ou έ[άν] δέ κατ]ά πλείος εύθύνεσθαι [ι χιλίασι] δρα[χ]μ[ε]σι. De nouvelles lectures obligent aussi à changer les lignes 32 sqq. : τδ δέ ηιερό άργυρί[ο τές φυλακ]ές έχ[σε]ί-ναι 'Αθεν[αίοις μελ]εσθαι η[έ]ος άν βόλο[νται καθά]περ κτλ. Aux lignes 38 sqq., il, n'y a que de légères différences de lecture, mais M. propose un texte tout différent : [Εύμολπίδ]ας δ' έ]χεν έν τοϊ μ[έ]σοι τδν βύ]β[λον] τ[έν] τδν [δ]ρφ[ανών · γράφεν] τδς όρφα-νός παϊ[δας και] τδς μύστας ηεκάστο με[ν]δ[ος] χορίς τ]δς μύστας τδς κτλ. ; ni une fois ni l'autre les suppléments ne sont justifiés par analyse, raisonnements et rapprochements. — Le n. 2 de *Hesperia* 1945, (p. 82-83) est lui aussi complété par de nouvelles observations dans *Hesperia* 1946, n. 77 (pp. 246-249). Quelques mots nouveaux avec mentions du phourarque ; sans doute du même document que IG, I<sup>2</sup>, 12-13b. Ces fragments n'ont peut-être pas de rapport avec Erythrées ; on ne peut attribuer pour le moment aux documents sur Erythrées que IG I<sup>2</sup>, 10, et 11 (reçu à Londres) + 12-13a (cf. *Bull.* 1944, 53). Nouvelles restitutions de 10, l. 17-19, et de 12-13a, l. 11-19. M. donnera une nouvelle étude sur ces documents relatifs à Erythrées. — N. 3 : deux fragments donnent quelques lettres isolées de IG, I<sup>2</sup>, 29 — N. 5 : une dizaine de lettres, sur quatre lignes, du décret sur la colonie de Bréa, IG, I<sup>2</sup>, 45 ; M. propose provisoirement de les placer au sommet à gauche ; — άρχ[έν] · ήέ δέ άρχ]έ προς ήέν δέ άν φα[ίνονται καθ' έ]να έ[σ]αγέτο. Photographie de l'estampage du décret. — N. 6 : quelques mots d'un décret relatif à des constructions : l. 4, θυροθ[ε]ι ; l. 6, [ά]ρχιτέκτονα ; l. 8, έγ Διός (cf. IG, I<sup>2</sup>, 94, 35). M. suggère qu'il a pu s'agir de l'Eleusinion. La gravure est de la même main que I<sup>2</sup>, 54 (photographie de l'estampage de ce dernier décret). —

N. 7 : début d'une liste de tués, que l'on placerait entre 431 et 423. — N. 8 : un petit fragment fait partie du même document que l<sup>2</sup>, 141-142, *b c d e* + 174. Le fragment *a* de l<sup>2</sup>, 141-142 est à dissocier et appartient à la même stèle que le fragment *f* de l<sup>2</sup>, 87. Nouvelles observations sur l<sup>2</sup>, 87 (*AJPh* 1946, 69-70), traité entre Athènes et les Halieis ; un fragment du Musée d'Athènes donne sans doute une partie de ce traité, qui est restitué avec insertion de ce morceau ; pour les lignes 16-17, cf. la rectification publiée dans *AJPh.* 1945, 254, qui redresse une erreur de syntaxe. — N. 9 : aux trois fragments l<sup>2</sup>, 68-69 pour des exilés de Béotie A. Raubitschek ajoute *AJA* 1936, 460-461. — N. 10 : fragment de décret assurant la protection d'un Chiote. — N. 11 : fragment de décret relatif à la monnaie : τῷ χρυσίῳ (l. 9), [ἐ]πὶ Λαυρείοι (l. 11), καταλλάττεν (l. 14), τῶι αὐτῶι νομίσ- [ματι] (l. 15), ἀπὸ τῶν τραπ[εζι]τῶν (l. 19) ; l. 21 [κε]ραμεῖα. Restitutions audacieuses. — N. 12 : Quelques lettres se raccordant à l<sup>2</sup>, 96, qui est réédité ici. — N. 16 : nouveau fragment de l<sup>2</sup>, 122 ; il s'agirait de deux hommes ayant fourni du bois pour la marine ; les τριηροποιοὶ le transmettent ἐς τὸ να[υ]πέγιον.

80. B. D. Meritt, *Hesperia* 1946, 134-144 : *The Argives at Tanagra*, republie les fragments de la liste de tués *Bull.* 1941, 37b, n. 29, en y ajoutant quelques bribes de noms. Il conteste que certains fragments soient à attribuer aux Argiens et d'autres aux Kléonaiens ; il n'y avait qu'une stèle, concernant les seuls Argiens.

81. B. D. Meritt, *Hesperia* 1946, 169-263 : *Greek inscriptions*, publie de minces fragments trouvés à l'Agora, n. 18-74. N. 18-20 : noms appartenant à des morceaux de listes de soldats tués, au v<sup>e</sup> s. ; le n. 20 est sans doute du même monument que *IG*, l<sup>2</sup>, 956. — N. 23 : restes de noms de personnes sous un relief représentant un satyre jouant de la flûte (le relief sera publié ailleurs). — N. 31 : petit fragment du compte des polètes *IG*, II<sup>2</sup>, 1579, qui est republié ici avec photo ; mention de ἔνδεκα (cf. *Bull.* 1944, 62) ; 32 et 33, menus fragments de même catégorie. — N. 37 et 38 : petits fragments de la fin de 2 inscriptions honorant les éphèbes de 220/19 (arch. Ménékrate) et de 186/5 (arch. Zopyros). — N. 40 : réédition, avec lectures nouvelles, du décret pour les éphèbes *Hesperia* 1934, n. 17 (171-170) ; de même, n. 41, pour les décrets de 128/7 et 127/6, *Hesperia* 1935, p. 71-81, qui mentionnaient l'ἀποδημία [εἰς Δελ]φοῦς des éphèbes, comme l'avait vu P. Roussel. — N. 42 : quelques syllabes nouvelles pour les lignes 53-60 de *IG*, II<sup>2</sup>, 1099. — N. 44-46 : listes de parèdres. — N. 47, dédicace à Zeus Teleios, vers 200 a. C. : Τιμοκρ[άτεια — —] Φηγαίω[ς γυνή Διὶ Τ]ελεσίωι. — N. 48 : dédicace d'un stratège des hoplites (vers 200 a. C.) au héros Stratégos, connu par *IG*<sup>2</sup>, II<sup>2</sup>, 1035, l. 53. — N. 51 : nouveaux fragments d'une inscription agonistique, dont on connaissait *IG*, II<sup>2</sup>, 3152, et, par Fourmont, 3153. Dans ce dernier, les corrections et restitutions de L. Robert, *Rev. Phil.* 1944, 18-21, sont confirmées : Ῥωμαῖα τὰ ἐν Χαλκίδι. Un fragment fait connaître les [Π]υθαῖα τὰ ἐν — ; l'éditeur commente : « Games named Πυθαῖα (or Πυθαεῖα) are known in Sparta (*IG*, V, 659) and in Megara (*IG*, VII, 48), and one of these should be restored in line 20 ». Mais Boeckh avait bien vu que, dans cette inscription de Sparte, qui signale les victoires d'un athlète aux Ourania de Sparte, les Pythaeia étaient un concours étranger, comme les Asklepeida (d'Épidaure) et les Erotideia (de Thespies), et qu'il s'agissait des Pythaeia de Mégare ; cette fête n'est pas connue

à Mégare seulement par *IG*, VII, 48, mais par cinq autres textes, dont celui de Sparte, réunis dans *Études épigr. et philol.*, 76, (cf. *Hellenica*, II, 11) ; la restitution ἐν Λακεδαίμονι est donc exclue dans le nouveau texte, et ἐμ. Μεγάροις est assuré. Précisément *IG*, VII, 48, nomme à la fois les Pythaeia de Mégare et les Rhômaia de Chalcis. La photo des fragments a-d est inutilisable ; il aurait alors fallu donner une photo des estampages. Dans les fragments *d* et *e*, on ne lit plus que quelques lettres dans des restes de trois couronnes d'olivier. Dans celle de droite « I suspect the name of the athlete honored, possibly an Athenian with demotic Βη[σαιέα]. I should feel more confidence about it if it were possible to restore the same name in all three passages. Perhaps this can be done ». Sur le fragment *d*, on lit dans une couronne, brisée en haut et à droite : τα — | χομ —. Il nous semble difficile de ne pas penser à des concours à [Or]chom[ène], et donc précisément, aux [Χαριτήσια] τὰ ἐν Ὀρ[χομ]ένῳ. Ces fragments ont été trouvés les uns dans les fouilles américaines de l'Agora, les autres au portique d'Attale. Est-ce un hasard, si un fragment agonistique, *IG*, II<sup>2</sup>, 3160, trouvé « près du Pécile », et copié par Pittakis et Koehler, donne, comme victoire d'un soureur, dans une couronne dont il manque le bas à gauche : Χαρι | τήσια | [τὰ] ἐν Ὀρ|[χομ]ένῳ ? N'a-t-on pas deux morceaux de la même couronne : Χαριτήσια τὰ ἐν Ὀρχομενῳ ? Et même, ce rapprochement ne serait-il pas plus assuré que celui de *d-e* avec le reste du monument présenté par M. ? — N. 63 : fragments d'un double de *IG*, II<sup>2</sup>, 4158. — N. 64 : transcrit la dédicace de la bibliothèque publiée en photo par Shear, *Hesperia* 1935, 332, fig. 19 : Ἀθηνῶν Πολιάδι καὶ Αὐτοκράτορι Καίσαρι Σεβαστῶ Νέρβα Τραϊανῶ Γερμανικῶ καὶ τῇ πόλι τῇ Ἀθηναίων ὁ ἱερεὺς Μουσῶν Φιλοσόφων Τ. Φλάβιος Πάνταινος Φλαβίου Μενάνδρου Διαδόχου υἱὸς τὰς ἔξω στοάς, τὸ περίστυλον, τὴν βιβλιοθήκην μετὰ τῶν βιβλίων, τὸν ἐν αὐτοῖς πάντα κόσμον, ἐκ τῶν ἰδίων μετὰ τῶν τέκνων Φλαβίου Μενάνδρου καὶ Φλαβίας Σεκουδίσσης ἀνέθηκεν. La mention des Muses Philosophes demande un commentaire. — N. 66 : base de statue d'un Πόπλιον Ἀπόλλιον Οὐάρον. — N. 67 : au 1<sup>er</sup> s. p. C., fragment, sans doute d'un hermès, nommant le père d'Épicure Νεοκλῆς [ὁ Ἐπι]κούρου πα[τήρ].

82. W. K. Pritchett, *Hesperia* 1946, 138-165 : *Greek inscriptions*, publie 17 inscriptions de l'Agora, qui sont pour la plupart de minces débris (quelques lettres ou quelques mots) de décrets (notamment pour des prytanes) ou de listes. Ils ne prêtent qu'à des observations chronologiques ou prosopographiques. Seul le n. 17 est un fragment d'une vingtaine de lignes de la même stèle que *IG*, II<sup>2</sup>, 1929 + *Hesperia* 1938, 277 : liste du type ὁ δεῖνα ἀντὶ τοῦ δεῖνος, que l'on a rapportée à des διαδικασίαι sur des liturgies triérarchiques ; elle concerne l'année 381/0 (arch. Démophilos).

83. M. Feyel, *Rev. Phil.* 1945, *Sur quelques inscriptions attiques et ioniennes de la première moitié du IV<sup>e</sup> siècle*. Pp. 116-124 : *Le décret pour les métèques ayant combattu à Phylè* (*IG*, II<sup>2</sup>, 10 ; *Sylloge*<sup>3</sup>, 120 ; *SEG*, I, 14 ; II, 11 ; III, 70 ; G. Mathieu, *REG* 1927, 87-97 ; *Bull.* 1944, 60). A la ligne 5, accordant le droit de cité, F., constatant avec P. Foucart que les décrets attiques n'emploient pas la formule ἐψηφίσθαι Ἀθηναίους et relevant que les décrets de date ancienne ne disent pas δεδόςθαι πολιτείαν ni εἶναι πολιτείαν, mais εἶναι Ἀθηναῖον τὸν δεῖνα, coupe et restitue : [τούτοις (datif d'intérêt)] ἐψηφίσθαι Ἀθηναίους εἶναι αὐτοῖς καὶ

ἐκγόνους. Cf. l'annexe pp. 158-161 : *L'isotélie de Lysias*. — Pp. 124-128 : *L'amendement au premier décret pour les Samiens* (*Sylloge*<sup>3</sup>, 116). L. 33, au lieu de [εἶναι δὲ πολιτεῖαν Σαμίων τοῖς ἤ]χοσιν, F. restitue : [κυρίαν δὲ εἶναι τὴν δωρεῖαν τοῖς ἤ]χοσιν ου [κυρίαν δ' εἶναι τὴν πολιτείαν]. — Pp. 129-133 : *Le décret IG, II<sup>2</sup>, 19*. F. fait l'histoire des restitutions de ce fragment, critique la restitution d'Ad. Wilhelm (*Attische Urkunden*, V, 97) pour la ligne 6 : ἐψηφίσθαι [δὲ Ἀθηναίοις], et il restitue : l. 6-7, ἐψηφίσθαι [δὲ, ἐπειδὴ καὶ ὁ πατὴρ αὐτῷ φίλος ἦν τῷ δήμῳ], et l. 8-9 : τ[ὸ] δῆμο Φιλοκρατίδην ? τὸρ Ῥόδιον]. — Pp. 152-157 : [Bo]λῆ ἐκκλητος (?). Dans le décret sur le statut de Ioulis (*Sylloge*<sup>3</sup>, 173), l. 49, F. suggère d'écrire : ἐν τῇ ἐκκλήτῳ [βο]λῆι Ἀθήνησι, et non [πό]λει; cette βουλή serait un tribunal d'appel, « une cour mixte, comprenant des juges d'Athènes et des cités alliées et siégeant dans Athènes, chargée de rendre des sentences, au moins en appel, dans certains procès civils ou criminels intéressant plusieurs cités ».

84. R. P. Austin, *JHS* 64 (1944), 98-100 : *Athens and the Satraps' revolt* (article posthume publié par M. N. Tod). Dans le décret pour le roi de Sidon, Straton (*IG, II<sup>2</sup>, 141* ; *Sylloge*<sup>3</sup>, 185 ; à l'Ashmolean Museum d'Oxford), la formule ordonnant de graver le décret dans les dix jours (δέκα ἡμερῶν) ne se trouve que dans une série de décrets datés de 355 à 348. On est ainsi amené vers l'époque de la révolte des satrapes (362-360). Le décret montre que les Athéniens ont entretenu des relations avec Straton juste avant ou pendant la révolte, comme ils l'ont fait pour Tachos en Égypte. Ces circonstances exceptionnelles expliquent la clause unique sur la confection de σύμβολα pour correspondre avec Straton (l. 19 sqq.).

85. W. K. Pritchett et B. D. Meritt, *The chronology of Hellenistic Athens* (158 pp. in-4 ; Cambridge, 1940). Cf. notamment A. Raubitschek, *AJA*, 1942, 574-575 (avec une remarque sur le déclin du culte d'Athéna correspondant à la vogue croissante de celui d'Asklépios); W. W. Tarn, *Cl. Rev.* 1942, 84-85 ; A. M. Woodward, *JHS* 1942, 87 ; S. Dow, *Cl. Phil.* 1943, 146-148. En tête, pp. xv-xxv, une liste des archontes, par ordre chronologique, de 307-306 à 101-100 ; pour chacun d'eux on indique les documents datés de cet archonte, le secrétaire avec son démotique et le numéro de sa tribu, et le prêtre d'Asklépios ; treize noms seulement restent inconnus pour cette période. Cette liste reste, encore aujourd'hui, la plus à jour, ayant utilisé toutes les trouvailles de l'Agora. Les chapitres qui suivent cette table étudient en détail divers problèmes de la chronologie d'Athènes hellénistique : les cycles de 307-306, avec les changements apportés par la création des deux tribus macédoniennes ; — les inventaires d'Asklépios, avec une étude spéciale de *IG, II<sup>2</sup>, 1534* ; ces documents n'ont pas été faits à la fin des cycles des prêtres, mais à la fin des cycles des secrétaires du Conseil ; de même pour les inventaires des trésoriers d'Athéna ; les cycles des secrétaires n'étaient pas seulement un moyen de partager équitablement le secrétariat entre les tribus, c'étaient des périodes administratives à long terme. — Ch. IV, liste des prêtres d'Asklépios, avec justifications. — Ch. V et VI, études sur des archontes du III<sup>e</sup> et du II<sup>e</sup> s. Une rupture de cycle, admise pour 248, n'a pas, en l'état actuel, d'explication historique. — Les auteurs apportent des corrections à des textes déjà connus (voir dans l'index des inscriptions citées, p. 149 sqq., celles qui sont marquées d'un astérisque) et

publient des inscriptions inédites de l'Agora; il s'agit surtout des intitulés. Nous signalerons : pp. 22-25, fragment d'un décret exposé ἐν τῷι τεμένει τοῦ Δι[ός]; — p. 25, fragment d'un décret, sous l'archontat de Kydenor, pour les agoranomes; — fragments de décrets pour des prytanes, p. 114, 121 (en 174-173; il était le seul à mentionner parmi les dieux τῷι Διι τῷι Κτη[σίωι]), 125; p. 118, fragment de décret pour un ami du roi Séleukos (IV) : [τιμώμενος ὑπὸ τοῦ βασιλέως Σελεύκου καὶ ὧν ἐμ [προαγωγῆι μεγάλῃι].

86. J. Kirchner, *Harvard Studies Ferguson*, 503-507 : *Archon Diomedon*. K. distinguait deux archontes de ce nom, en 241/40 et en 232/31.

Voir n° 40.

87. W. B. Dinsmoor, *AJPh.* 1940, 460-468 : *Ptolemaios and the archon sortition cycles*. — Cette étude est critiquée par W. K. Pritchett, *AJPh.* 1942, 413-432 : *The tribe Ptolemais*, qui combat la date de 226/5 soutenue par Dinsmoor pour la création de la tribu; il date celle-ci de la fin de l'année 224/3, année aussi de la première célébration des Ptolemaia athéniennes (dans l'hiver). Il publie à cette occasion un fragment de décret pour les prytanes de l'Aiantide, daté de l'année d'Ergocharès (226/5) et dont le calendrier lui donne un argument contre Dinsmoor. Listes des dèmes assignés à la nouvelle tribu (calcul du nombre des lignes de la liste de dèmes *IG*, II<sup>2</sup>, 2362; à la l. 50, repousse la lecture de Koehler; l. 51, il lit Κλ[ωπίδαι], l. 53 [Ἰκα]ρίαι), avec leur répartition dans les tribus (pris dans toutes les tribus, à l'exception de l'Antigonis et de la Démétrias). Aucun document n'atteste qu'à cette époque Pétalidai était un dème séparé, comme plus tard, et non un lieu d'Aphidna, comme dans *IG*, II<sup>2</sup>, 1594. Discussion sur les trittyes et leur déclin à cette époque. — Voir n° 40.

87 a. W. L. Westermann, *Journal of Near Eastern Studies* 1946, 92-104 : *Two studies in Athenian manumissions*, ayant entrepris une étude d'ensemble sur la παραμονή, traite de : I. *The silver bowls of Athenian freedmen*, et II, *Manumissions in the wills of the philosophers*. Les ἐξελευθερικαὶ φιάλαι (*IG*, II<sup>2</sup>, 1553-1578) seraient une taxe pour l'ἀπόλυσις de *paramonè*; c'est pour des affranchis sous condition de *paramonè* qu'on aurait procédé à des procès fictifs ἀποστασίου, dont parlent ces inscriptions. — Il nous semble qu'il y aurait à revoir toute l'interprétation d'ensemble de ces inscriptions; le caractère fictif de ces procès ne paraît pas indiscutable. Il nous semble difficile d'admettre aussi que la formule *dominus servum* (sans verbe) qui se trouve dans les mêmes inscriptions que la formule *servus ἀποφυγῶν dominum* ait un sens équivalent; cette interversion dans des formules doit indiquer un résultat différent; on penserait dans le premier cas à *dominus* (ἐλῶν) *servum*. — Dans le testament de Lykon, les λύτρα seraient les sommes payées pour l'ἀπόλυσις de la *paramonè*. Il nous semble meilleur d'y retrouver le sens de « rançon d'un prisonnier », dégagé dans les affranchissements de Delphes par Ad. Wilhelm, *Anz. Wien* 1924, 93-101 (qui cite le testament de Lykon) (cf. aussi E. Weiss, *Griech. Privatrecht*, I (1923), 299, note). Nous différerions d'avis aussi sur le sens de ἐλεύθερος dans ce passage et dans le testament de Théophraste (ἄδη ἐλευθέρους).

88. R. Schlaifer, *Harvard Class. Stud.*, 51 (1940), 233-260 : *Notes on Athenian public cults*. I. S. groupe les exemples de taxes levées à Athènes pour l'entretien d'un culte : sur les ναύκληροι (et peut-être les ἔμποροι) du Pirée pour un

sanctuaire (Zeus Sôter ?) de cette localité, une drachme par navire (*IG*, I<sup>2</sup>, 128); sur les mêmes pour le culte des Anakes, une taxe sur l'embarquement des passagers (ἐπιβατικόν), un deux pour cent sur les importations et les exportations, πεντηκοστή (*IG*, I<sup>2</sup>, 127); sur les cavaliers, les hoplites, les archers etc., taxe de 2 drachmes, 1 drachme, 3 oboles pour un culte d'Apollon (*IG*, I<sup>2</sup>, 79); l'inscription des polètes *Hesperia* 1936, 401, a fait connaître (l. 134) un τέλος τῆς πεντεδραχμίας τῆς τῷ Θησεΐ. Selon Nock, cette taxe serait l'ἀποφορά payée pour le culte de Thésée par les familles qui avaient envoyé leurs enfants en tribut au Minotaure (*Plut., Thes.* 23, 5); S. conjecture que cette taxe a été introduite ou régularisée quand Cimon rapporta les os de Thésée en 475 et que le culte de Thésée fut dès lors célébré avec un extraordinaire éclat; ce subside de l'état ne signifie nullement que les Phyalides se soient vu enlever le soin du culte, et l'état a dû leur fournir non de l'argent, mais des victimes. L'inscription des polètes mentionne aussi (l. 142) τὸ τέλος τῆς δραχμῆς τῷ Ἀσκληπιῷ; lors de l'institution du culte venu d'Épidaure, une taxe a dû tenir lieu des revenus provenant, pour les autres cultes, de propriétés; dans l'inscription, c'est un descendant de Télémachos, l'introducteur du culte, qui est garant pour la perception de la taxe; il est possible que cette taxe ait été levée sur tous les Athéniens et qu'elle ait tenu la place du ἱατρικόν dans les autres cités. Ces cinq taxes connues n'ont certainement pas été les seules. — II. Le prêtre d'Asklépios Démon de Paiania, (*IG*, II<sup>2</sup>, 4969) ne doit pas être inclus dans les cycles tribaux des prêtres d'Asklépios; de même Euthydémos d'Éleusis (*IG*, II<sup>2</sup>, 47; 4962), qui était prêtre de l'Asklépieion du Pirée. — III. Discussion, contre Pritchett, sur la date des décrets pour des prytanes *Hesperia* 1940, 115, n. 23 et Dow, *Prytaneis*, n. 28, et sur le démotique d'un secrétaire. Cf. Pritchett, *Bull.* 1944, 76. — Étude des prêtres des éponymes, avec la tribu d'appartenance. Ils n'ont pas été créés seulement dans la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle (Dow, Pritchett), mais on a des documents du IV<sup>e</sup> siècle : *IG*, II<sup>2</sup>, 1140 (en 386/5), 2828 (vers 340), et 1146 (règlement de la tribu Érechthéide sur le sacerdoce de Poseidôn et d'Érechthée). Les prêtres de certains éponymes n'appartiennent pas à la tribu de cet éponyme; c'est que le culte de ces héros était, avant Clisthène, entre les mains d'un *genos*, qui a continué à exercer le sacerdoce; ainsi Hippothon était adoré à Éleusis, et les décrets de la tribu étaient exposés dans ce sanctuaire à Éleusis; c'est sur l'acropole que Cécrops avait son culte, qui était aux mains des Amyndrides (*IG*, II<sup>2</sup>, 2338); la tribu a adopté le sacerdoce du *genos* avec le sanctuaire; les choses ont dû se passer de même façon pour Akamas. Cf. *Arist., Ath. Pol.*, 21, 6. Cf. aussi Pritchett, *AJPh.* 1942, 213, n. 1. — IV. Sur la prêtresse d'Athéna Nikè d'après *IG*, I<sup>2</sup>, 24, et nouvelle restitution du texte. Cf. Meritt, *Bull.* 1944, 45.

89. W. K. Pritchett, *AJPh.* 1941, 358-360 : *Note on the priests of Asklepios*. Le prêtre Phormion (*IG*, II<sup>2</sup>, 4453) appartenait au sanctuaire du Pirée, comme l'a vu notamment Kutsch, et n'aurait pas dû figurer dans les discussions chronologiques sur les prêtres du sanctuaire athénien. De même pour Euthydémos (*IG*, II<sup>2</sup>, 47). — Démon de Paiania (*IG*, II<sup>2</sup>, 4969) n'a pas lui non plus été prêtre du sanctuaire ἐν ἄστει, comme l'ont vu Kutsch et Schlaifer (pour ce dernier, ci-dessus n° 88, II), ni du sanctuaire du Pirée (comme le pense Schlaifer), mais

d'un sanctuaire nouvellement créé, que Judeich a suggéré de placer dans le dème de Colone.

90. R. Schlaifer, *Class. Phil.* 1943, 39-43 : *Demon of Paeania, priest of Asclepius*, revient sur la question et sur l'inscription du Louvre IG, II<sup>2</sup>, 4969 (*Syllogés*, 1005; Michel, 840). Il montre qu'il s'agit nécessairement d'un culte public, puisque l'État désigne le prêtre; ce ne peut donc être un sanctuaire nouveau, comme le suppose Pritchett (n° 89), car il n'y a eu qu'un Asklépieion dans la ville (τὸ ἐν Ἄστει) et un au Pirée. D'autre part, la maison et le jardin qui sont consacrés à Asklépios ne sont pas adaptés à un culte public et sont spécialement impropres à faire un Asklépieion; et l'inscription ne mentionne pas de travaux de transformation ni l'installation d'un culte. Il s'agit simplement du cas très fréquent du don d'une maison et d'un jardin dont les revenus serviront au culte d'Asklépios. En échange, Démon a demandé à être prêtre d'Asklépios. Comme cela était contraire aux méthodes ordinaires de choix du prêtre, la ville a demandé un oracle à Apollon, qui a permis et recommandé la chose. Si l'identification de l'οἶκία Δήμωνος de l'inscription avec la λεγομένη συνοικία d'Eschine, I, 125 proposée par Judeich est exacte, cela confirme que l'οἶκία est un immeuble de rapport et n'est pas devenue un sanctuaire, et qu'elle est bien ἐν ἄστει, où il n'y a pas place pour un autre culte public d'Asklépios; surtout, cela daterait la générosité de Démon d'avant 345, à une époque de grandes difficultés économiques pour Athènes, où les cultes avaient grand besoin de secours de ce genre. — Les formules des premières lignes sont sans doute à restituer autrement que n'ont fait les divers éditeurs; mais cela ne change rien à l'interprétation de R. Schlaifer.

91. R. Schlaifer, *Class. Phil.* 1944, 22-27 : *The Attic association of the Μεσόγειοι*, reprend l'étude des Μεσόγειοι, qui ont rendu les décrets IG, II<sup>2</sup>, 1244, 1245, 1247 (1246 ne s'y rapporte certainement pas et sera republié par S. Dow (note 1); sur l'attribution de 1248 et sur l'Hérakleion de Cholargos, voir note 15). Il ne peut s'agir d'un groupement local de la Mésogée, les membres connus étant des démotes de Batè, du Céramique et de Kydathenai. Leur sanctuaire, l'Hérakleion, était près de la porte d'Acharnai, site faisant partie d'une trittye urbaine et non de la Mésogée. Leur culte de Diomos, éponyme du dème Diomea et fils de Kollytos, mène aussi à la ville elle-même, en sorte qu'on ne peut admettre que les Mésogéens aient été primitivement établis dans la Mésogée, puis se soient transportés, avec leurs cultes, dans la ville ou tout près d'elle. L'association a été fondée à la place qu'elle occupe à l'époque historique, juste en dehors des murs d'Athènes; les cultes de Diomos et d'Héraklès doivent la faire remonter pas plus tard qu'au vi<sup>e</sup> s. Ce n'était certainement pas une association territoriale; elle était fondée sur la consanguinité, fictive ou réelle. Le nom de κοινόν ne leur convient pas, à cause de leur antiquité, et ce mot donne une lettre de trop dans 1244, l. 7. On peut penser à restituer οἴκωι, ou plutôt γένοι. Ressemblances avec le γένος des Salaminiens.

92. A. E. Raubitschek, *AJA* 1945, 434-435 : *The priestess of Pandrosos*, complète par un fragment nouveau la base de statue IG, II<sup>2</sup>, 3481 : Ὁ δ[η]μος Φιλίστιον Δημοχάρου Αἰθαλίδ[ου] θυγατέρα ἱέρειαν Πανδρόσου. Précisions sur cette famille.

93. B. D. Meritt, *AJPh.* 1945, 234-242 : *Three Attic inscriptions. — I. An early ephobic catalogue.* M. accepte les résultats de l'étude de P. Roussel, *RA* 1941, II, 222-226 (*Bull.* 1942, 31) : les lochages de l'inscription *Hesperia* 1940, 59-66 sont des éphèbes ; *IG*, II<sup>2</sup>, 297 est de la même année (333/2 a. C.), et on retrouve dans les deux inscriptions les trois mêmes personnages comme stratèges et comme cosmète. Il s'attache à réfuter de timides suggestions, ou même des doutes, présentés par Roussel, *ibid.* 224, note 2, pour d'autres points de faible importance dans II<sup>2</sup>, 2976. Un estampage lui permet de lire aux l. 5-7 de cette inscription : [ὁ ταξιάρχος τῆς Πανδι]ονίδος καὶ ὁ σωφ[ρονιστῆς τούσδε ἀνέγραψαν στεφανωθέντας χρυσῶι στ]εφ[άν]ωι [ὑπὸ τῶν] ἐφή[βων ἀρετῆς εἰς ἑαυτοῦς (sic) καὶ εἰς τὴν φυλὴν καὶ σωφροσύνης ἔνε[χα]. — II. *The pylony of Aiantis in 319/8.* Dans l'intitulé de *IG*, II<sup>2</sup>, 386, M. restitue, au lieu de [Αἰγν]ίδος (Wilhelm ; cf. *Bull.* 1941, 42), [Ἀσον]τίδος ou [Αἰαν]τίδος. — III. *Athens and Rhodes in 251/0.* Wilhelm avait donné récemment une restitution étendue de *IG*, II<sup>2</sup>, 769 (*Bull.* 1941, 42). Il a oublié alors qu'il avait rapproché (*Ath. Mitt.* 1914, 266) le fragment II<sup>2</sup>, 441, ce qui détruit ses restitutions. Meritt réédite ensemble les deux fragments, dont le sens ne se laisse d'ailleurs pas établir. Il conclut : «... this text will have to be counted innocent of the fear-reaching historical implications which Wilhelm proposed ». On peut penser que cette ironie ne sied point en face d'un Adolf Wilhelm, et alors que M. ne fait que rappeler une découverte de Wilhelm lui-même.

94. Ad. Wilhelm, *Anz. Wien* 1946, 115-127 : *Theophrastos, Hipparchos der Athener*, reprend l'étude du décret *IG*, II<sup>2</sup>, 1303, pour un Théophrastos, dont Ferguson et Dow ont donné une édition beaucoup plus complète, *Hesperia* 1933, 448. L. 15, il restitue ἱππ[έας πύ]ντας ἱπποτροφῶν, au lieu de ἱππ[οῦς] ; car le composé ἱπποτροφῶν ne serait pas à sa place (il faudrait τρέφων), et il faut que le mot ἱππεῖς ait été employé pour que les mots κατεσκευασμένοι ὦσιν, à la ligne suivante, aient leur sujet. W. montre l'importance de la dépense pour la nourriture des chevaux. — L. 17-18, W. montre qu'il ne peut s'agir d'une levée supplémentaire de 600 cavaliers, chiffre très élevé (comparaison avec les chiffres connus), où la décision du peuple eût d'ailleurs été engagée, que l'article devant ἐξακοσίους ne se justifie pas dans ce cas, et que des mots restent inexplicables ; il s'agit d'une réception du Conseil ; en corrigeant très peu de chose à la copie de cette pierre très usée, il rétablit de façon convaincante : καὶ τὴν βουλὴν ὑπεδέξατο τοὺς ἐξακοσίους καὶ πεντήκοντα.

95. A. E. Raubitschek, *Trans. Am.* 76 (1945), 104-107 : *The pyloroi of the Akropolis.* Le rapprochement exact des deux fragments de l'inscription de pyloroi *Hesperia* 8 (1939), 30. n. 8 (Schweigert), est donné par la restitution de la l. 7 : Φαλ[ηρ]εύς. R. propose une restitution complète du décret de 318-17 gravé antérieurement sur ces pierres, en modifiant légèrement celle d'Ad. Wilhelm, *Bull.* 1942, 32 : l. 19, il écrit [ἀνασ]ωζομέν[οις] d'après le décret rappelé par Wilhelm ; — l. 21-23, W. écrivait : [ἀγαθὸν ὅτι ἀν δύ]νηται ποι[ήσιν τὸν τε δῆμον κοι]νή(ι) καὶ ἕ[καστον ἰδίαι Ἀθηναίω]ν ; R. le remplace par : ποι[ήσιν πρὸς τὴν εἰρή]νην καὶ ἕ[καστον τῶν Ἀθηναίω]ν ; mais cette expression aurait grand besoin d'être justifiée et soutenue par un parallèle ; les mots πρὸς τὴν εἰρήνην et πρὸς ἕκαστον τῶν Ἀθηναίων ne semblent pas pouvoir se compléter en s'opposant,

comme on l'attend. Aux lignes 14-17, R. ne tente aucune justification ni explication de ses suppléments, qui pourtant sortent de la banalité et ne reposent que sur très peu de lettres conservées; un Hérakléote [παρεδέξατο τὴν] ναῦν ἀπὸ Κ[υζίου (rapproché de II<sup>2</sup>, 492) ἤκουσαν καὶ στρατ]ηγ[οὺς καὶ στρα]τ[ιώτας φέρουσαν]; que signifie, en particulier, παρεδέξατο τὴν ναῦν? Grammatically, il faudrait τὴν ναῦν τὴν ἤκουσαν ou ναῦν ἤκουσαν. A-t-on des exemples de cette mention : στρατηγούς καὶ στρατιώτας φέρουσαν? — R. publie une photo du fragment de liste de pylôres IG, II<sup>2</sup>, 2304; il y a un grafitte « qui ne semble pas avoir été noté »; mais il avait été parfaitement signalé par le premier éditeur, Lolling, *Sitz. Berlin* 1887, 1062, n. 5 (cf. aussi Szanto, *Arch. epigr. Mitt. Oesterr.*, 14 (1891), 38); nous reviendrons sur son interprétation.

96. S. Dow, *Harvard Class. Stud.*, 51 (1940), 111-124 : *The first ennaëteric Delian Pythais*, IG II<sup>2</sup> 2336, réédite cette série d'intéressantes listes de magistrats ayant fourni des ἀπαρχαί pour des Pythaiïdes déliennes, avec de nouveaux fragments (dont IG, II<sup>2</sup>, 2454), un nouveau raccord et diverses lectures et restitutions nouvelles. On a maintenant l'intitulé complet. Il distingue dans la gravure les différentes mains, au nombre de neuf au moins. Le commentaire, avec l'apparat critique, sera donné ailleurs.

97. J. Day, *An economic history of Athens under Roman domination* (300 pp. in-8°; New-York, 1942). D. a entendu son sujet de façon très large. Après une trentaine de pages consacrées, comme introduction, à Athènes au III<sup>e</sup> siècle, il étudie le second siècle jusqu'à l'acquisition de Délos (200-166) au ch. II (pp. 29-50), puis de 166 au sac d'Athènes par Sylla (88) au ch. III (pp. 50-120); puis de Sylla à Auguste (pp. 120-177) et l'Empire (pp. 178-270). — P. 32, la datation traditionnelle de ces monnaies crétoises vers 200, répétée par D., est erronée; comme l'a montré un trésor trouvé en Crète et publié de façon très intéressante par E. J. P. Raven, *Num. Chron.* 1938, 133-158, elles datent du début du I<sup>er</sup> siècle, sans doute après 87. — P. 85, n. 214, D. parle naturellement des Στεφαννήφορου δραχμαί d'Athènes qui seraient les « standard drachmes »; tout ce qu'on a dit des « drachmes du Stéphanéphore » ne tient pas; il s'agit de « drachmes d'argent stéphanéphore », c'est-à-dire du nouveau style; voir provisoirement L. Robert, *Annuaire du Collège de France*, 44<sup>e</sup> année, p. 111. — P. 87, sur les Nabatéens dans l'Égée, cf. *Bull.* 1940, 89. — Pp. 221-235, commentaire de IG, II<sup>2</sup>, 2776. — Un appendice (pp. 271-279) étudie la question du chiffre de la population à Athènes. — Cf. R. P. Blake, *Cl. Phil.* 1943, 217.

98. J. A. Notopoulos, *AJPh.* 1943, 44-45 : *Ferguson's law in Athens under the Empire*, établit que le secrétaire de prytanie a continué sous l'Empire à être choisi suivant l'ordre des tribus, et dresse un tableau chronologique de 166 à 210.

99. J. A. Notopoulos, *AJPh.* 1944, 149-166 : *The method of choosing archons in Athens under the Empire*. A l'époque romaine, Athènes n'a pas abandonné le système du choix de l'archonte selon l'« allotment order » des tribus, mais l'a adapté, d'une façon variable suivant les époques, pour donner place à des gens illustres ou de riches familles et spécialement à des membres de la tribu Aiantis; le sentiment « tribal » est resté vivant, notamment à l'époque d'Hadrien, et se mêle aux élections comme au tirage au sort; on répartit l'archon-

tat par tribus, mais on renonce au principe pour des gens distingués. Entre 113 et 163, N. reconstituerait quatre cycles ; les exceptions au principe tribal sont, après 163, de plus en plus fréquentes, jusqu'à devenir la règle, la répartition entre les tribus n'étant plus qu'une simple phrase. Il y a compromis entre l'attachement au système démocratique de l' « allotment » et la tendance aristocratique à choisir des gens riches et distingués pour l'archontat, qui est une marche pour l'Aréopage. Au 1<sup>er</sup> s. a. C. et à l'époque d'Auguste, l'ordre officiel des tribus ne joue plus pour l'archontat, mais on a des cycles tribaux dans l'ordre de répartition ; ce dernier a peut-être son origine dans le passage des tribus de 10 à 12, qui créait un problème pour la répartition équitable des 10 archontes entre les tribus. L'élection de l'archonte, au lieu du tirage au sort, ne date pas de 103/2, mais doit être en relation avec l'établissement de l'Aréopage comme le corps politique le plus important et avec la cooptation d'ex-archontes par l'Aréopage, vers le milieu du 1<sup>er</sup> s. a. C.

100. A. E. Raubitschek, *AJA* 1945, 128-133 : *Hadrian as the son of Zeus Eleutherios*. R. réunit en un même texte les fragments d'une inscription à Hadrien trouvés à l'Acropole *IG*, II<sup>2</sup>, 3321, 3322, 3312. Hadrien est appelé [Θεο]ῦ Τρα[ι]-ανοῦ Παρθικοῦ [Διδε] Ἐλευθερίο[υ] υἱόν. Il n'y a pas de preuve d'une assimilation d'Hadrien lui-même avec Zeus Eleutherios à Athènes. Trajan a pu recevoir ce titre à cause de ses victoires sur les Parthes. — P. 131, R. publie un fragment d'inscription d'une statue élevée à Hadrien devant le portique de Zeus par un Byzantin : — Ὀλύμπιον καὶ ἄλλοις Βυζάντιοις τὸν ἐκ[ε]ῖνο καὶ τῆς [πατρ]ίδος εὐεργέτην. — P. 132 : dans le fragment 3285, R. fait observer que le texte est complet à gauche et supprime Θεόν après Σεβαστόν à la ligne 2,

101. J. H. Oliver, *Harvard Studies Ferguson*, 521-530 : *Julia Domna as Athena Polias*. O. a trouvé deux nouveaux fragments de quelques syllabes du décret relatif au culte de Julia Domna *IG*, II<sup>2</sup>, 1067 (cf. *Bull.* 1936, 357, l. 18-22) ; il le republie en entier. L'un des fragments, vers le début des lignes 6-8, confirme, l. 6, le mot [φι]λανθρ[ωπίας], restitué par A. von Premerstein ; — l. 7, le mot πᾶσιν nous semble devoir s'insérer dans la phrase : συνεργούσης [— ἐν] πᾶσιν — Σεβαστῆς ; — l. 8, le mot [ἰου]λίης, restitué par Pr. — Le second fragment concerne les lignes 32-34. L. 32, il confirme Ἀθηνᾶι, restitué par Pr. ; — l. 34, au lieu de σ[υν]άγειν (ou συντελεῖν, Broneer) καὶ χορ[ὸν καὶ] (ou εἰς τὴν) ἑορ[τ]ήν, on lit : χορεύειν τ[ὴν] ἑορ[τ]ήν ; mais cette dernière expression convient-elle ? et σ[υν]άγειν, conservé par O., peut-il être maintenu seul ? (O. le fait disparaître dans sa traduction, p. 524 : « sacrifice and set up a torch and dance at the festival ») — l. 33, O. écrit, grâce au nouveau fragment : [θύειν] δὲ καὶ τὰς [ἀρρηφό]ρους τὰς ἀπολυ[ομέν]ας (ou ἀπολυθείσας) ; il s'agit des deux arrhéphores qui quittent leur service ; cf. Pausan. I, 27, 3 : τὰς μὲν ἀφιᾶσιν ἤδη τὸ ἐντεῦθεν, ἑτέρας δὲ εἰς τὴν ἀκρόπολιν παρθένους ἄγουσιν ἀνε' αὐτῶν. Pour ἀπολύεσθαι, O. renvoie à Preisigke, *Wörterbuch* ; on peut citer un bon exemple épigraphique tout à fait analogue : *Milet, Delphinion*, 139, l. 47 : τοὺς ἐφῆβους τοὺς αἰεὶ γινομένους ἐπειτὰν ἐπ[ι]κ[ο]σμηθέντες καὶ τὰ νομιζόμενα συντελέσαντες ἀπολύονται ἐκ τοῦ γυμνασίου. — Aux l. 21-22, O. restitue : ἐν ἡ ἡμέρᾳ τὸν ἀ[ρχαῖον ν]αὸν αὐτῆ[ι] ὡς Πολιάδι ἀντήκαν αἱ Ἀθῆναι ; car Julia Domna a été, non pas associée, mais identifiée à Athéna Polias ; aussi il restitue l. 15-16 : [ποιεῖν τὰ εἰ]σιτήρια τῆι [σωτῆραι τῶν Ἀθηνῶν

<sup>5</sup> *Ιουλία Σεβαστῆι*] Ἀθηνᾶ Πολιά[δι —]. Des sacrifices auraient été offerts à Julia Doumna, d'abord comme μήτηρ στρατοπέδων, ensuite comme Athéna Polias. Voir *Bull.*, 1944, 85.

102. J. H. Oliver, *Trans. Am.* 71 (1940), 302-314 : *Paeanistae*, a revu la liste *IG*, II<sup>2</sup>, 2481, dont il donne une photographie. L. 17, il reconnaît le nom Αὐτή(νιος) (= Avienus) Κερεάλιος, et non Αὐ(ρ)ή(λιος). Il lit ainsi le début, qui fixe le caractère de cette liste : [Ἐπι]ερ[έως] [Διοφάνους τοῦ] [Ἀπ]ολλ[ωνίου vac.] Ἀ]ζη[νιέως vac.] οἱ π[ρέσβει]ς [τοῦ ἐν] ἄσ[τει Ἀσκλη]π[ισίου] το[ῦ] πα[ι]ανιστ[άς] · [Α]ι . [Ἀτ]τικὸς [πρ[εσβύ]τερος] Γ(ά)ρ., [Αι.] Ἀττικὸς νεώτερος Γάρ. La restitution π[ρέσβει]ς est loin d'être assurée par le rapprochement de γερουσισταί d'Asklépios à Hyettos de Béotie. — L'inscription doit dater, d'après l'identification des deux personnages nommés au début de la liste, d'après 166. Plusieurs des personnages sont connus par ailleurs comme magistrats ou ont le droit de cité romaine. — Le seul autre catalogue de péanistes à Athènes est le côté droit du monument de Sarapion (*Bull.* 1938, 98; 1939, 95-96). O. le republie avec deux nouveaux fragments de la 2<sup>e</sup> colonne, qui donnent des restes de 7 noms; parmi eux, [Αὐ]τήνιος Κε[ρεάλιος]. Il restitue l'intitulé, en y introduisant les πρέσβεις suspects : καὶ οἱ [πρέσβεις τοῦ ἐν ἄστει Ἀσκληπιδίου] ἀνέγ[ραψαν τὸν εἰς Κορωνίδα καὶ (οὐ τὸν Σοφοκλέους εἰς) Ἀσκληπιδὸν πα[ι]ανιστ[άς]. O. retire son explication antérieure de l'ensemble du monument. Le monument de Sarapion, avec ses trois faces et ses trois styles, comprendrait seulement deux inscriptions distinctes : sur le devant, l'inscription de Quintus Staius pour son grand-père Sarapion, avec le péan de ce dernier; les deux côtés furent remployés simultanément pour le catalogue des péanistes et pour le péan de Sophocle; ce n'est pas Staius qui aurait fait graver le péan de Sophocle en même temps que celui de son grand-père à lui. La seconde utilisation du monument (gravure sur les côtés) aurait été faite vers 220, l'érection première ayant eu lieu seulement un an auparavant peut-être. Voir n° 259.

103. E. A. Pezopoulos, *Arch. Eph.*, Vol. du Centenaire II, 1937 (1940), 538-558. Ἀττικὰ ἐπιγράμματα. P. 538 : épigramme funéraire du VI<sup>e</sup> siècle en trimètres iambiques, trouvée aux Kalyvia de Kouvaros (maintenant au dépôt de *Liopesi*; photo, fig. 2) : Τόδ' Ἀργίῳ ἴστι σῆμα κάδελεπῆς φιλίας· ! Εὐκοσμίδες δὲ τοῦτ' ἐποίησεν καλόν, | στέλεν δ' ἐπ' αὐτῷ θεκε Φαίδιμο(ς) σοφός. L'artiste qui a fait la stèle, Phaidimos, était connu par l'épigramme de Vourva (photo, fig. 2) *IG*, I<sup>2</sup>, 1012 (cf. *Bull.* 1944, 42). Le même poète a dû écrire les deux épigrammes. — P. 541 : P. publie comme inédite une épigramme funéraire de l'époque impériale que Kirchner a reproduite *IG*, II<sup>2</sup>, 11374, d'après Anderson, *ABS*, 3 (1896/7) 118, n. 7. — P. 543 : l'épigramme Γ. Μάϊος Ἀκαστος Μαρθώνιος correspond à *IG*, II<sup>2</sup>, 6773 (d'après Anderson) : Γναῖος κτλ. Kirchner l'a insérée, d'après Pezopoulos, n° 6758 a (p. 891), sans faire le rapprochement. — P. 544 : P. publie l'épigramme funéraire de l'époque impériale (photo), que Kirchner a donnée n. 10699 a. P. y reconnaît un système dactylique avec un mélange de κῶλα anapestiques. L. 2, il lit : ἀῖδετε, Μοῦσαι· οἱ[ι], (Kirchner, d'après Peek : αἱ δὲ τεκοῦσαι <ο>) et place ensuite les mots gravés dans la marge, transversalement : καμόντες νηπιάχῳι τε ἐπὶ τύμβον τόν[δε]. — P. 555 : stèle à relief du Pirée (fig. 6 et 7) publiée aussi par Kirchner, *IG*, II<sup>2</sup>, 6693 a. Voir n° 20.

104. N. Kyparissis, *Arch. Eph.*, vol. du Cinquantenaire, II 1937 (1940), 433-438 : Ἐπίγραμμα εἰς ἀύλητήν, publiée, avec photo, le distique funéraire que Kirchner a publié de son côté dans *IG*, II<sup>3</sup>, 12514.

105. Attique. *Athmonon*. — E. Vanderpool, *Hesperia* 1945, 148, n. 20 : stèle très usée dont il ne reste que 4 lignes : en 52-51 a. C. (arch. Lysandros), Μόνιμος Δημητρίου Ἀμιστηνός ἀγωνοθετήσας (d'une association), et ὧν ἀρχεραυ[ιστῆ]ς —. — N. 2 : près de la route d'Athènes à Kephisia, stèle funéraire de Κνίφων (IV<sup>e</sup> s. a. C.).

106. *Paiania*. — M. P. Nilsson, *Eranos*, 42 (1944), 70-76 : *Die eleusinischen Kulte der attischen Demen und das neue Sakralgesetz aus Paiania*. Sur l'inscription du v<sup>e</sup> s. publiée par W. Peek, *Bull.* 1942, 47 a. Hypothèse sur le rapport des deux parties de l'inscription, A, l. 1-B, l. 14 et B, l. 15-32, la seconde étant un ancien règlement coutumier, repris par un décret du deme formant la première partie. Dans les formules ἀπόμετρα τεταρτεύς, τῆιδε ημιτετάρτεον, N. construit et entend ainsi : ἀπόμετρα (émoluments des prêtresses) pour l'une (la prêtresse principale : on sous-entend τῆ μὲν) un *tetarteus* (environ 13 litres de céréales), τῆ δὲ (pour l'autre, une prêtresse auxiliaire) ημιτετάρτεον (un demi) ; mais, dans B, l. 15, on aurait τῆιδε χοῖρος, « ici, dans le sanctuaire ». — Les fêtes, en relation avec les occupations des démotes, sont agraires (Proérosia, sous la forme Prérosia ; Skira et Antheia), à l'exception des Héphaistia (cf. la fabrique d'armes du père de Démosthène, du deme de Paiania). B, l. 21-23, N. ne sépare pas, comme Peek, *πρροσιαδῶν χρῆθῶν ἡὕε δύο*, et comprend : « dass die Tiere für den Erlös der für die Prerosien eingesammelten oder wie in Eleusis gezehnteten Gerste eingekauft wurden ». Importance considérable de l'Eleusinion et des Proérosia. Le culte dans les Eleusinia des demes (dans la Tétrapole comme à Paiania) était différent de celui de la ville ; il s'adressait aux divinités éleusiniennes de la fertilité (mention de Daira) ; c'est à ce titre qu'y apparaît Hécate. « Dass der agrarische Fruchtbarkeitskult in Eleusis so stark hervortrat und im Volksbewusstsein so lebendig war, dass eleusinische Filiale in den Demen gegründet wurden um sie zu pflegen, ist der eigentliche religionsgeschichtliche Gewinn, der aus unsrer Inschrift zu ziehen ist ». Les Antheia (nouveau nom de fête), où l'on sacrifie un porc et une truie, ne sont pas identiques aux Anthestéria, mais sont à mettre sur le même pied que deux fêtes éleusiniennes en rapport avec le développement des semences, les Chloia et les Kalamaia.

107. *Acharnes*. — Lors d'un passage à Athènes en juillet 1946, nous avons vérifié que la stèle du serment de Platées porte bien ταξίαρχον, et non ταξίλοχον (*Bull.* 1941, 52 a).

Voir n° 164.

#### PÉLOPONÈSE

107 a. *Égine*. — R. Harder (n° 171), 9, note 7, republie plus complètement l'inscription (époque impériale) d'une table d'autel (*Bull.* 1939, 108), ornée de deux coupes avec fleur de lotus, d'une couronne, d'un rameau et de deux feuilles de lierre : Ἀὐρήλιος Ἀσκληπιάδης Ἀσκληπιάδου ὁ προστάτης τῶ ἀπ' Ἡλίου νέφ Διονύσω θεῶ μεγάλῳ ἐπηκόῳ οἴκοθε τὰ ἀναλώματα ποιησάμενος ἀνέθηκα.

108. *Corinthe*. *Perachora*. — J. G. Milne, *Cl. Rev.* 1944, 18-19 : *The Perachora drachma inscription*. Sur une des trois inscriptions archaïques publiées par

Th. Wade-Gery, dans H. Payne, *Perachora, The sanctuaries of Hera Akraia and Limenia, Architecture, bronzes, terracottas* (Oxford, 1940; non vidimus; cf. W. L. Cuttle, *Cl. Rev.* 1941, 42), qui daterait de peu avant 650, et serait en rapport avec la réforme monétaire de Phidon d'Argos : M. propose conjecturalement Δραχμὰ ἐγὼ· ἡέρα λευγ[ολένε δέξο μ' (au lieu de κείμαι) ἐν ἀ]λλᾶ. Cette drachme ne serait pas, comme le supposait W. G., un faisceau de broches de bronze, mais un demi-statère éginitique d'argent. L'émission, peu après, de la monnaie d'étalon corinthien aurait amené la prompte éviction de cette inscription de sa place d'honneur et son emploi comme pièce de construction.

Voir n° 41.

109. *Argolide*. — M. Mitsos a consacré sa dissertation à l'histoire politique de l'Argolide, Πολιτικὴ ἱστορία τοῦ Ἄργους ἀπὸ τοῦ τέλους τοῦ Πελοποννησιακοῦ πολέμου μέχρι τοῦ ἔτους 146 π. X. (120 pp. in-8, Athènes, 1945), en utilisant naturellement les inscriptions, encore trop rares, de la ville.

110. *Argos*. — W. Vollgraff, *BCH* 68-69 (1944-45), 391-403 : *Inscriptions d'Argos*. N. 1, réédition avec fac-similé du fragment du v<sup>e</sup> siècle *IG*, IV, 555. — N. 2, près de Tirynthe, une nouvelle dédicace aux Euménides : Ἀσκληπιάδα[ς] Εὐμενίσιν; le relief (photo) montre les trois Euménides, dont la première tient à la main un pavot, et un groupe d'adorants. D'après le lieu de trouvaille de ce relief et de *IG*, IV, 668, le sanctuaire devait être près de Tirynthe. — N. 9 : au théâtre, reste de la dédicace impériale d'un édifice ὑπὸ ἐμπροησμοῦ δ[ιαφθαρέν]. — N. 11-13 : fragments d'inscriptions chrétiennes ou byzantines.

111. W. Vollgraff, *Antiquité classique*, 14 (1945), 5-28 : *Argos dans la dépendance de Corinthe au iv<sup>e</sup> siècle*, publie une épigramme du Bas-Empire honorant un gouverneur : Καλλιπίνα, δίκης δῆμα δικεότατον; Argos lui a élevé cette statue, dont l'épimélète a été un certain Eupraktos : τοῦνεκεν Ἰναγίη σε διτνεκέσ[σι γε]ρέρει | δῶροις, Εὐπράκτω τοῦτ' ἐπιτιλαμένη. Du premier vers Ἴσθμὸς κηρύττει σε πόλις (la ville d'Isthmos : Corinthe) βοῶσιν (datif : « à ceux qui acclament ») Ἀχαιῶν, V. conclut qu'Argos appartient bel et bien à la juridiction des juges de Corinthe, et il en conclut qu'alors Argos a perdu son autonomie et a été attribuée à Corinthe; l'Argolide serait régie par un gouverneur nommé par Corinthe et ses habitants seraient justiciables là-bas; les délits moins graves, jugés sur place, le seraient même par des juges envoyés de Corinthe; V. soutient l'attribution à l'empereur Julien de la lettre 198 des œuvres de celui-ci. — Il semble que ses conclusions tombent devant une meilleure lecture du vers 1, que nous avons aussitôt entendu ainsi : Ἴσθμὸς κηρύττει σε, πόλις (= iotacisme pour πόλις) βοῶσιν Ἀχαιῶν (les villes des Achaïens t'acclament); de son côté, V. nous a signalé cette coupe, qui lui a été suggérée par S. Eitrem et qui lui paraît plus simple et partant plus juste. Dès lors, il est naturel qu'Argos félicite le gouverneur pour la justice qu'il rend à son prétoire, à Corinthe, aux Argiens comme à toutes les villes d'Achaïe; il ne reste là nul indice d'un rattachement d'Argos à la ville de Corinthe.

112. D. Levi, *AJA* 1945, *Gleanings from Crete*, 301-302, combat l'interprétation d'une inscription d'Argos par E. Bourguet, *REG* 1930, 6-7, selon qui elle attesterait un oracle d'Athéna; sur le sens de χρηστήριος.

113. *Mycènes*. — M. Mitsos, *Hesperia* 1946, 115-119 : *An inscription from Myce-*

*nae*, publie, avec photographie, un fragment d'inscription du début du v<sup>e</sup> siècle. Pour les *omicron*, on n'a pas seulement gravé un cercle; l'intérieur du rond tout entier a été évidé. Après la mention des hiéromnémones, on a des noms (on reconnaît Βύτιρος) dont chacun semble suivi des mots : ἀσπίδα, θυρίαν, ἀρόντιον; ce serait une dédicace. A relever le « démotique » Σφοραδύς.

Voir n° 80.

113 a. *Épidaure*. — S. Eliopoulos, *AJA* 1940, 222-224 : *The ramp of the temple of Asklepios*, propose de restituer dans l'inscription relative à la construction du temple IG, IV<sup>2</sup>, 102, l. 39-40 : καὶ τῶι πο[τιβί]σει au lieu de πο[ιστά]σει.

114. *Messénie*. — C. A. Rœbuck, *A history of Messenia from 369 to 146 B. C.* Diss. Chicago 1941; 128 pp. in-8. Cf. F. W. Walbank, *Cl. Rev.* 1942, 39-40; P. Treves, *JHS* 1944, 102-106 : *The problem of a history of Messenia*. Cette soigneuse étude historique comporte une partie topographique (pp. 1-26; 118-124), notamment sur l'identification de l'Ager Denthaliatès, du sanctuaire de l'Artémis Liunnatis (R. soutient l'identification de L. Ross (à Volimnos) contre Kolbe et Valmin), de Kalamai et de Pharai, où sont utilisées des inscriptions d'arbitrage; cf. aussi, pour ces documents, note 167; voir la note 168, sur l'inscription Valmin, *Inscr. Messénie*, n. 1.

115. C. A. Rœbuck, *Cl. Phil.*, 1945, 149-165 : *A note on Messenian economy and population*, serre au plus près les rares informations que nous avons sur la population et la production de la Messénie; valeur agricole de la Messénie, délimitation du territoire de Messène; exportation de chevaux, rapport entre le blé et l'orge; chiffre de la population d'après la production supposée des céréales, les contingents militaires, les listes d'éphèbes de Thouria. R. est d'accord pour l'essentiel avec Ad. Wilhelm, *Urkunden aus Messene (Jahreshefte 1914)*.

#### GRÈCE CENTRALE ET SEPTENTRIONALE

116. *Béotie. Tanagra*. — N. Platon, *Arch. Eph.*, Volume du Centenaire, t. II, 1937 (1940), 655-667 : *Χριστιανική επιγραφή ἐκ Τανάγρας*, publie une longue inscription chrétienne (40 vers) qu'il date du iv<sup>e</sup> siècle. Elle comprend 3 parties séparées en trois paragraphes sur la pierre : 1) les prescriptions à observer (vers 1-24). 2) la récompense de l'homme pieux qui les observera (25-27). 3) malédictions pour celui qui les enfreindra (28-40). Les prescriptions concernent d'abord la propriété du tombeau; quiconque n'est pas de la famille n'y a pas droit. Puis il est question de prières à Dieu, des offrandes pour les morts, v. 4-6 : εἶτα κομίζη πᾶρ τέμενος ζάθειον τριάδει πάντων μεδεούση ἔκτω ἐν ἡματι δῶρα θεῶ περιλαμένα Χριστῶ (9-11) ἄρτους δισκοφανεῖς δύο καὶ δέκα καὶ μέθυ λαρόν ἀκτίσιν ἧ νιφάδεσσιν εοικότα. Il faut aussi assurer l'entretien des tombes, apporter de la lumière la nuit (16-17) : τοῖς δ' ἐπι φάος ἦρα φέρειν κατὰ νύκτα τὸ γὰρ γέρας ἐστὶ θανόντων); faire l'aumône aux pauvres; enfin les tombes devaient se trouver près d'une église ou d'une chapelle que l'on recommande d'entretenir, ainsi que les arbres ὑψιπέτηλα qui sont autour.

117. *Akraiphia*. — M. Feyel (n° 123), 43, n. 4, dans *SEG*, III, 357, reconnaît dans τᾶς λαχας un génitif signifiant « au titre de l'adjudication des lots fixés par le sort ».

118. *Thisbè*. — M. Feyel (n° 123), 42, note 7 : dans la convention entre Thisbè

et Chorsiai, *SEG*, III, 342, l. 18-19, F. accepte le supplément de Crönert [π]λεῖθας (Crönert avait rapproché le texte locrien *IG*, IX 1, 334; Schwyzer, 362; d'autres corrigeaient [ἐπιμ]λείτας ou [πο]λείτας), mais il remplace π[ε]δὰ τᾶς πλ]εῖθας, trop long, par π[ρὸ π]λεῖθας, « par devant le peuple ».

*Thèbes.* — Voir n° 32.

119. *Delphes.* — G. Daux, *BCH* 68-69 (1944-45), 94-128 et pl. IX-XIV : *Inscriptions de Delphes*, donne une nouvelle série de notes, d'additions et de repentirs sur des inscriptions de Delphes, publiées notamment par E. Bourguet, en utilisant particulièrement les estampages d'Haussoullier et d'Homolle. Beaucoup des inscriptions, des corrections et des suggestions incertaines publiées ici sont de très faible importance et n'auraient leur place, répétons-le, que dans l'apparat critique d'un Corpus. Cet article donne de nouveaux témoignages de l'incohérence de la publication delphique. Ainsi y avait-il urgence à publier actuellement des documents, inédits depuis longtemps certes, mais dont on prépare par ailleurs la publication dans un ensemble ? Ainsi ne convenait-il pas de réserver à J. Jannoray, qui travaille activement depuis des années sur Delphes à l'époque impériale, la publication de textes comme les n. 17-18, 35 ? Même remarque pour la publication antérieure *Bull.* 1942, 83. D. écrit : « C'est par centaines et sans doute par milliers que je pourrais apporter des rectifications de détail » et il « ne retient que les corrections de quelque importance ». On n'arrive pas à voir l'importance de certains débris et de beaucoup de remarques, parfois déjà présentées. — N. 8 : au-dessus de la proxénie pour un Orchoménien *SGDI*, 2661, l'estampage donne le monogramme *alpha-rhó*, comme sur les monnaies arcadiennes. — N. 11 : on a la partie gauche du décret *Sylloge*<sup>3</sup>, 608, que Pomtow rapportait, non sans quelque hésitation, à Manius Acilius ; ce décret ne le concerne pas ; « une fois de plus l'avarice imprudente de Pomtow a encombré d'un faux document le manuel [*sic*] de Dittenberger » ; le proxène est un Διονύσιος Αργέτου Ἐλεάτας, connu par la liste des proxènes et par celle des théorodques. — N. 17 : le fragment nouveau du décret pour Sulpicius Galba (cf. *Bull.* 1944, 38) n'apporte rien. — N. 18 : fragment de décret de l'époque impériale pour un bienfaiteur. Cette inscription, comme le n. 36, n'est nullement perdue, comme a cru D., qui a pensé que ses estampages Homollé étaient seuls à en conserver le souvenir. Elle est au musée (stèle de calcaire de 27 cm. × 35 × 10) ; elle a été trouvée le 6 juin 1898, près du mur est du gymnase, à 20 pas sur la route. — N. 19-31 : affranchissements. Le n. 23 nomme parmi les témoins Μενεκράτης Σωπάτρου et Σώπατρος Μενεκράτους, de Thèbes, connus par ailleurs comme sculpteurs. D. réédite les quatre signatures connues à Delphes, et en ajoute une de Μενεκράτης. — N. 27 : *SGDI*, 2325, plus complet. — N. 29 : *F. Delphes*, III 1, 293, plus complet. — N. 30 : réédition de *SGDI*, 2319. — N. 31 : *F. Delphes*, III 1, 572 + *SGDI*, 2338 et 2339 + *Hermes* 1906, 369. — N. 34 : base de statue de la delphienne Dikaiagora. D. ne s'est pas aperçu qu'il l'avait déjà publiée *BCH* 1939, 164. Il restitue, l. 1, [Μελισσίων, au lieu de laisser une lacune de 5 ou 6 lettres ; il lit, à la fin de la ligne 2, *alpha*, sans signe de doute, au lieu de *lambda*, sans signe de doute ; il datait « fin II<sup>e</sup>-1<sup>re</sup> moitié du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C. ? » ; cette fois « l'écriture est celle du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C. » et Μελισσίων « est bien connu dans la seconde moitié du 1<sup>er</sup> siècle ». Les dimensions sont indiquées chaque fois de façon différente. — N. 35 : frag-

ment de base de statue de Titus ou de Domitien. — N. 36, réédite, d'après un estampage d'Homolle, la base de statue d'un aulète de Gortyne *CIG*, 1719. P. 95, il impute aux circonstances « l'accroc à la méthode » qui lui a fait publier des textes sans avoir vu les pierres. Mais une simple question adressée à L. Robert lui eût appris que cette inscription était devant le Musée de Delphes et avait été revue sur la pierre par P. Roussel, puis par L. Robert, qui en a préparé l'édition. D. écrit : « Il y aurait intérêt à grouper tous les textes agonistiques trouvés à Delphes (plusieurs sont encore inédits). L. Robert en a étudié ou signalé quelques-uns. *Rev. Phil.* 1930, pp. 25 sqq., particulièrement pp. 53-59 ». C'est bien l'incohérence de la publication delphique signalée ci-dessus (cf. aussi *Bull.* 1940, 63). D. n'a pas dû connaître *CRAI* 1930, 79 : « M. Robert a l'intention de composer un Recueil de toutes les inscriptions delphiques ayant trait à ce qu'on appelle la vie agonistique. Ce sont deux chapitres de cet ensemble qui sont ici présentés » (E. Pottier) ; et il lui a échappé les diverses publications de L. Robert, en dehors de *Rev. Phil.* 1930, qui ont trait à la vie agonistique à Delphes et montrent qu'il travaille à approfondir ce sujet : ainsi *BCH* 1928, 420-425 ; 1929, 34-41 ; *REG* 1929, 433-438 : *Au théâtre de Delphes* ; *Hermes* 1930, 106 sqq. ; *Rev. Arch.* 1934, 1, 58-61 ; *Études épigr. et philol.* (1938), 7-31. — N. 37 : base de statue de M. Ἀῦρῆλιος Δημόστρατος Δαμᾶς Σαρδινῶς παγκρατιαστῆς β' περιοδονεύκτης. Cf. aussi *RA* 1934, I, 59, avec, p. 58, la photographie d'estampages de Delphes. — N. 39 : voir ici n° 131.

120. P. de La Coste-Messelière, *BCH* 1944-1945 (1946), 5-35 : *Nouvelles remarques sur les frises siphniennes*, avec révision des inscriptions peintes.

121. M. Guarducci, *Epigraphica*, IV (1942), 204-210 : *Una dedica arcaica dei Siracusani nel santuario di Delphi*. Sur la dédicace du début du v<sup>e</sup> siècle [Συ]ρακοσίο —, *F. Delphes*, III 3, n. 76. G. rapproche de la lettre qui semble à la fois un omicron et un oméga celle qui apparaît dans l'inscription de Thasos (vers 500 a. C.) *BCH* 1934, 173 sqq. et Pl. III ; la dédicace delphique émanerait des [Συ]ρακόσιο[ι], la lecture [Συ]ρακοσίω[ν] étant dès lors exclue, et aurait été gravée par un artiste thasien.

122. P. Amandry, *BCH* 68-69 (1944-45), 411-416 : *Note sur la convention Delphes-Skiathos*, revient sur un passage du document *Bull.* 1942, 78, qu'il avait publié. Aux lignes 27-29, il avait restitué : Θ[εοξε]νίοις δὲ τὰς [μοίρ]ας διδόμεν; A. écarte la restitution de J. Bousquet [κλίν]ας (*Bull.* 1943, 32) et justifie la sienne.

123. M. Feyel, *RA* 1946, I, 5-22 : Σμῆλαι. *Étude sur le v. 552 de l'hymne homérique à Hermès*. Retrouvant la mention de Σμῆλαι, déesses-abeilles, dans le *semeval* du ms. de Moscou (Μοῖραι dans les autres ms.), F. utilise l'inscription des Skiathiens pour repousser la mention des Θοῖαι dans l'hymne homérique : la divination par tirage au sort ayant tenu à Delphes une place essentielle, il ne peut en être question dans ce passage de l'hymne homérique où Apollon écarte Hermès du sanctuaire et lui concède un genre de divination tout différent de celle du sanctuaire. Cf. nos 117, 118.

124. H. W. Parke, *Cl. Quart.* 1943, 19-22 : *The days for consulting the Delphic oracle*. C'est à une époque ancienne que la consultation de l'oracle d'annuelle est devenue mensuelle : en tout cas, avant 480, car en cette année, il y a eu, d'après les faits rapportés par Hérodote, des consultations en dehors du mois

Bysios, peut-être depuis 590. Ensuite, il n'y a de consultations qu'un jour par mois, ce qui explique les deux ou trois Pythies à la fois (Plut., *Mor.*, 414 B) et ce qui montre la grande valeur du privilège de la προμαντία, car on n'était pas sûr d'obtenir un oracle le jour où on se présentait et l'on pouvait être renvoyé à un mois.

125. R. J. Bonner et G. Smith, *Cl. Phil.* 1943, 1-12 : *Administration of justice in the Delphic amphictiony.*

126. D. W. Prakken, *AJPh.* 1941, 348-351 : *A note on the Megarian historian Dieuchidas* : sa présence comme naope dans les inscriptions de Delphes de 338 à 329 assure qu'il était plus jeune qu'Ephore et a fait des emprunts à son œuvre.

127. G. Daux, *Harvard Studies Ferguson*, 37-69 : *Athènes et Delphes*. Dans un appendice (60-69), classement chronologique des documents delphiques relatifs à Athènes.

128. R. Flacelière, *ibid.*, 471-481 : *Les rapports d'Athènes et de l'Aitolie au III<sup>e</sup> siècle avant J.-C.*

129. J. Jannoray, *REA* 1945, 46-81 et 243-260 : *Notes sur la chronologie delphique du I<sup>er</sup> siècle après J.-C.*, reprend cette chronologie de façon approfondie et la précise, en utilisant les inscriptions du théâtre, mal publiées par N. Valmin (cf. *Bull.* 1938, 167; 1939, 136; 1942, 83). Il emploie un critère nouveau, la mention du γραμματεὺς τῆς πόλεως, qui n'est pas annuel; grâce à lui, on peut vérifier et même retrouver plusieurs séquences de prêtrises; les résultats obtenus par ce moyen sont présentés en un tableau, p. 57. J. peut aussi classer, par le même procédé, cinq archontats dans certaines prêtrises. Une fois assurées ces précisions nouvelles, J. étudie le classement d'un bon nombre d'archontats d'après des données qui sont avant tout d'ordre prosopographique et, plus rarement, d'ordre matériel. Il conclut par des tableaux groupant tous les renseignements sur les prêtrises 26 à 35 et sur leur chronologie relative, et il indique les quelques éléments d'une chronologie absolue.

130. J. Jannoray, *BCH*, 68-69 (1944-45), 75-93 : *Θριγκοὶ ἐπὶ στίλαις*, *A propos d'une série de blocs de corniche inscrits, à Delphes*. Dans cette étude architecturale, J. analyse, p. 76-77, un intéressant décret de l'époque d'Hadrien, relatif à un partage de terres, qu'il publiera ultérieurement..

Voir nos 32, 40.

131. **Phocide. Drymos.** — G. Daux (n° 119), 126-128, n. 39 : dans la convention entre Drymos et les Oétéens (*IG*, IX 1, 226-230; Schwyzer, 355), l'ethnique Κο[λακ]έος pour un boularque Oétéen fait difficulté; Kolakeia n'est connue que par Théopoinpe, comme une ville malienne détruite au IV<sup>e</sup> s. Il est possible d'envisager la restitution de l'ethnique Κο[ττα]έος, Κοτταεύς apparaissant dans le décret delphique *SGDI*, 2598, et dans deux listes amphictioniques où il est porté par des hiéromnémons « aitoliens », lesquels ne sont pas nécessairement aitoliens.

132. **Locride.** — A. Momigliano, *Cl. Quart.* 1945, 49-53 : *The Locrian maidens and the date of Lycophron's Alexandra*. Lycophron serait à placer dans la première partie du III<sup>e</sup> s., et non au II<sup>e</sup>, car il ne connaît pas l'envoi annuel des jeunes Locriennes, lequel doit se placer après l'arbitrage d'Antigone (Gona-

tas), qui fit revivre l'usage; il a vécu au moment où l'usage n'était plus observé, et il a suivi les traditions littéraires sur le service à vie des jeunes Locriennes.

**Aitolie.** — Voir n° 41.

133. **Acarnanie. Thyrraeion.** — P. Friedländer, *AJPh* 1942, 78-82 : *A new epigram by Damagetus*. F. attribue à Damagétos et date de l'attaque des Aitoliens sur Thyrraeion en 220 l'épigramme funéraire publiée par G. Klaffenbach, *Sitz. Berlin* 1935, 719. Les épigrammes de ce poète conservées dans l'Anthologie nous le montrent hostile aux Aitoliens, ami de Sparte, des Achaïens et d'Ambracie (*AP*, VII, 438 (guerre de 220); 231 (sans doute en 219); 541 (sans doute même période); 432); le poète de l'épithaphe de Thyrraeion célèbre un citoyen de cette ville tombé dans une bataille contre les Aitoliens, et fait intervenir à cette occasion le courage spartiate et Tyrtée (dernier distique :  $\tau\upsilon\rho\tau\alpha\iota\omicron\upsilon\delta\epsilon\ \lambda\acute{\alpha}\chi\alpha\iota\omicron\nu\alpha\nu\ \epsilon\nu\iota\ \sigma\tau\acute{\epsilon}\rho\upsilon\omicron\iota\sigma\iota\ \varphi\upsilon\lambda\acute{\alpha}\sigma\sigma\omega\nu\ |\ \beta\eta\tau\iota\sigma\iota\nu\ \tau\acute{\alpha}\nu\ \acute{\alpha}\rho\epsilon\tau\acute{\alpha}\nu\ \epsilon\iota\lambda\epsilon\tau\omicron\ \pi\rho\acute{\omicron}\sigma\theta\epsilon\ \beta\iota\omicron\upsilon$ ). F. institue de nombreux rapprochements entre l'épigramme de Thyrraeion et celles de Damagétos : à l'emploi très rare de  $\kappa\upsilon\delta\iota\acute{\alpha}\nu\epsilon\iota\rho\alpha\ \kappa\acute{\omicron}\nu\iota\varsigma$  dans Thyrr. correspond  $\kappa\upsilon\delta\iota\acute{\alpha}\nu\epsilon\iota\rho\alpha\ \pi\alpha\tau\rho\acute{\iota}\varsigma$  dans Damagétos (*A Pl.*, I, 1); pour les idées, les expressions et la place des mots, il rapproche notamment *AP*, VII, 541, v. 1-2 et 6; 231, v. 1 et 2; 432, v. 1-2; F. souligne la ferveur de Damagétos pour Tyrtée et l'influence de Tyrtée sur lui. — F. n'a pas connu le mémoire de Ph. E. Legrand, *REA* 1901, *Sur quelques épigrammes du III<sup>e</sup> siècle*, sur l'attitude politique de Damagétos, pp. 185-189 (il est pourtant cité dans l'édition Waltz, *ad n.* 231 et 541); sauf dans *AP*, VII, 438, où L. trouverait même des réserves contre les Achaïens, Damagétos est hostile aux Achaïens : VII, 541, pour un Éléen (allié des Aitoliens), tombé en Achaïe; VII, 540, pour des frères de Thèbes de Phthiotide, tués par les Thraces de Philippe V; VII, 432, pour Sparte contre les Argiens.

134. **Thessalie. Larisa.** — Ad. Wilhelm, *Griech. Königsbriefe* (n° 4), 20-22 : IV, *Zu dem Schreiben Philippos V an die Larisaier* (*Sylloge*<sup>3</sup>, 543). Pour les lignes 32 sqq., soulignant la difficulté qu'il y a à faire affirmer par Philippe V (exagération voulue ou mauvaise information) que les Romains laissaient accéder les affranchis aux magistratures,  $\tau\acute{\omega}\nu\ \acute{\alpha}\rho\chi\alpha\iota\omega\nu\ \mu\epsilon\tau\alpha\delta\iota\delta\omicron\nu\tau\epsilon\varsigma$  (Lolling), et l'impossibilité du  $\acute{\alpha}\rho\chi\alpha\iota\omega\nu$  lu par O. Kern, W. se demande si les éditeurs ou le lapicide n'auraient pas dû donner :  $\tau\acute{\omega}\nu\ \delta\iota\kappa\alpha\iota\omega\nu$ .

Voir n° 41.

#### MACÉDOINE

135. Dans la revue *Μακεδονικά, Σύγγραμμα περιοδικόν τῆς ἐταιρείας μακεδονικῶν σπουδῶν*, I (Salonique, 1940), que les événements ont arrêtée à ce tome I, il y avait une chronique des découvertes archéologiques, et notamment épigraphiques, par Ch. I. Makaronas, pp. 463-496, *Χρονικά ἀρχαιολογικά*. Des découvertes d'inscriptions, notamment à Salonique et dans la région de Palatitza, sont signalées, mais on n'a publié que deux épithaphe de *Beroia* (p. 481), reproduites aussi dans la chronique du *BCH* et dans l'*Anzeiger*; cf. *Bull.* 1941, 85; *BCH*, 1939, 315. La Macédoine n'a jamais été avare d'inscriptions, mais le malheur a voulu que les trouvailles, notamment celles de Thessalonique, restent inédites et séquestrées depuis deux et trois décades.

136. *Beroia.* — J. M. R. Cormack, *ABS*, 41, pp. 105-114 : *Inscriptions from*

*Beroea*, publie une nouvelle série de 25 inscriptions, inédites ou revues, pour la plupart funéraires. N. 1 : réédite avec photo la dédicace Εἰσιδι Λοχία faite par Α. Βρούττιος Ἀγαθόφορος et sa femme pour leur fille, ἐπι ἱερέως Α. Βρούττιου (sur une *rasura*) Ποπλικιανοῦ ; au-dessous, un sistre. — N. 4 : le φωνατικός de Nikopolis (L. Robert, *Ét. épigr. et phil.*, 95) avait pour *cognomen* Σάτυρος et avait été vainqueur aux Aktia (nom de ce concours dans une couronne). — N. 6 : la copie de L. Robert (1932) confirme le nom Ἀφροδιτώ, mais pas la suite : à la ligne 2, lire ἐκ τῶν ἑαυτοῦ (et non ἑαυτῶν). — N. 12 : la correction de κευθυ en κέ υοῦ dans Orlandos, *Arch. Dell. Il* (1916), 152 n. 6, était déjà faite par Ad. Wilhelm, *Sitz. Berlin* 1932, 861. — N. 18 : une τροφός (cf. L. Robert, *loc. cit.*, 187) et ναννή (mot connu par Hésychius au sens de « tante maternelle »). — N. 25 : acte d'affranchissement : [Ἀλεξ]άνδρα ἱέρια [Μητρος] καὶ Κόρης Νίκη[ν ἀφίτησι]ν ἀπελευθέραν [εὐθὺς] μετὰ τὸν ἑμὸν [θά]νατον.

137. *Pella*. — Ch. Edson, *Harvard Stud.* 51 (1941), *Macedonica*, 125-126 (avec photos), publie une dédicace de Philippe V à Héraklès Kynagidas : Βασιλεὺς Φιλίππος βασιλέως Δημητρίου Ἡ[ρ]ακλεῖ Κυναγίδ[αι]. C'est la plus ancienne dédicace à ce dieu et elle atteste les liens avec les Antigonides qu'avait supposés Edson dans *Harvard Stud.*, 45 (1934), 226-232. Edson signale l'existence d'une dédicace inédite de Philippe V au musée de Salonique.

138. J. M. R. Cormack (n° 136), 114, n. 26 : épitaphe de Διονύσιος Μεγακλέους (*CIG*, 1997 b).

139. *Thessalonique*. — Ch. Edson, *Harvard Stud.* 51 (1941), *Macedonica*, pp. 127-136 : *State cults of Thessalonica*. Dans l'inscription Dimitsas, n. 367, au lieu de [ἱερέως] δὲ τῶν θεῶν δώ[δεκα--]που, E. restitue [ἱερέως] δὲ τῶν θεῶν Δω[σιθέου τοῦ Φιλίπ]που ; — il publie une inscription nommant, à l'époque impériale, parmi les prêtres de Thessalonique, le ἱερεὺς Ῥώμης καὶ Ῥω[μαίων] et le [ἱερεὺς] Διὸς Ἐλευθε[ρίου καὶ Ῥώμης]. Il énumère et fixe ainsi la chronologie des prêtrises qui datent les documents de l'époque impériale ; la prêtrise et agonothésie d'Auguste, instituée aussitôt après Actium, vraisemblablement en corrélation avec la création de l'ère d'Actium en Macédoine ; — la prêtrise de Rome et des Romains Evergètes en 42-41 a. C., aussitôt après la bataille de Philippes ; — la prêtrise de Zeus Éleutherios et de Rome, connue à Abdère à l'époque impériale, mais aussi dès la basse époque hellénistique dans la Macédoine occidentale (dédicace inédite), aurait été créée en 148 après la défaite d'Andriskos et la création de la province ; — la prêtrise « des dieux » aurait été créée par Cassandre à l'époque de la fondation de Thessalonique, et ce prêtre serait le même que « le prêtre » éponyme d'un décret inédit du III<sup>e</sup> s. a. C. — Le « dieu Fulvus » (cf. *Bull.* 1938, 210) n'est pas Antonin, mais M. Aurelius Fulvus Antoninus, fils d'Antonin et d'Annia Galeria Faustina, mort avant l'avènement d'Antonin et enterré en 139 dans le Mausolée d'Hadrien. Cf. L. Robert, *Hellenica*, II, 37-42.

140. *Région du Strymon*. — J. Roger, *RA* 1945, II, 37-55 : *Inscriptions de la région du Strymon*, près de Serrès et d'Amphipolis ; a, à Kopatchi, au N.-O. de Nigrita, sur la rive du Strymon, site classique qui pourrait être Berga. On voudrait avoir plus de précisions sur « de nombreuses monnaies antiques, de dates assez diverses, surtout romaines ». P. 38-39 : deux épitaphes, l'une sur un bas-relief avec le cavalier. P. 40 : Ἰούλιον Μάρκον μακεδονιάρχην, Ἰουλίου Ἰγγενοῦ

μακεδονιάρχου καὶ ἱεροφάντου καὶ πρώτου τοῦ ἔθνους υἱόν, Ἰούλ. Νεικοπολιανὸς τὸν γλυκυστατον πατέρα· εὐτυχῶς. Sur le macédoniarque, cf. *Bull.* 1938, 210; 1942, 96; 1944, 124. — b. P. 43. A Veznik, à l'est de Serrès, relief funéraire d'un Τορκουᾶτος. — P. 44. c. A Toumba, épitaphe (L. Robert n'est pour rien dans la lecture et la restitution du nom Ἄρσ[ενίφ]). Pour εὐδαίμων dans les épitaphes et pour le verbe εὐδαιμόνι (car il ne doit pas s'agir ici d'un nom), cf. *Études Anatoliennes*, 308. P. 46, épitaphe d'une Μώμω (cf. *IG*, II<sup>2</sup>, 10770 et add. p. 887) Μέστου θυγάτηρ, Γαζωρία, datée ἔτους ρορ' τοῦ βρσ'. Mais la provenance exacte n'est pas assurée. — c. *Amphipolis*. P. 48, deux épitaphes. P. 49 : intéressant relief d'un marchand d'esclaves, Αὔλος Καπρέλιος, Αὔλου ἀπελευθερος, Τιμόθεος σωματέμπορος; deux registres de sculptures montrent, l'un, des esclaves transportant de grands vases, l'autre, une troupe de huit esclaves, hommes et femmes, enchaînés par le cou, suivis de deux femmes et de deux enfants. — P. 51, épitaphe métrique d'un gladiateur lourd, représenté en costume de combat : Εὔχρους, ὁ τοῖς σταδίοις φιλόνεικος, mort à son douzième combat. — P. 53, sur un bloc de calcaire : ὄρ(ος) (suivi du signe de l'abréviation, et non ὄρ(ο)ς) ἐκκ(λησία)ς (le signe d'abréviation semble en partie reconnaissable au-dessus du second kappa) Ἀμφιπό(λεως ου λιτών). — P. 54 : épitaphe latine d'un *L. Pompilius Eros, negotiator ab Roma ex horreis Cornific(i)anis?*, qui vocitatus est ab suis connegotiatoribus Adigillus.

141. *Kavalla*. — G. Bakalakis, *Arch. Eph.*, Vol. du Centenaire, t. II, 1937, (1940), 464-472 : Οἱ τελευταῖοι Κομνηνοὶ ἐξ ἐπιγραφῆς τῆς Καβάλας, publie un fragment de 15 lignes d'une chronique relatant l'avènement au pouvoir d'Andronic et celui d'Isaac II Ange.

142. *Stobi*. — E. Kitzinger, *Dumbarton Oaks Papers*, 3 (1946), 81-162 avec 40 planches : *A survey of the early Christian town of Stobi*. Dans cette étude d'ensemble sur un matériel très dispersé, K. reproduit avec photos l'inscription de la synagogue (Frey, *I. Iud.*, 694), pl. 202-203, pp. 129, 141-146 (discussion sur son rapport avec les ruines), 159-160. Fig. 181, inscription chrétienne sur mosaïque.

## THRACE

Le Bulletin prochain analysera de nombreuses publications.

143. P. Chantraine, *Rev. Phil.* 1946, 157-158, rend compte du volume de G. Mihailov, *La langue des inscriptions grecques en Bulgarie, Phonétique et morphologie* (Sofia, 1943).

144. *Trajana Augusta*. — G. M. Bersanetti, *Epigraphica*, IV (1942), 169-176 : *Eracliano, prefetto del pretorio di Gallieno*, commente une inscription publiée par D. Detschew, *Bull. Inst. arch. Bulg.*, 14 (1940-42) (paru en 1943), 236 : Ἀγαθῆι τύχηι· τὸν ἐξοχώτατον ἐπαρχον τοῦ ἱεροῦ πραιτωρίου Αὔρ. Ἡρακλιανὸν Μουκιανὸς τὸν εὐεργέτην· εὐτυχῶς, et identifie le personnage avec un préfet du prétoire de Gallien connu par les textes et qui ourdit la conspiration contre Gallien en 268. P. 173, note sur le titre ἐξοχώτατος pour les préfets du prétoire. — Cf. *Bull.* 1944, 36.

145. *Constantinople*. — R. Meyer-Plath et A. M. Schneider, *Die Landmauer von Konstantinopel, Zweiter Teil (Denkmäler antiker Architektur, Bd. 8)*, 178 pp. in-4 et 65 pl., De Gruyter, Berlin, 1943. Aux pages 123-144, on reproduit la centaine

d'inscriptions byzantines des murs de Constantinople, après révision de la plupart. Pp. 148-150, catalogue des marques de tuiles (cf. *Bull.* 1941, 97).

146. Aziz Ogan, *Türk Tarih Kurumu, Belleten*, IV (1940), 329-335 : *Les fouilles de Topkapu Sarayı entreprises par la Société d'histoire turque*. Pl. LXXVII, fig. 10, photographie d'une épitaphe byzantine.

147. A. M. Schneider et M. Is. Nomidis, *Galata, Topographisch-archäologischer Plan, mit erläuternden Text* (Istanbul, 1944), 59 pp. in-4°, publient ou republient 3 épitaphes chrétiennes. P. 41, n. 1 : repris par L. Robert, *Hellenica*, II, 155-156. — P. 42, n. 2 : Ἐνθάδε κατάκλιτε Σαββάτις πιστός. — N. 3 : mention des τριακοσ(ί)ων θεοφόρω(ν) πατέρω(ν).

148. *Mesembria*. — L'ouvrage de M. Konstantinidis, Ἡ Μεσημβρία τοῦ Πόντου, I, publié par G. A. Megas (175 pp. in-8), donne, en plus du recueil des inscriptions antiques de la ville (*Bull.* 1944, 131), plusieurs inscriptions byzantines tardives, p. 93 sqq.

#### ILES DE L'AIGÉE

149. *Délos*. — J. Tréheux, *BCH*, 68-69 (1944-45), 271-295 : *Études d'épigraphie délienne*. I. *Les inventaires du Prytanée IG, XI 2, nos 110 à 134*, analyse le texte de l'inventaire des nos 122 et 124, en étudie la composition, montre qu'il comprend des offrandes provenant de trois fondations privées déliennes : les Mikytheia, les Philonideia et les Gorgieia ; la fondation de Mikythos est plus ancienne qu'on ne pensait, elle est antérieure à 308 ; Mikythos peut être identifié avec le marchand de bois des n. 159, A, l. 19 ; 199, A, l. 33 ; T. interprète la formule ἐπὶ suivie de plusieurs noms d'archontes lorsqu'il s'agit d'une offrande unique. Il reconnaît aussi des Mikytheia dans les inventaires n. 120 et 118 pour lesquels il propose une restitution. P. 283, note 1, quelques compléments au n. 117, l. 17 : [ἄλλος ἐπιγραφὴν ἔχων Ἡρακλείδ[ος] Ἡρακλείδου Ἀλεξανδρεῦς] ; 124, l. 9 : [ἐπὶ Σωκ]λείδου ; 132, l. 4-5 : Τηλεμνήστου Τέ[λ]λ[ι]ς] Με — — II. *Le sens de l'expression TO ΕΠΑΝΑΒΑΗΘΕΝ dans les comptes déliens et la date de la Hiéra Syggraphè*. T. interprète cette mention de l'ἐπαναβλήθην dans les comptes *IG, XI 2*, 142, l. 1-4 et 156 A, l. 14 (T. signale que J. H. Kent, *Bull.* 1942, 108, s'est mépris sur la théorie de M. Lacroix qu'il a rejetée) : ce n'est pas le paiement en deux termes autorisé par la *Hiéra Syggraphè*, mais une facilité extraordinaire octroyée à tous les fermiers à la suite de circonstances particulières. Enfin, d'après le régime des baux dans les premières années de l'Indépendance, T. date la *Hiéra Syggraphè* de 301 ou 300.

150. Fernand Robert, *REG* 1944, pp. x-xi : *L'édifice appelé « Péristyle » à l'Asclépieion de Délos*, dans *I. Délos*, 290, lignes 192-221 (datant de 246 a. C.), serait l'édifice Sud du sanctuaire ; l'édifice Nord était antérieur et serait un hestiatorion.

151. J. A. O. Larsen, *Cl. Phil.* 1941, 156-166 : *The price of tiles at Delos from 210 to 180 B. C.*, critique les chiffres donnés à ce sujet par Heichelheim, *Wirtschaftsgeschichte*, et les conclusions qu'il en a tirées. Étude détaillée des renseignements relatifs aux tuiles dans *I. Délos*, 365, 366 et 400 ; de la terminologie κεράμου ζεύγη, κεραμίδων ζεύγη, κεραμίδες ἐπίζυγοι, κεραμίδες, καλυπτῆρες ; du rapport avec les autres prix. Conclusion sur la période 190-180 : « The general picture [malgré la chute des prix du vin, affectant maint domaine] is one of a

city with a boom and a heavy demand for houses which kept the prices for building materials high, caused a rise in the rents of houses, and even caused an increase in the rents of the majority of the estates under the control of the temple administrators ».

152. O. Rubensohn, *Arch. Eph.*, Vol. du Centenaire, t. II, 1937 (1940), 590-598 : 'Η Γέρανος, dans une étude sur le caractère et la signification de la danse de ce nom, interprète quelques inscriptions de Délos. Il ne voit de rapport possible avec cette danse que dans la mention fréquente de la poix dont on enduisait annuellement le Keratôn (par ex. *Inscr. Délos*, 290, 372, 396; *IG*, XI 2, 203, 287, etc.), peut-être pour éviter que le monument vénérable ne fût endommagé au cours des évolutions de la danse. En revanche, le terme qui apparaît dans un certain nombre d'inscriptions (première mention, 364 a. C., *BCH* 1886, 464, l. 76, 83, 102; dernière mention, 169 a. C., (*Inscr. Délos*, 461, Bb, 34/35) dans les comptes de l'Artémision : ἡ καλουμένη γέρανος, n'a rien à voir avec cette danse. Ce n'est pas une représentation d'une série de danseurs, ni d'un danseur de géranos, mais celle d'une machine, d'une grue, qui servait pour la guerre, pour le théâtre ou pour la construction; c'est à une représentation en métal précieux d'une machine de ce genre qu'appartenait l'ὄρμος, la chaîne, dont il est question *BCH* 1886, 464, 102 : ὄρμος ὁ περὶ τῆς γεράνῳ περιέχουσα ἄστατος, *IG*, XI 2, 161 B 61 : ἡ καλουμένη γέρανος καὶ ὁ ὄρμος ὁ ὑποτείνων ὑπὸ τὴν γέρανον; de même, le κλιμάκιον ξύλινον περιεχρυσωμένον ὄφρασιν ἀργυροῖς διαζωμένον, qui serait l'ἐξακρίτις περιπτυκτὴ décrite par Athénée, *Περὶ μετρημάτων* c 36, comme le bras de la grue, réglé par une corde ou des chaînes et terminé par un crochet, en forme de corbeau chez Athénée, ici en forme de serpents. Cette partie, détachée de la géranos déjà en 364 a. C., apparaît seule *IG*, XI 2, 164 A, 85; 199 B, 57; 203 B, 86. Dans *Inscr. Délos*, 399 B, 142, les μῆλα τὰ ἀπὸ τῆς γεράνου seraient les poids chargeant le petit bras de la grue, que leur forme ronde avait fait prendre pour des pommes. P. 596, note 1, R. critique l'interprétation de R. Vallois, *REA* 1936, 413 sqq. pour ἡ καλουμένη γέρανος et les τὰ ἀπὸ τῆς γεράνου ἀποπεπτωκότα. Cf. R. Vallois, *L'architecture hellénique et hellénistique à Délos*, p. 31, note 1.

153. R. Mouterde, *Mél. Beyrouth*, 23 (1940), 64-69 (cf. n° 203) : sur la dédicace faite au Cynthe par une Sidonienne *I. Délos*, 2314. Il rejette la coupe : Ἀν (nom divin) Ἄτραμ[ι] (« de l'Hadramaout »), pour retrouver le nom divin Ἄνατ; on admettait que ce nom, au 1<sup>er</sup> s. a. C., avait depuis longtemps revêtu la forme *Alla*; mais il est apparu en pleine époque impériale notamment à Doura dans le nom de la déesse Ἀζζαναθκονα et dans le nom théophore Μίθθανθ. Il justifie ensuite la deuxième partie du nom Ἄνατραμ[ι], en traitant de Sémiramis (sur Sémiramis, cf. W. F. Albright, *AJPh.* 1945, 101-102).

154. **Rhodes.** — G. Pugliese Carratelli, *Dioniso*, *Boll. Ist. Nazionale del Dramma antico*, VIII (1940), extrait de 5 pp. et 1 pl. : *Versi di un coro delle Rane in un' epigrafe Rodia*, publie une découverte très curieuse : sur une petite base ronde de marbre blanc, trouvée à Rhodes en 1938, non loin du gymnase, en caractères qui ne sont pas postérieurs au 1<sup>er</sup> s. a. C., ces mots : Ἀριστοφάνεος· Μόνοις γὰρ ἡμεῖν ἥλιος καὶ φ<θ>έγγος ἱερόν ἐστιν ὄσοι μεμυήμεθ' εὐσεβῆ τε διήγομεν τρόπο[ν] περὶ τοὺς ξένους καὶ τοὺς ἰδιώτας. Ce sont les derniers vers (454-459) du chœur des initiés dans les Grenouilles. La lecture est identique (sauf l'orthographe ἡμεῖν) à

celle du Ravennas : avec *περὶ τοὺς ξένους* (les autres ont *περὶ τε*) et avec *ἱερὸν*, qu'a aussi le Marcius et qu'ont rejeté presque tous les éditeurs modernes, alors que le Parisinus et l'Ambrosianus, ordinairement suivis par les éditeurs, ont *ἱλαρόν*. Le texte de l'inscription, comme celui des mss., remonte à l'édition d'Aristophane de Byzance. L'inscription a dû être gravée par un myste ou par un collège de mystes; la base a pu porter une statue de Dionysos Baccheios, dont le culte est connu à Rhodes.

155. G. Pugliese Carratelli, *Annuario Sc. arch. Atene*, NS, I-II (1942), 145-200 : *Per la storia delle associazioni in Rodi antica*, publiée ou republiée, avec de belles photographies, une vingtaine d'inscriptions émanant d'associations rhodiennes, donne une liste complète, par ordre alphabétique, des associations rhodiennes, et retrace les lignes générales de leur histoire. Dans les notes, nombreuses remarques et révisions pour des textes déjà connus ou inédits. — N. 1 : le κοινὸν τῶν ἔραριστῶν τῶν Ἀδωνιαζόντων honore deux personnes, le Crétois Σωσικλῆς Σώσου et l'ἀρχερχιστῆς Δεμέτριος, qui deviennent ἰσύμβολοι. Formules à peu près identiques à celles de l'inscription des Adonias à Loryma, *Sylloge*<sup>3</sup>, 1113. — N. 2 : fragment d'un décret de [Διοσωτηριαστῶν ?] Ζηωνιαστῶν, ayant un ἐπίσκοπος. Il est question des ταφίαι. — N. 3, à Kamiros : base d'une statue, qui était l'œuvre des sculpteurs Πυθόκριτος καὶ Ἀσ(κ)ληπιόδωρος Ζήνωνος Ῥόδιοι. Le personnage avait été honoré notamment par les Asklépiastes, les Hermaïstes et les Sérapïastes de Kamiros, les Κουραιστῶν τῶν ἐν Κυτῆλῳι (cf. p. 196, note 4 : le lieu a gardé son nom sous la forme Kytala Kastro) et les Τριχτοίων τῶν ἐν Δέλῳι. — N. 4, à Kamiros, contributions (500 à 2000 drachmes) versées par des associations, notamment par des demeures. — N. 5 : [εἰς τὰν κ]ατασκευὰν τῶν..... καὶ τῶν ὑπαμπέλων. — N. 6 : statue d'un Héracléote honoré par de nombreuses associations : les Ἀριστοβουλιαστῶν Σωτηριαστῶν Ἡφαιστιαστῶν Ἀγαθοδαιμονιαστῶν Μενεκρατείων τῶν σὺν Μενεκράτει, les Διοσωτηριαστῶν Ζηωνιαστῶν, les Ἀφροδισιαστῶν Ἐπιτυγχανοντείων et Ἀφρ. Μηνιτείων, les Ἑρμιαστῶν Ἀθανιαστῶν Ἀλιαδῶν Ἀλιαστῶν. — N. 7 : les Ἀφροδισιαστῶν Σωτηριασταὶ honorent Πλούταρχος Ἡλιοδώρου, sculpteur connu par ailleurs; il a été agonothète, trésorier, stratège, κλαρωτᾶς τῶν δικαστῶν, αἰρεθεὶς ἐπὶ τῶν ἐπιμελείων τῶν ξένων (confirme le supplément, mis en doute, dans *IG*, XII 1, 49, l. 50) et prytane. — N. 8 : les Ἀφροδισιασταὶ Βασιλείας Ἀφροδίτας et les Ἀφροδισιασταὶ Θεοφάνειοι. — N. 12 : τὸ κοινὸν τὸ Ἰατροκλείων. — N. 13 : le κοινὸν Σαμοθρακικιστῶν [Νίκο ?]τρατείων συνμυστῶν [συνστρα]τευσαμένων ὑπὸ τριήραρχον τὸν δεῖνα. — N. 14 : au début de l'époque impériale, base de statue; le personnage a notamment rempli des ambassades; l. 9 sqq. : πρεσβεύσαντα πλεονάκ[ις — πο]τὶ τε τοὺς Σεβαστοὺς καὶ ποτὶ ἀνθ[υπάτους καὶ ποτὶ ἐπι]τρόπους καὶ τυχόντα τῶν Ῥωμα[ίων πολιτεία]ς, καὶ γενόμενον ἀρχιθέωρον ἐς Ὀ[λυμπίαν καὶ τ]ραπεζιτεύσαντα καὶ ποιησάμε[νον ἐπιδόσεις καὶ] προεισφορὰς μειζόνων κεφαλα[ίων καὶ τειμαθέντα] ὑπὸ πολιῶν Ἑ[λ/λ]ανίδων. Permet de restituer *Annuario*, II, 147, n. 20. Cf. *Lindos*, 384 et 449. — N. 15 : les Ἀριστωνακταῖοι honorent un ἱερατεύσαντα ἐν Ἀχαΐῃ πόλει Διὸς Πολιεύς καὶ Ἀθῆνας Πολιάδος. Le sculpteur est Ἀριστωνίδης Σεργεύς. — N. 16 : le personnage honoré a été notamment triérarque, chorège des tragédies, vainqueur aux Alexandriaia. — N. 18 : réédition de *SEG*, III, 674 (décrets et actes relatifs aux ἀμφοριασμοί), après révision de la pierre et nouvelles lectures, et avec commentaire juridique de V. Arangio-Ruiz. P. 158, note 3, P. cite, d'après M. Segre, dix

lignes d'un important décret de Kamiros. — N. 19 : réédition, après révision, de l'importante liste d'associations *Annuario*, II, 139 sqq., n. 10. — N. 20 : liste de souscriptions. — N. 21 : longue liste de souscriptions; on a conservé à peu près 4 colonnes d'une quarantaine de lignes; nombreux ethniques. P. 175, note 4, texte inédit de Lindos, mentionnant notamment τῶν ἄλλων ἐράνων πάντων; cf. *Lindos*, 420 a. — P. 176, note 2 : corrections à *Clara Rhodos*, II, 175, n. 4. — P. 182, note 3 : corrections à *Nuova Silloge*, 18. — P. 194, note 2 : fragment de l'époque impériale, mentionnant des distributions de vin. Note 4 : fragment d'un serment (IV<sup>e</sup> s. a. C.). — L'inscription de Lindos, p. 196, note 1, est publiée dans *Lindos*, 264. — P. 196, note 7 et Pl. VIII : l'inscription dionysiaque REG 1904, 204 sqq.

156. G. Pugliese Carratelli, *Note su epigrafi rodie dell' età imperiale*, extrait (7 pp. et 2 pl.) des *Studi di antichità classica offerti... a Emanuele Ciaceri* (1940). — I. Base trouvée à Rhodes, sur l'acropole S. Stefano, près du Pythion : ὁ δῆμος ὁ Ῥοδίων ὑπὲρ Τεβερίου Κλαυδίου Νέρωνος. La forme Τεβέριος est employée dans une série de monuments de diverses provenances antérieurs à l'adoption de Tibère par Auguste. — Dans la fouille du stade, base d'une statue d'Antonin le Pieux : Αὐτοκράτορα Καίσαρα Τίτον Αἴλιον Ἀδριανὸν Ἀντωνεῖνον Σεβαστὸν Εὐσεβῆ τὸν σωτήρα καὶ κτίστην τῆς πόλεως, ὁ δῆμος ὁ Ῥοδίων τὸν εὐεργέτην. L'empereur s'était intéressé à la reconstruction de Rhodes éprouvée par le tremblement de terre de 155 (Pausanias, VIII, 4). — II. P. donne une photographie de la lettre de Néron (en 55), qu'il a revue (*Sylloge*<sup>3</sup>, 810); il en corrige l'intitulé, qui mentionne la date de la remise de la lettre à Rhodes; le prêtre est Ἀ[ρ]τεμεῦς (gén.); le père de l'archiprytane est Δαμυχόρα (gén.). — III. P. publie, avec photo, une intéressante inscription de la base de la statue d'un Αἴλιος Ἀλέξανδρος —]πατυρεύς, qui avait rempli de nombreuses fonctions, sans doute sous les Sévères. Il a été prytane (l. 3). Il a exercé une fonction : — γήσαντα dans la ville (ἐν τῷ ἄστει) avec justice et intégrité, [δικαίως καὶ] ὑγιῶς; sans doute a-t-il été stratège, [στρατη]γήσαντα, comme l'a suggéré M. Segre (cf. maintenant le στραταγὸς ἐν ἄστει de I. *Lindos*, n. 421). Il a été aussi liménarque, λιμεναρχήσ[αντα], titre nouveau à Rhodes; puis ἀντιταμίς, terme nouveau lui aussi. Les mots ἐπι[εληγεύσαντα] πλεόνων ἔργων signifient qu'il a été, pour de nombreux édifices, chargé, comme commissaire temporaire, de surveiller leur construction, en d'autres termes ἐργεπιστάτης; l'adverbe πλεονάκις se rapporte peut-être plutôt à cette fonction qu'à ἀντιταμειύσαντα. Surtout, il a été stratège de la Chersonèse, ἐπὶ Χερσονάσ[ου]. Les mots [δι]καιοσύνη καὶ ὑγιότη[τι] ne peuvent se rapporter au verbe στρατηγήσαντα qui les suit; nous ponctuons avant le participe, et rattachons à [ἐπι]νεθέντα ou μαρτυρηθέντα] les mots [ἐπὶ δι:]καιοσύνη κτλ. Le stratège a dû réprimer de la piraterie : τοῖς πλείουσι ἀσφάλειαν καὶ ἀφοβίαν παρέσχε, συναεῶν καὶ παραδοῦς ποτ' ἔλασιν τὸ συστᾶν κατὰ θάλασσαν πειρατικὸν ληστῆριον; il a capturé les pirates et les a transmis ποτ' ἔλασιν. P. suppose que ἔλασις pourrait désigner la *venatio*, où sont livrés les criminels, ou bien, plus vraisemblablement, qu'il signifie l'ἐξαγωγή, la vente à l'étranger comme esclaves, ce qui fait de grandes difficultés. Sur la photo, nous reconnaissons clairement après le tau un iota, puis une partie d'un kappa; après quoi il y a la place d'une lettre; nous écrivons donc ποτὶ κ[ό]λασιν; le stratège a livré les pirates pour leur châtement; cf. par ex. IG, XII 5, 654, l. 13-15 :

πρός τήν κόλασιν ἀγέτωσαν τοὺς αἰτίους οἱ ἄρχοντες; ici, ce châtement est certainement la peine capitale.

157. S. Accame, *Memorie pubblicate a cura dell' istituto storico-archeologico F. E. R. T.*, III (1938), 71-84 et pl. 46 : *Legge sacra di un tempio rodio*, publie la fin d'un règlement datant à peu près du 1<sup>er</sup> s. p. C. Interdictions : [ἀπὸ ἀφρ]ο-δισίω[ν], ἀ[πὸ] κυάμων, ἀπὸ καρδίας; dans les interdictions des fèves et du cœur des animaux, A. reconnaît des interdictions néo-pythagoriciennes. — Puis un distique sur la pureté du cœur : Ἄγνὸν χρῆ, ναοῖο θ[υ]ώδεος ἐντὸς ἰόντ[α] | ἔνμεναι· οὐ λουτροῖ ἀλλὰ νόφ καθαρὸν. La première partie est citée par Porphyre, *de abstin.*, II, 19, comme une inscription du temple d'Épidaure : Ἄγνὸν χρῆ, ναοῖο θυώδεος ἐντὸς ἰόντα | ἔμμεναι· ἄγνεῖα δ'έστι φρονεῖν ὅσια; Porphyre a pu l'emprunter à Théophraste et le distique doit remonter, à Épidaure, au début du 4<sup>e</sup> s. La seconde partie est citée par Clément d'Alexandrie (*Strom.* IV 22, 311 St.) et par deux manuscrits qui donnent cet oracle de Sarapis : Σαράπιδος χρῆσμός Τιμαινέτω· ἄγνὰς χεῖρας ἔχων καὶ νοῦν καὶ γλῶτταν ἀληθῆ ἴσθι μὴ λουτροῖς, ἀλλὰ νόφ καθαρός. L'inscription de Rhodes peut avoir appartenu à un sanctuaire d'Asklépios qui aurait emprunté au culte de Sarapis la dernière partie, plus moderne, de la prescription morale, ou à un sanctuaire de Sarapis, dont les prêtres auraient mêlé l'oracle d'Épidaure et celui de leur dieu. Dans le développement de l'exigence de pureté morale, A. place l'inscription entre la loi de Zeus Kynthios et Athéna Kynthia à Délos, en 54-53 a. C. (χερσὶν καὶ ψυχῇ καθίρα) et la loi de Lindos du 1<sup>er</sup> s. p. C. (Ziehen, n. 148); cf. maintenant la loi sacrée de Lindos avec épigramme et avec la prescription : ἀπὸ τῶν παρανόμων οὐδέποτε καθαρός (*Bull.* 1942, 113, n. 487). — Les dernières prescriptions, relatives aux droits à payer pour les sacrifices d'animaux, ne sont pas conformes aux doctrines néo-pythagoriciennes : καθ' ἀδίτους θύοντα ἐνθάλλειν εἰς τὸν θησαυρὸν βόδς (δραχμῆν) α'· τῶ[ν] ἄλλων τετραπόδων (le chiffre a disparu; par comparaison avec les documents analogues, A. admet qu'il s'agit d'une demi-drachme)· ἀλέκτορος ε' (ce qui doit signifier un cinquième de drachme). — Pp. 81-82, dans la loi sacrée de Maiuri, *Nuova silloge*, 441, A. reconnaît, dans un contexte analogue, un signe du statère : 5τ.

158. L. Laurenzi, *Clara Rhodos*, 9 (1938), *Monumenti di scultura del Museo archeologico di Rodi e dell' Antiquarium di Coe*. P. 81 sqq., sur une stèle du milieu du 4<sup>e</sup> s. cette épigramme : "Ὅστις ἄριστος ἔπαινος ἐν ἀνθρώποισι γυναικὸς | Καλλιαρίστα Φιληράτο τοῦτον ἔχουσα ἔθανεν, | σωφροσύνας ἀρετᾶ[ς] τε· ἀλόγῳ πόσις ὄνκα τόνδε | Δαμοκλῆς ἔστασεν, μνημόσυνον φίλ[ι]ας· | ἀνθ' ὧν οἱ δαίμων ἐσθλὸς ἔποιτο βίωι. — P. 95, réédite, avec photo, la stèle d'un Βρυγινδάριος (le dème était à Vergindara) *Annuario*, II, n. 140. — P. 101, la stèle IG, XII 1, 542. Pp. 104 et 106, épitaphes hellénistiques.

159. *Lindos*. — S. Accame, *Clara Rhodos*, IX (1938), 241-229 : *Un nuovo decreto di Lindo del V sec. A. C.*, a nettoyé et revu le décret SEG, IV, 171, et en donne une édition complètement transformée, avec de bonnes photographies. C'est un décret de Lindos, qui n'a dû sans doute qu'à un hasard d'avoir été trouvé dans la Pérée rhodienne, près de Tymnos. Naturellement les restitutions de Crönert, dont s'était encombré l'apparat du SEG, n'ont aucun rapport avec le sens du texte tel qu'il est maintenant établi. Les soldats lindiens, qu'ils fassent campagne

pour l'Etat ou à titre privé, doivent verser un 60<sup>e</sup> de leur solde pour le culte d'Enyalios, l. 4-9 : τῶι Ἐνυαλίῳ οἱ καὶ στρατεῦσονται ἐκ Λίνδο [ῆ] δ[α]μ[ο]σ[ι]αί ἢ ἰδ[ι]αί [κατα]θ[έ]μ[εν] τὰν ἐξα[κοστ]ῶν [τῶ] μισθῶ. Le prélèvement est fait par les stratèges, qui remettent l'argent au prêtre; ceux qui font campagne à titre privé le versent eux-mêmes; l. 9-15 : ἐσ[π]ράταν δὲ [τὸ]ν στραταγὸ[ν] τὸ ἀργύριον καὶ παραδιδόμεν τῶι ἱερῆι· τὸ δὲ λοιπὸν τὸ ἀπὸ λωόντων (mot mal assuré et d'interprétation difficile; ce doivent être les volontaires) αὐτοὶ ἰδιῶται [παρα]διδόντων τῶι ἱερῆι. Le prêtre déclare la somme au conseil et la transmet à son successeur; l. 14-19 : ὁ δὲ [ἐ]παρ[ε]ῦς ἀποφαινέτω τῶι βῶλ[αι] κατ' ἐναυτὸ[ν] καὶ παραδιδόντω τῶι ἱερῆι τῶι ἐσιόντι. Les épistates inscrivent ce qu'ont reçu les stratèges notamment; l. 19-23 : γραφόντων δὲ τοὶ ἐπιστάται[ δ κα εἰ]σχρον τοὶ στραταγοὶ αὐτοὶ καὶ τὸ λοιπὸν οἱ καὶ στρατεύωνται; la clause est difficile. Pas de changement aux lignes 25-30 sur le sacrifice à Enyalios par les prytanes, en Artamitios, d'un sanglier, d'un chien et d'un faon. Le conseil fait une procession à laquelle participent des hoplites désignés par lui; l. 31-35 : [ἀ]ποστ[ε]λ[έ]τω δὲ ἅ βῶλᾶ τ[ἀ]ν π[ο]μ[π]ᾶν· ἐπέσθ[ω] [δ]ὲ ὀπλῖται [τ]οῖς ἱεροῖς ὀπόστο[ς γ'] ἅ βῶλᾶ καταστ[ά]σει. On fera ensuite sans doute un οἶκος; l. 36-39 : οἶκον δὲ ποιῆσαι τῶι Ἐνυαλίῳ ἐπεὶ καὶ [τ]ὸ ἀργύριον ἰδία[ι Λίνδο] ῆι συναλέχθαι τὰν β[ω]λᾶν. La fin ne comporte pas de différences de lecture sérieuses; l. 43-44 : [ἀ]νόσιον ἔστω ποτὶ τῶ [θε]ῶ; l. 49-50 : ἐπεὶ καὶ ἐλ[θ]ῶντι. A. daterait le décret à peu près des premières années de la guerre du Péloponèse, vers 440-420. La constitution de Lindos avant le synécisme est très différente de celle que nous connaissons ensuite; il n'y a pas de μαστροί.

160. **Lesbos. Mytilène.** — I. D. Kontis, *Arch. Ephem.*, Vol. du Centenaire, t. II, 1937 (1940), 483-492 : Οἰκοδομικὴ ἐπιγραφή ἐκ Μυτιλήνης. On connaissait, par une copie de Cyriaque d'Ancône, un fragment d'inscription architecturale, *IG*, XII 2, 11. La pierre a été retrouvée au Kastro, mutilée, n'ayant plus qu'une portion des lignes; mais on voit que Cyriaque n'en avait copié qu'une partie, car il ne donne rien des l. 1-10, ni de la face postérieure; K. publie donc tout le texte en insérant le fragment nouveau dans la copie de Cyriaque à partir de la l. 11. A la première ligne, il restitue le nom d'Asklépios : [-μισ]θωσάμενος τῶι ναῶι τοῦ Ἀσκληπιοῦ — —]. On constate que, dans ses copies, Cyriaque répétait des mots ou en omettait sans signaler de lacune. Voici les omissions qu'atteste la pierre : l. 13 : πρὸς τὴν ἐφέδραν τῆς, d'où la restitution de la phrase : τὰ δὲ λοιπὰ ἀνακαθαρεῖ πρὸς τὴν ἐφέδραν τῆς [εὐθυνηρίας?] τῆς νῦν καιμένης; K. entend par ἐφέδρα la face inférieure des plinthes appuyant sur la face supérieure, ἔδρα, de l'assise au-dessous. L. 21 : le mot ὀρθούς : καὶ τοὺς ἀρμούς ὀρθούς πρὸς [κωνόνα] (où il avait oublié un mot après πρὸς). En revanche, on avait apporté, l. 16, une correction à sa copie qui se trouve exacte : περὶ τῶν θεμελίων (corrigé en ὑπέρ). K. propose quelques restitutions différentes de celles qui avaient été proposées avant lui pour certains endroits où la copie de Cyriaque est fautive (dans les parties non conservées sur la pierre) : l. 22, où la copie de Cyriaque donne πλευροῦ répété 2 fois, ποιῶν τὸ μῆκος τοῦ μακροῦ πλευροῦ (τοῦ) π[τ]ε<υ>ροῦ πηχεῖς κτλ. L. 14, il adopte la restitution de Fabricius : ἀνακαθαρεῖ [αὐτὸν καὶ προσστρώσει 4-5 l.] τῶι πῶ[ρω], où le mot qui précède πῶρω : était une qualification de la pierre et renvoie à l'inscription de Lébadée *IG*, VII, 3073, l. 64. — L. 15, en faisant

moins de corrections que les autres dans la copie de Cyriaque, il propose : ποιήσας δὲ λήψεται τοῦ πήχεως, εὐθυμετρίας, ὀκτῶ ὀβολούς.

Voir n° 22.

**Théra.** — Voir nos 22, 44.

**Astypalée.** — Voir n° 22.

161. **Kos.** — L. Laurenzi (cf. n° 158), p. 25 : dans le petit Démétréion rural du dème d'Hippia, sur la côte occidentale de l'île, avec une tête de Koré on a trouvé la base portant cette inscription (ca. 200 a. C.) : Πυθιάς Τεισιώνος ἱερατεύσασα Δάματρι. — *Ibid.*, p. 105, fig. 70, réédite l'épithaphe Maiuri, *Nuova Silloge*, n. 591.

162. Ad. Wilhelm, *Griech. Königsbriefe* (n° 4), pp. 16-20 : II, *Attalos I. an die Koier*, donne de larges restitutions du fragment Welles, *Royal Corr.*, 28. Il écrit aux l. 8-11 : προσήγ[γελαν γάρ μοι οἱ πρεσβευταί, ὅ]τι ἡ εἰκὼν ἔστηκεν [ἡμῶν ἐν τῷ ἱερῷ τοῦ θεοῦ καὶ ὅ]τι] καὶ τὸν ἀγῶνα δὲν τε[θεικάμεν τῷ Καθηγεμόνι Διονύ]σῳ ἀποδέχεσθε. — P. 20. III. *Zu einem Briefe Seleukos II an die Koier* (Welles, *Royal Corr.*, 26). L. 19, le sujet de ὄρᾶν, c'est le roi, auteur de la lettre; le complément est un ἀδτόν (= Διόγειτον) qui se tire facilement du contexte.

163. Nous analyserons en détail dans le prochain Bulletin une série d'inscriptions de Kos et de Kalymna.

Voir nos 22, 173.

164. **Kéos.** — Ad. Wilhelm, *Anz. Wien* 1944, 30-41 : *Attische Demotika auf Keos*, montre que, conformément à l'avis de Boeckh et contrairement à celui de Kirchner, les démotiques Παλληγεύς, ἐκ Κολωνέων et ἐξ Οἴου dans des inscriptions de Ioulis à l'époque impériale (*IG*, XII 5, 631, 634-636), sont bien des démotiques athéniens et n'appartiennent pas à des dèmes de Kéos homonymes; Kéos a donc bien dépendu d'Athènes à cette époque (cf. Appien, *Bell. Civ.*, V, 7; Graindor, *Athènes sous Auguste*, 5 et 7). Pour cela il établit que, dans 631 (*Sylloge*<sup>3</sup>, 855), le verbe ἐπιμελητεύοντος n'est pas employé comme ἐπιμεληθέντος et ne s'applique pas au commissaire chargé de l'érection de la statue. Il reprend toutes les inscriptions attiques où paraît une telle mention; il montre que ἐπιμελητεύοντος (*IG*, II<sup>2</sup>, 5212; 3405; 3187; 3798; 4481; 3277) a la même valeur que ἐπιμελητοῦ τῆς πόλεως (1990, le même personnage que dans 3277; 3449; 3546 (W. restitue ἐπιμελητοῦ τῆς πόλε[ως Συνδρόμου τοῦ Καλλικρατίδου] Τριχορυσίου); 1103; 3548; *Hesperia* 1936, 95, l. 36 sq.), et désigne un fonctionnaire permanent de haut rang, comme l'attestent la place de cette mention dans certaines des inscriptions et la situation connue par ailleurs de plusieurs des titulaires; Hérode Atticus aurait rempli cette charge s'il faut bien restituer Ἡρώδου ἐπι[μελητεύοντος] dans 4779 et 4780. C'est une charge semblable à celle de l'ἐπιμελητῆς πόλεως à Sparte, Amyklai, Koronée, Kaudos, de l'épimélète athénien à Délos et à Haliarte (cf. L. Robert, *Hellenica*, I, 109 sqq.); Athènes en a envoyé un à Kéos. A Athènes même, l'épimélète de la ville, un des premiers magistrats de la ville, a pu s'occuper de l'entretien de tous les sanctuaires et édifices publics, rues, etc.

165 **Paros.** — M. Feyel, *Rev. Phil.* 1945 : *Sur quelques inscriptions attiques et ioniennes de la première moitié du 1<sup>er</sup> siècle*. Pp. 141-152 : *Le traité entre Paros et Thasos* (*IG*, XII 5, 109). Le serment ne commence qu'à la ligne 7, avec ἐμμενέω ἀδόλως τῆς συνθήκης; il est prêté par le Conseil de Paros, en réponse à celui

qu'avaient prêté les ambassadeurs de Paros, dont était un certain Alkeidès. Les lignes 1-7 ne seraient pas la fin d'un traité, mais d'un décret de Paros relatif au traité. Les lignes 5-6 seraient une datation, mais elles restent, en définitive (cf. p. 144, n. 1), inexplicables. Du texte du traité lui-même ne reste que le petit fragment *b*. « Les Thasiens traitaient non seulement pour eux-mêmes, mais encore pour certains étrangers domiciliés chez eux et originaires de deux cités au moins, dont Néapolis. L'atélie leur était accordée, sans doute pour leurs marchandises, et réciproquement elle devait être accordée aux Pariens à Thasos. Il est fort probable que d'autres clauses instituaient une alliance politique et militaire, et que les contractants se reconnaissaient réciproquement un statut privilégié; mais il ne peut s'agir du droit de cité, car la mention de l'atélie et celle de l'égalité juridique seraient alors superflues ». F. donne des restitutions plus complètes que les éditeurs, avec environ 45 lettres par ligne. F. repousse la datation ordinaire, peu après 412/11, et cherche une date voisine du milieu du IV<sup>e</sup> siècle, sans doute de la Guerre Sociale. Il n'y aurait pas eu alors de sympolitie entre Paros et Thasos, mais seulement des émigrés Thasiens à Paros. Les Néopolitains mentionnés dans le décret seraient des émigrés résidant à Thasos. Mais F. conclut que « si vraiment les Thasiens sont en mesure de garantir aux Pariens l'atélie à Myrkinos, c'est que Myrkinos est unie à la sympolitie, ou bien fait partie d'une Peraia thasienne organisée à la façon de l'empire athénien ». Comment les Néopolitains seraient-ils exclus de ce système et n'est-il pas vraisemblable qu'il ne s'agit pas d'émigrés à la l. 15, conférant les privilèges *Θασιόις καὶ Νεοπολίταις*? F. parle, p. 150, de quelques « groupes de rebelles provenant de cités voisines », mais, p. 151, de l'accord conclu entre « Paros d'une part, Thasos et quelques cités vassales de l'autre ». — H. O. Raue, *Untersuchungen zur Geschichte des korinthischen Bundes*, Diss. Marburg 1937, 57-59, a proposé de restituer, dans la liste des suffrages de la Ligue de Corinthe, avec le nom des Thasiens, qui ne peuvent, selon Ad. Wilhelm, avoir à eux seuls deux voix, celui des Pariens, unis à eux en sympolitie.

**Ténos.** — Voir n° 173.

166. **Chios.** — Ad. Wilhelm, *Gr. Königsbriefe* (n° 4), 1-16 : I. *Alexander der Grosse an die Chier*, étudie la lettre restituée par Lenschau (cf. *Bull.* 1941, 109), en critique les restitutions et en propose de nouvelles. Notons en particulier : l. 7 : au lieu de : [τὰ τῆς ἐγγύτης ἀντ]ίτιμα, [τὰ ὠρισμένα ἐπ]ίτιμα; l. 7-8 : τ[οὺς ἐγγυωμένους —] au lieu de τ[ὸν ἐγγυησάμενον —]; l. 5 [— τοῦτους ὑπεγ]γύους au lieu de : [— τοῦτους ἐγ]γύους, et à ce propos il explique en quoi consiste l'ἐγγύη en commentant Polybe, V, 15 sqq., ainsi que les locutions *κατεγγυᾶν τινα* et *ἐξεγγυᾶν τινα*; l. 10 12 : commentaire sur l'Alkimachos qui apparaît là; ce n'est pas, comme l'ont pensé Zolotas, Lenschau et Berve, Alkimachos, général d'Alexandre dont parle Arrien, I, 18, 1, mais un habitant de Chios qui était passé chez les Perses, qu'Alexandre interdit de poursuivre parce qu'il ne l'avait pas fait de son plein gré. W. restitue : [— ἐπ]ειδὲ, διημαρτυρή[θη | περὶ τοῦ μὴ αὐτόματ]ος ἐξελεθῆν[αι] πρὸς τ[οὺς βαρβάρους —]. — Dans le 2<sup>e</sup> et le 6<sup>e</sup> fragment, W. restitue une intervention d'Alexandre auprès de Chios en faveur du même personnage : [ἀξιῶ οὖν ὑμᾶς] ἰνὸ' ὧν... ἐπραξεν ὑπὲρ τοῦ δ[η]ήμου καὶ συ[ν]ηγωνίζετο ἐν τῷ ἀγῶνι τ[ῷ] περὶ ὑμᾶς.

Voir n° 22.

167. **Samos.** — W. Peek, *Harvard Stud. Ferguson*, 97-120 : *Die Kämpfe am Eurymedon*, propose, pp. 116-120 : *Maiandrios*, de nouvelles restitutions conjecturales aux épigrammes pour le chef du contingent samien à la bataille de l'Eurymédon, après avoir critiqué celles de Wilamowitz, P. Maas, Wade-Gery et Wilhelm (*Bull.* 1928, 376; 1932, 220; 1934, 237; 1936, 377). Ce sont des jeux assez vains. Justes remarques de C. B. Welles, *AJPh.* 1944, 89.

Voir n° 44.

168. **Thasos.** — M. Launey, *Le sanctuaire et le culte d'Héraklès à Thasos* (*Études thasiennes*, I; 260 pp. in-4 et 20 pl.; Paris, de Boccard, 1946), publie les résultats de la fouille du sanctuaire d'Héraklès et fait l'histoire de ce culte. Pp. 91-97, 116-128, 239-240, sont réunies toutes les inscriptions qui proviennent du sanctuaire ou s'y rapportent. P. 95, n. 10, grafité sur une marche Λύητ[ος] ἀνέθηκ[εν] Ἡρα]κλεῖ. — P. 114, timbres d'anses d'amphores — Pp. 235-237, relevé systématique des noms théophores tirés d'Héraklès attestés à Thasos.

169. R. Martin, *BCH* 68-69 (1944-1945), *Fouilles de Thasos, Campagne de 1939*, publie, 154-162, les cinq inscriptions trouvées en 1939. 1, dédicace (III<sup>e</sup> s. a. C.) des cinq polémarques à une divinité dont le nom manque et que M. restitue Σωτειρη, d'après la dédicace des polémarques à Soteira *IG*, XII *Suppl.*, 433, trouvée dans la même région; la nouvelle dédicace fut trouvée dans la fouille d'un sanctuaire hors les murs. — 2, liste de douze théores; aux l. 4-6, M. reconnaît les trois théores cités dans l'intitulé du bail du verger d'Héraklès *Bull.* 1939, 291, où il propose de lire l. 3 : [— — θεωροὶ ἀνέγραψαν Μεγακλείδης Μεναίχμου, Κρα]ττισικλῆς Τσισιδάδου. Première moitié du III<sup>e</sup> s. M. corrigerait en Πύξις le Εὔξις de *IG*, XII 8, 286, l. 13. — 3-4, dédicaces à Aphrodite des γυναικονόμοι, attestés pour la première fois à Thasos; III<sup>e</sup> s. — 5, fragment de dédicace à un empereur romain.

170. M. Feyel, *Rev. Phil.* 1945, *Sur quelques inscriptions attiques et ioniennes de la première moitié du IV<sup>e</sup> siècle*. Pp. 133-141 : *Un décret-loi de Thasos* (Ad. Wilhelm, *Neue Beiträge*, II, 30 sqq.; *IG*, XII, *Suppl.*, p. 152; M. Launey, *Sanct. d'Héraklès à Thasos*, p. 239). Il ne s'agirait pas du droit de cité accordé aux Néopolitains nés de mères thasiennes; « le Conseil de Thasos s'est borné à proposer des privilèges plus ou moins restreints pour tous les citoyens d'une ville voisine. L'amendement ajoute simplement que, parmi les intéressés, ceux qui sont issus de mères thasiennes jouiraient du droit de cité plein et entier ». On n'accordait à ces gens « qu'un statut inférieur au droit de cité proprement dit »; on aurait, l. 1-2 : [ἐναι τοῖς δεῖνα μετοχὴν ὧν καὶ οἱ δεῖνες] μετέχουσιν, c'est-à-dire qu'on les assimilerait à une catégorie ayant déjà reçu des privilèges, par exemple les Pariens ou les Galepsiens, etc.; on peut penser, comme à Néapolis, à Paros, ou à Abdère, ou à Galepsos, Oisymè, Datos, etc.; F. restitue, à chaque ligne, quelques lettres de plus qu'Ad. Wilhelm : 62 à 64 au lieu de 58, sans modifier sérieusement le sens. L. 10-11, il écrit : [καὶ ὄταμπερ (ou ἐπειδὴν) προαναγραφῶ]σιν τοῖς ἄλλοις θασίοις.

Voir nos 13 et 165.

171. **Eubée. Chalcis.** — R. Harder, *Karpokrates von Chalkis und die memphitische Isispropaganda* (*Abhandl. Berlin* 1943, n. 14), 63 pp. in-4° (1944). Importante inscription du III<sup>e</sup> s. p. C., plutôt de la seconde partie que de la première. Au début, une dédicace incomplète : Καρποκράτη (pour cette forme et sa présence

ns Kaibel, 833, il fallait renvoyer à Is. Lévy, *REG* 1913, 273 : *Karpokratès*), Σαράπιδι, ἀκοαῖς τῆς Ἰσιδος (confirme l'interprétation de O. Weinreich (*AM* 1912, 57 sq.; *Hermes* 1916, 624 sqq.) pour l'inscription d'Apollonia du Rhyndakos : ταῖς ἀκοαῖς τῆς θεοῦ : « aux oreilles de la déesse » ; cf. à Apulum, *Auribus Aesculapi et Hygiae*; ajouter à la bibliographie : J. Zingerle, *Archiv Relig.* 27 (1929), 53-56 : Ἰσοαί), Ὀσειριδι ἐπιτρόφῳ, Ἐστία κουροτρόφῳ] (Isis est assimilée à Hestia dans la litanie d'Oxyrrhinchos et dans un hymne de Medinet Madi; l'épithète κουροτρόφος, attestée pour Hestia seulement dans l'*Etym. Magnum*, convient bien à la déesse des *amphidromia*, qui est aussi déesse de la naissance). Ensuite commence l'éloge de Karpokratès prononcé par lui-même : Καρποκράτης εἰμι ἐγώ, Σαράπιδος καὶ Ἰσιδος ὕός κτλ. Il est Δήμητρος καὶ Κόρης καὶ Διονύσου καὶ Ἰάχ[χου, et un terme assez général pour s'appliquer à tous ces dieux, notamment à la mère et à la fille en même temps : πάρεδρος ou σύνναος par ex.), Ἕπνου καὶ Ἠχοῦς ἀδελφός (Hypnos et Écho ont sans doute en commun un caractère dionysiaque). Πᾶς καιρός εἰμι ἐγώ; Horus « est toute saison » ; cf. Porphyre, vers la même époque : ἡ δὲ περὶ τὰς ὥρας τοῦ κόσμου περιπολεῖ καὶ χρόνων ἐστὶ ποιητικὸς καὶ καιρῶν ὁ ἥλιος, Ὅρος κατὰ τοῦτο κέκληται, et Plut., *de Is.*, 38. — Πάντων προμηθῆς ὥρων; ὥρος est rare et choisi ici à cause de l'étymologie; cf. l'oracle dans Eusèbe, *PE*, 3, 15; Ἥλιος Ὅρος Ὀσειρις ἀναξ Διὸς υἱὸς Ἀπόλλων, ὥρων καὶ καιρῶν ταμίης; προμηθῆς avec le génitif est recherché; peut-être y a-t-il une allusion à Prométhée, Isis étant fille de Prométhée selon Plut., *de Is.*, 37. — Εὐρέτης ἀρχ. — ; sans doute quelque chose comme ἀρχ[ῆς καὶ τέλους]. — Puis, après une lacune : κατεσκευασμένη ἐγώ ἄδυστα καὶ ἀνάκτορα θεοῖς εἰργασμένη; correspond à ἐγώ τεμένη θεῶν ἰδρυσάμην pour Isis dans la stèle de Memphis, mais avec plus d'éclat verbal; la suite emploie de pareilles *juncturae* : Μέτρα καὶ ψήφο[ς] εὖρον ou ἔδειξα; nouveau parmi les louanges isiaques (cf. Isis λογιστικὴ dans la litanie d'Oxyrrhinchos, 124). Après une lacune : ἐπενόησα (« j'ai inventé »). Σείστρον Ἰσιδι κατεσκευασμένη ἐγώ. Ζῶων παντοδαπῶν θήρας ἐπενόησα ἐγ[ώ]; un de ses mérites de créateur de la civilisation. Ἄει πόλειςιν ἄρχοντας ἐγὼ κατεστησάμην; louange analogue pour Isis. Τοῖς ἀνατρεφόμενοις παιδίοις ἐφέστηκα. Ἕμνου καὶ — —] χοροῦς ἀνδρῶν καὶ γυναικῶν μετὰ Μουσῶν ἔστησα ἐγώ; Isis est Μουσαγωγός (litanie d'Oxyrrhinchos; cf. Diod. I, 18, 4). Οἴνου καὶ ὕδατος κρᾶσιν εὖρον; cf. la litanie d'Oxyrrhinchos, où il faut peut-être lire : σὺ [κρ]ᾶ[σ]ι[ν] ἄ]νευροῦσα οἴνου; c'est, ailleurs, le mérite d'Osiris-Dionysos (Diod. I, 15, 8). — Αὐλῶν καὶ συρίγγων —]. Τοῖς δικάζουσιν ἀεὶ πάρεμι ἵνα μὴδὲν ἄδικον γίγνηται; Isis introduit le droit, poursuit l'injustice; ici, cet intérêt se manifeste activement par la présence dans les procès. Βάχχοις καὶ Βάχχαις ἀεὶ συνθιασώτης εἰμί. Τω — — ἀνῆκα. Πᾶσαν ἐκαθῆρα γῆν; naturel pour toutes les divinités apportant la civilisation. Ὀρειδίαιτος, θαλασσοδίαιτος, ποταμοδίαιτος; trois mots nouveaux; équivaut, en plus recherché, à la louange d'Isis : ἐγὼ ποταμῶν καὶ ἀνέμων καὶ θαλάσσης εἰμι κυρία; Karpokratès est dans toute la nature. Θρονόμαντις, ἀστρόμαντις, ἐ[ν]υπνιόμαντις?]; le premier mot est nouveau, et doit signifier qu'il vaticine comme la Pythie sur son trépied; on ne sait si le second s'applique à l'astrologie, au sens technique, ou à l'interprétation de phénomènes célestes extraordinaires; Sarapis est ordinairement le devin dans le groupe isiaque; mais la litanie d'Oxyrrhinchos appelle Horus χρησμοδός βασιλεύς et cf. Diod. I, 25, 7; Isis est χρησμοδός (litanie). Κερατόμορφος, mot nouveau. Ἄγυεύς, comme Apol-

lon; cf. Hérod. II, 156, 5; Diod., I, 25, 7. Βασσαρεύς : comme nom de Dionysos asiatique, bien à sa place ici pour Horus (cf. ci-dessus la phrase Βάχχοις κτλ.). Ἀκραῖος; « hier ohne kenntliche Beziehung ». Ἰνδοκτόνος; Dionysos est Ἰνδοφόνος dans Nonnos; par Osiris (Diod. I, 27, 5), cette épithète passe à Karpokrate. Θυρσοκλόνος; nouveau. Ἀσσύριος κυναγέτης; ce ne peut être qu'Adonis assimilé à Osiris. Ὀνειρόφοιτος; nouveau; peut-être allusion à l'incubation, comme le terme suivant : ὑπνοδ[ότης —]. [—] ἀποδεχόμενος, τοῖς ἀδίκως ἐρῶσιν νεμεσῶν; Isis est la déesse de l'amour, et Horus est son Éros; Isis châtie l'ἀδίκως ἔρωσ et favorise le bon dans Xénophon d'Éphèse. Ἐναγείς μισῶ. Πᾶσαν φαρμακείαν ἰατροῖς εἰς σωτηρίαν — Τειτάνιος, Ἐπιδαύριος; Isis et Sarapis sont médecins; c'est une fonction d'Horus en Égypte; cf. Diod., I, 25, 7. Asklépios est souvent en relations étroites avec le cercle isiaque; au III<sup>e</sup> s., il est assimilé à Dionysos. A la fin, Karpokrate salue Chalcis : Χαῖρε, Χάλκι, γενέτειρα ἐμῆ, καὶ τροφῆ; l'auteur transforme Karpokrate en Chalcidien. Au-dessous, en grandes lettres : Αἴγυρις, nom de femme nouveau, qui serait celui de l'auteur ou, bien plutôt, celui de la dédicante; le sexe de la personne rendrait cette seconde hypothèse plus vraisemblable, et aussi le fait que le morceau est en prose. Il nous semble qu'on a pu fort bien nommer l'auteur d'une prose aussi travaillée, et que Αἴγυρις peut parfaitement, à cette époque, être un nom d'homme, vulgarisme pour Αἰγύριος, qui serait un excellent *signum* pour un hymnologue comme le nôtre. — H. reprend l'étude du groupe des inscriptions où Isis proclame ses vertus : Andros, Ios, Kymè, Thessalonique; ce sont des variantes (l'une versifiée) d'une même œuvre, que H. présente comme un texte transmis par plusieurs manuscrits (dans la dédicace d'Ios, il supplée [Ὀσεῖο]ῖδι au lieu de [Σερπί]ῖδι), dont il établit la filiation. Il faut accepter le témoignage de Diodore sur un modèle hiéroglyphique et celui de la stèle de Kymè sur l'origine memphite (sanctuaire d'Héphaistos-Ptah) de l'original; l'inscription à Memphis était grecque; elle était traduite de l'égyptien. Nombreux traits égyptiens, et qui sont contraires au sentiment grec : notamment l'institution du mariage sous forme de l'invention des συγγραφαὶ γαμικαί (le poète d'Andros a complètement transformé ce passage, trop étranger), situation de la femme, la vérité comme valeur fondamentale, la déesse fondatrice *des villes et des temples*, la déesse « dans les rayons du soleil », Isis et Osiris mettant fin au cannibalisme (étude des traditions grecques sur le cannibalisme); sont égyptiens aussi le discours à la première personne, les débuts identiques de phrases, le parallélisme des phrases (ainsi § 55-56 : ἐγὼ τὸ ἱμαρμένον νικῶ, ἐμοῦ τὸ εἱμαρμένον ἀκούει), la composition. H. ramène au modèle égyptien ce qu'on a considéré comme des traits d'hellénisation; discussion contre P. Roussel sur la langue des Hellènes et des barbares, Isis et la pluie, Isis et l'anéantissement des tyrans (dynastes égyptiens locaux, et peut-être spécialement expulsion des 12 « rois » par Psammétique I<sup>er</sup>), les initiations. L'inscription dans Diodore est une traduction différente de ce même texte égyptien. Le centre de diffusion de l'inscription et du culte n'a pas été Alexandrie, mais Memphis, comme il est dit par le texte de Kymè, et comme cela s'accorde avec l'importance religieuse de la ville encore à l'époque hellénistique; là a été traduit ou adapté en grec maint écrit égyptien (Songe de Nectanébo, Miracles d'Imhotep-Imuthis, fils de Ptah, Litanie d'Isis). Les hymnes de Medinet Madi sont un modèle égyptien, apparenté à la litanie d'Oxyrrhinchos et qui n'a

rien de commun avec la stèle de Memphis et avec Diodore. La religion d'Isis contenait bien des choses insupportables aux Grecs; pour les rendre admissibles, Plutarque allégorise (et doit, à l'occasion, supprimer), ou on a recours à l'extase (Apulée). Les prêtres de Memphis ont pris une autre voie: la déesse se désincarne, n'a pas d'attribut, ni de mythe; le miracle passe au second plan; tout est concentré sur son activité civilisatrice; elle est l'inventrice, la législatrice, la bienfaitrice des hommes; on en a appelé à l'amour des Grecs pour la civilisation; on a fait cet éclairage pour des yeux grecs. Cela se retrouve dans l'ouvrage d'Hécateé d'Abdère, plein de traditions sacerdotales égyptiennes et dont la tendance est celle de ces milieux. — Le poète d'Andros avait transformé le modèle en en changeant la forme, en y introduisant la poésie grecque et tout son appareil et sa vie. L'auteur de Chalcis a connu le texte « de Memphis », il ne le prend pas pour base, mais lui emprunte des traits et un cadre; il élimine l'égyptien et va, dans son hellénisation, jusqu'à faire naître le dieu à Chalcis. Le grand changement est l'introduction de Karpokrate, qui manque absolument dans « l'inscription de Memphis », apparaît dans la dédicace d'Ios; à Chalcis, il prend la place centrale, dépouillant les autres divinités du cercle d'Osiris de leurs honneurs et de leurs actions. Il le doit à ses noms: Karpokrate et Horus, maître des saisons et de la récolte, et donc du blé et du vin, les anciens domaines d'Isis-Déméter et d'Osiris-Dionysos. Sur lui l'auteur accumule les mérites civilisateurs attribués à telle ou telle divinité dans toute la tradition apparentée. Tout cela prend vie par la religion dionysiaque, la dernière grande force de la religion grecque. Dionysies, Eleusines, mantique et philosophie rassemblent leurs forces, et utilisent le culte égyptien; ce dernier fournit le cadre et quelques vieux motifs; le vêtement est fourni par la prose d'art du temps; l'atmosphère spirituelle est dionysiaque. — Ajoutons à l'analyse de cet important article que nous repousserions volontiers la date de cette inscription à l'extrême fin du III<sup>e</sup> siècle et sans doute même au IV<sup>e</sup>.

172. Crète. *Gortyne*. — M. Guarducci, *Epigraphica*, IV (1942), 177-190: *Due iscrizioni e una presunta pestilenza di Gortyna*, republiée, avec photographie, l'inscription boustrophédon du début du V<sup>e</sup> s. *SEG*, I, 414 (Schwyzer, *Dial. gr.*, 182 a). C'est à tort que Comparetti y a retrouvé la mention d'un médecin de Tralles, d'une peste de Gortyne et de médicaments et d'objets pharmaceutiques fournis par la ville; ses suppléments, comme ses interprétations, sont illusoire, audacieux, forcés et arbitraires; il ne peut à peu près rien en subsister. Il doit s'agir d'une liste d'objets à fournir pour le culte d'Arès, notamment: phiale (l. 2), mortier à bord évasé (πα[γκ]ερμείαν ἐξετε[ραμμέν]αν (?), peut-être δεῖ[νον] ? σὺν ταῖς π[α]λοσφάριαις (? (vase avec les boules des *sortes* ?), ἴθρια (les victimes) καθαρά, corbeille (καναστ[ρι]ον), peut-être δύο σαλι[σκακ] ἀλεύρων κ' αὐφίτων. Une mention d'Éôs est très douteuse. — Gu. reprend aussi l'inscription *Mem. Acc. Lincei* 1926, 27 sqq., 258 sqq., débarrassée des suppléments de Comparetti. Il n'y est pas question non plus d'une peste, ni d'un médecin de Tralles. C'est un fragment important d'une loi gortynienne relative à des purifications et à des sacrifices. L. 1, ἐπιβασίας καθαρισίς ἐπινάτων serait une lustration de la flotte avant son départ. L. 2, on reconnaît ἀδαμίχι = ἄζημίαι, et συνολέθθαντας = συναλλάσσοντας. L. 4: — μὴν τὸ ἐπινάιον (le port), αἱ δὲ μὴ ἀγγελιτεῖη (forme nouvelle). L. 5: καθα-

ραιτάνς (purificateur) πεδεπιθῦσαι (faire des sacrifices avec d'autres personnes; même verbe à la ligne 3). Il est question ensuite de sacrifices sur le mont Ida, avec peut-être une imprécation : l. 6, αἰ[δ'] ἐν Φίδαί ἀ πόλις θύωντι τὰς ἐν ἄντροι Διὸς θυσίας ?]; l. 7, ἡ τὰν τριφετηρίαν ἢ τὰν ἀρὰν αἴ τις α — La l. 8 est énigmatique : — ἀμέραν ἰσχομισαῖμεν καὶ φέρον τὰ ἐπ —. A la dernière ligne, trompettes sans doute dans les sacrifices : — ντα πλάν μη σαλπίνδε[ν καὶ μ]ήτ' ἐν τᾷ F — (cf. L. Robert, *Études épigr.*, 315).

173. M. Guarducci, *Riv. Fil.* 1944, 66-73 : *I rapporti fra Gortyna e Phaistos nel III secolo e i decreti delle città Cretesi per la ἀσυλία di Tenos*, admet maintenant, avec W. Aly, que, dans les documents de Phaistos où l'on indique qu'on dressera une stèle au temple d'Apollon Pythien, il s'agit du temple de ce dieu à Gortyne et que ceci correspond à une période de sujétion de Phaistos à Gortyne au III<sup>e</sup> siècle, commençant entre 260 (traité avec Milet) et 242 (décret sur l'asylie de Kos) et d'une durée indéterminée; Phaistos semble avoir cependant retrouvé son indépendance avant sa destruction par Gortyne au II<sup>e</sup> s. — Le fragment dont Gu. est partie pour sa démonstration, *I. Creticae*, I, XVII, 1, était la reconnaissance de l'asylie de Ténos par Phaistos; il dut y avoir un premier envoi de théores dans la première moitié du III<sup>e</sup> s.; mais les documents de certaines cités crétoises (Lappa, Tylisos, *IG*, XII 5, 868 (*I. Creticae*, II, XVI, 2<sup>\*</sup>; I, XXX, 2<sup>\*</sup>), Gortyne (*IG*, XII 5, 867) nous reportent au second siècle (G. corrige ici son commentaire des *I. Creticae*) où il dut y avoir une seconde demande d'asylie aux cités crétoises. — Gu. parle d'une inscription inédite de Kos, relative à l'acceptation des Asklepieia par Phaistos, Istron et Hiérapytna vers 242 a. C.

174. *Dréros*. — H. Van Effenterre, *Rev. Phil.* 1946, 131-138 : *Une bilingue étéo-crétoise ?*, publie avec fac-similé une inscription archaïque de cinq lignes. Les l. 3-5 sont gravées boustrophédon; « la lecture en est on ne peut plus incertaine et l'état de mutilation du document rend vain tout effort d'interprétation; du moins peut-on identifier des mots grecs comme τὸν τυρόν, μή, ἔφαδε, τυρο-, ματρὶ τᾷ. — La présence du verbe ἔφαδε laisse supposer que nous sommes en face d'un fragment de décret ». En revanche, les deux premières lignes, bien lisibles, en caractères grecs archaïques, ne se laissent pas interpréter en grec : -ρμαF ετ ισλαδρε (ou βρετ) κομν — δ μεν ινα: ισλαυρια λμο (les mots sont séparés par un trait). L'éditeur la range dans les inscriptions étéo-crétoises, connues par les trouvailles de Praisos; il dresse un tableau des mots et des terminaisons étéo-crétoises. Il recherche ensuite si l'on peut trouver des éléments communs dans le texte grec et le texte étéo-crétois.

175. V. Ehrenberg, *Class. Quaterly*, 1943, 14-18 : *An early source of Polis-constitution*, sur l'inscription archaïque de Dréros (vers 600 a. C.) *Bull.* 1939, 304-305. L. 1 a, E. admet l'explication de M. Guarducci pour θεοσολοιον = θεὸς ὁ λῶϊος, formule d'invocation qui aurait dû être placée en tête de l'inscription et, oubliée, a été insérée ensuite. Le terme ἀχρηστος ne signifie pas que le personnage est hors-la-loi, qu'il est ἀτιμος, mais seulement qu'il est « inemployable » au point de vue politique, qu'il ne peut exercer de fonctions publiques, qu'il devient un citoyen à droits restreints. Les ἑκατὶ οἱ τὰς πόλιος ne sont pas une commission du conseil, commission bien trop nombreuse même pour un conseil de 40 membres (lequel semble lui-même trop important pour une aussi petite cité), mais le

conseil lui-même. Les δάμιοι doivent être les magistrats financiers, réglant les affaires économiques du petit état. Les mesures ne sont pas prises contre un tyran éventuel (on ne prévoit pas la mort ou le bannissement; les fonctions judiciaires du cosme ne semblent pas un moyen pour parvenir à la tyrannie), mais plutôt contre des personnes soutenues par leur famille ou genos. L'état (appelé πόλις, et non Δεήριοι; seul exemple épigraphique ancien avec l'inscription de Cyzique *Sylloge*<sup>3</sup>, 4) a une organisation déjà très développée; il se fait obéir des familles (nobles) et des plus hauts fonctionnaires (κόσμοι); les magistratures ont commencé à se spécialiser. — F. Jacoby, *Class. Quaterly* 1944, 15-16 : Χρηστοὺς ποιεῖν (*Aristotle fr. 592 R*), accepte l'interprétation d'Ehrenberg pour χρηστός et en conclut que dans le fragment d'Aristote, *Plut. Aet. Graec.*, 5, p. 292 B, χρηστοὺς ποιεῖν, employé pour les Messéniens, signifie « faire citoyen ».

176. *Hiérapytna*. — Ad. Wilhelm : *Αἰγυπτιακά* (n° 3), 43-44, dans l'épigramme funéraire *I. Cret.*, III, p. 71, n. 50, corrige, v. 2, ἐδῆσατο en ἐληῖσατο; v. 3, il restituerait et corrigerait δόμον [δ]νύ[μαστον ἐπαύ]ξειν.

Voir n° 52.

#### ASIE MINEURE

177. *Mysie. Cyzique*. — M. Launey, *REA* 1944, 217-236 : *Un épisode oublié de l'invasion galate en Asie Mineure (278/7 av. J.-C.)*. L. confirme la chronologie établie par Dittenberger, *OGI*, 748, pour les éponymes de cette liste de libéralités de Philétairos envers Cyzique. Dans le relief de Cyzique, avec dédicace, Mendel, *Catal. Sculpt. C/ple*, III, n. 858, il confirme l'identification de la victime d'Héraklès avec un Galate en reconnaissant, outre son bouclier, ses braies et le détail du fourreau d'épée attaché à droite; c'est le document le plus ancien représentant un Celte. Il ne nous paraît guère possible de croire que ce relief ne commémore pas un combat et qu'il a été offert à Héraklès non en ex-voto, mais pour demander sa protection avant le danger. L. précise la chronologie de la première invasion des Galates en Asie Mineure, de la paix entre Antigone Gonatas et Antiochos I (279) et des événements dont Cyzique subit le contre-coup en 279-277. — La réfutation détaillée, pp. 234-236, du système chronologique proposé par M. Segre en 1930 n'était pas nécessaire, puisque ce savant y avait expressément renoncé dès 1934 (cf. L. Robert, *Ét. Anat.*, 201, note 2).

178. *Pergame*. — Ad. Wilhelm, *Griech. Königsbriefe* (n° 4), 46-48 : *Zu Eumenes II. Brief an die dionysischen Künstler* (Welles, *Royal Corr.*, 53, III C) sur leurs difficultés avec les Téliens. Le substantif neutre auquel se rapportent συγγραφέντι, κεκυρωμένωι, ὅπερ et ἀσφαλές, doit être τῶι ὁμολόγωι ου συμφώνωι (cf. *OGI*, 444, l. 1 et 4). L. 8-9, κεκυρωμένωι δ' ὑφ' ἡμῶν (les Technites) est une faute pour ὑφ' ἡμῶν (le roi, qui doit ratifier cet accord). — L. 3 sqq., le verbe δοκιμάζειν doit s'appliquer au roi : δοκιμάζω [δ' οὖν ὑμᾶς χρῆσθαι τῶι ὁμολόγωι τῶι συ]γγραφέντι.

179. Ad. Wilhelm, *ibid.*, 6-7, rectifie une restitution dans l'édit de Vespasien sur les médecins, professeurs et iatraléiptai de Pergame, R. Herzog, *Urkunden zur Hochschulpolitik*, p. 1000 (*Fontes juris romani*, I, n. 73), l. 11 : ἐ[ἄν φεύγοντα λάβ]ωσιν au lieu de ἐ[ἄν λαθόντα ἀνεύρ]ωσιν.

180. *Vallée du Caïque*. — Ad. Wilhelm, *ibid.*, 35-40 et 81 : *Attalos' Brief in Angelegenheit eines Heiligtums des Ἀπολλῶν Ταρσινός*, propose une restitution

complète de la première des lettres Welles, *Roy. Corr.*, 47, copiée à Soma; cf. *Bull.* 1944, 125. L. 4, W. écrit lui aussi : [πανηγύρεως]. — L. 5 sqq. : [ἡμεῖς οὖν συγχωροῦμεν αὐτοῖς ἀτέλειαν προβά[των, ὥστε μηκέτι τελ]εῖν (avec Welles, pour cette ligne) τὴν ἀπὸ τούτων πρ(α)σ[σομένην πρακτικὴν ?]; l. 8 [φιλόανθρωπα]; l. 10, ὑπὸ [τοῦ ἀρχιερέως]; l. 11-12 : [τὰς ἀρμοζούσας ἐντολὰς] ὑπὲρ τούτων πεμφθῆναι [οἷς καθήκει ? πρὸς τὸ μηδὲ](ν) ἀνι(η)ρὸν ? ἐν τῷ ἱερῷ γενέ[σθαι]. Sur l'atèlie des panégyries.

181. *Ionie. Éphèse.* — J. Keil, *Anz. Wien* 1945, 10-18 : *Eine Biologeninschrift aus Ephesos*, publie une intéressante inscription à ajouter aux documents sur les mimes et les concours de mimes réunis *REG* 1936, 235-254 : Ἀρχαιολόγος (ajouter maintenant la femme de Béroia, *Bull.* 1944, 127). Elle a été trouvée sur la place devant le théâtre, dans une des premières campagnes, et on n'en avait pas reconnu jusqu'ici l'intérêt. C'est la statue d'un Τις. Κλ. Φιλόλο[γος Θη]σεύς, μόνος καὶ πρῶτος [βι]ολόγων etc.; du dème de Marathon, il a reçu le droit de cité et aussi le titre de membre du conseil, notamment à Éphèse et à Magnésie du Méandre; il a vaincu dans des concours : [ἐν Ἀσίῃ] ἰσ', ἐν Β[ειθυνίῃ] —. Il aurait été μόνος καὶ πρῶτος βιολόγων Ἀθηναίων π[ατέρα], Μαραθῶνιον καὶ Ἐφέσιον κτλ.; K. rapproche Dessau, *ILS*, 5196 (Bovillae) où un *archimimus* est dit : *quem primum omnium adlecti patrem appellarunt*. Sur le côté droit sont les noms de 5 femmes et de 7 hommes au datif; presque tous sont romains; il doit s'agir de la troupe de mimes dirigée par Philologos.

182. J. Keil, *Anz. Wien* 1945, 47-53 : *Ein Orakel des klarischen Apollon*, publie une inscription de lecture difficile, gravée sur une ante sur la place du théâtre; elle donne des restes d'une question posée à un oracle : -ος δέομαι ἐτλῶσαι εἰ καὶ Ἔρω[τι ἰδρύσωμαι ἐν] τῷ αἰθρίῳ βωμόν, ἕτερον [δὲ ἔτω παρὰ τοῖς ? ἄ]λλοις οὐ [παρὰ θεοῖς μεγ]άλους. La réponse comprenait une phrase en prose : -ερα ἔτω δὲ βωμόν ἕτερον · [ἐπιθυμιᾶν ἀρώματα καὶ] μάνναν καὶ τὰ λοιπά, et six hexamètres, dont il ne reste que quelques mots à la fin des lignes : l. 6 : βιοτερπέος (mot nouveau) ἴσῳ; l. 7, αἰεῖ (?) περὶ (?) ἄσκαλος (?) αἰών; l. 8, -ων νεῦμα βατίζεις (mot nouveau, qui serait une contamination de βατέω et de βαδίζω); l. 11, χροῖα βεῖνα θέρηται, de sens incertain; l. 12, -οσιν ἐξορέγονται (mot nouveau). Cet oracle du II<sup>e</sup> s. p. C. est attribué à Claros à cause de la célébrité de l'oracle à cette époque. La suggestion d'un transport de la pierre depuis Claros ne paraît pas très séduisante, bien que des pierres de Claros aient été trouvées à Éphèse; car cet oracle sur la création d'un culte d'Éros a plus de chance d'avoir été gravé dans le sanctuaire établi en conséquence (dans le cas présent à Éphèse) qu'à Claros même.

183. *Milet.* — Ad. Wilhelm, *Griech. Königsbriefe* (n° 4), 43-46 et 61 : *Zu Eumenes II. Brief an die Ionier* (Welles, *Royal Corr.*, 52), propose une jolie interprétation de la l. 13 : ἀντικαταλασσόμενος ne peut signifier « être indifférent à »; et, dans le texte d'Aristote cité par Welles, ce verbe signifie, comme d'ordinaire, « échanger ». Après πρὸς τὸν ἐπακολουθοῦντα κίνδυνον (le péril lié à son action pour les Grecs contre les Barbares) καὶ —, on attend πόνον; exemples de la *junctura verborum* πόνον καὶ κίνδυνον, πόνοι καὶ κίνδυνοι (surtout Diodore, Philon; le décret des soldats athéniens pour Démétrios Poliorcète, *Bull.* 1942, 29 et le décret *Hesperia* 1935, 525, l. 16; cf. encore M. Holleaux, *Études*, III, 95). D'après Diodore, I, 2, 4 : καλὸν τοῖς εὖ φρονοῦσι θνητῶν πόνων ἀντικαταλλάξασθαι τὴν ἀθάνατον εὐφημίαν · Ἡρακλῆς μὲν γὰρ κτλ. (avec précisément un exemple de πόνους καὶ κινδύνους), W.

restitue : ἀντικαταλασσόμενος [τε πρὸς] τὸν ἐπακολουθοῦντα κίνδυνον καὶ [πόνον τὴν εὐκλειαν, ἐμμένειν δὲ ἐ]λόμενος ἐν τοῖς [πρὸς τὸ κ]οινὸν ἀκολούθως κτλ. Le mot même εὐκλεια est appuyé par des renvois à Euripide, fr. 474 N et à Polybe, XVIII, 45, 9. Pourquoi pas δόξαν, accompagné ou non d'un adjectif? — L. 24, W. restitue : ἄπερ διὰ τῶν ἔργων τὴν ἐμήν τε φιλοδοξίαν [ἔ]λε[ν]θεν. G. Klaffenbach (par lettre) préfère ἔφηνεν, qu'écartait W.

184. J. E. Fontenrose, *Notes on some Didymaeian inscriptions (Univ. of California publications in class. philology, XII, n. 9, pp. 165-174; 1942)*. I. Dans *GIBM*, 922, l. 2-4, après avoir revu la pierre et en rapprochant un texte inédit, F. lit et restitue ainsi le nom du prophète : Λεύκο[ς Οὐτέλλ]ιος Λευκίου Ἰ[γ]ε[ίου] Κυρεῖ[να] Κρη[ί]σφο[ς]. — II. *Ibid.*, 923 a. F. reconstitue les lignes 1-3 : [καὶ τοὺς παῖδα]ς εἰστί[α]σαν ἐν τοῖς Ἄνοιγμ[ο]ῖς ἐπὶ ἡμέρας δ[ώδεκα κα]ὶ οὐστ[ι]ς πολλῆς τῆς κακε[ί]ας; ce dernier mot reste douteux. — III. F. précise ou pousse plus avant la restitution de la liste de βοηγοί Le Bas-Wadd., 222, l. 18-30 (cf. Rehm, *Delphinion*, p. 275). — IV. Dans le décret *OGI*, 213, l. 13, F. écrit, pour l'invitation à la proédrrie : ἐν Διδύμο[ι]ς τοῖς ἀθλητικοῖς καὶ τοῖς κυκλίοις ἀγῶσιν. Le mot ἀθλητικοῖς n'est pas employé ainsi; il faudrait γυμνικοῖς. Il n'est pas assuré d'ailleurs que cette mention soit nécessaire ici.

185. J. Fontenrose, *University of California Publications in Classical Archaeology*, I (1944), 291-304 : *The Festival called Boegia at Didyma*, étudie l'inscription sur la boegia Haussoullier, *Mélanges Weil*, 150 sqq. (Ad. Wilhelm, *Beiträge*, p. 177-179). Il restitue l. 1 : [ἐπὶ στεφανηφό]ρου τοῦ<ι> Κκίσ[αρ]ο[ς] | θεοῦ υἱοῦ (où l'article τοῦ est bizarre) qui daterait le texte de l'année 17/16 a. C.; l. 2, F. rejetant la restitution [ἐπεν]ε[χ]θέντος, proposée avec réserve par Wilhelm, préfère le διακελευθέντος d'Haussoullier (ce qui reste peu satisfaisant); l. 6-7, il propose εἰς τὴν ὀφείλουσαν [Ἀπό]λλ[ων] | καὶ Διὶ β[ο]υθυσίαν (Haussoullier : [τῶι] Διὶ τῶι Σωτῆ[ρ]ι θυσίαν); l. 8, F. préfère le τῶι θεῶι d'Haussoullier à τῶι Διὶ suggéré par Wilhelm; de toute façon, le mot ne semble pas s'accorder avec la mention de deux divinités rétablie par F.; car on ne peut guère accepter ni que ce soit une erreur de rédaction pour τοῖς θεοῖς, ni que ce singulier soit distributif, ni qu'il ait une application générale, comme le suggère F. Commentaire sur les boegoi et les boegia, avec utilisation d'un document qui n'était pas connu au moment de l'étude d'Haussoullier, la fondation d'Eudemos de Milet (*Delphinion*, 145), l. 68-77. Avec le sacrifice, F. pense qu'il y avait un concours dont nous ne connaissons pas la nature, comme le montre la phrase βοηγία νικήσαντος; cette formule ne peut pas désigner seulement le choix d'une victime parmi d'autres, et le vainqueur n'est pas le Boegos qui est un magistrat religieux annuel présidant la fête des Boegia, probablement le prêtre de Zeus Sôter (et de Zeus Hyetios).

*Magnésie du Méandre*. — Voir n° 22.

*Lydie. Hypaipa*. — Voir n° 22.

*Carie. Tralles*. — Voir n° 22.

186. *Nysa*. — Ad. Wilhelm, *Griech. Königsbriefe* (n° 4), 59-60 : dans Welles, *Royal Corr.*, 64, l. 12, le verbe συνεχώρησα, incompréhensible, a été écrit à tort (erreur due à sa présence ligne 11) à la place d'un mot comme ὀρίζουσαν ou mieux ὤρισαν.

187. *Iasos*. — Ad. Wilhelm, *Griech. Königsbriefe* (n° 4), 41-43 : *Zu einem Briefe*

*Eumenes II an eine Stadt Kariens* (Welles, *Royal Corr.*, n. 49), propose une restitution de la ligne 16. Cf. L. Robert, *Hellenica*, II, 132, n. 3.

*Mylasa*. — Voir n° 22.

*Tymnos*. — Voir n° 159.

188. **Lycie**. — J. A. O. Larsen, *Cl. Phil.* 1945, 65-97 : *Representation and democracy in Hellenistic federalism*, étudie la Confédération Lycienne, qui est antérieure à 167 et a existé sous la domination rhodienne, comme aussi sous le contrôle ptolémaïque, et même antérieurement. Elle a dû se développer dans son opposition à Rhodes; d'où l'importance des magistratures militaires : stratège, hipparque, hypohipparque et navarque. L'ekklesia a sans doute été primaire avant d'être représentative; en tout cas, le changement avait eu lieu avant 100 a. C., peut-être à l'époque de la lutte contre Rhodes. L. étudie les rapports de l'ἀρχαιρεσιακὴ ἐκκλησία, composée d'ἀρχοστῆται, et de la boulè, et la composition de ces assemblées; membres à vie et anciens Lyciarques dans la boulè. Identité de l'ἀρχιερεύς et du Lyciarque. Remarques sur l'usage de δημοκρατία au sens de « gouvernement libre ». — Dans l'appendice I, L. étudie et catalogue les dons faits aux ἀρχοστῆται et à d'autres personnes. L'appendice II revient sur la date de l'inscription de *Pinara*, *TAM*, II, 508 (*Bull.* 1944, 171) : forme de certaines lettres, mention de l'hipparque de la Confédération, emploi de σεμνότατος (L. apporte un certain nombre d'exemples de cet adjectif, dont aucun n'est antérieur au II<sup>e</sup> s. p. C.) : cf. A. Aymard, *REA* 1945, 332. — Voir n° 28.

*Pinara et Oinoanda*. — Voir n° 51.

189. **Bithynie**. *Nicée*. — A. M. Schneider, *Die römischen und byzantinischen Denkmäler von Iznik-Nicaea (Istanbuler Forschungen, 16)*, 40 pp. in-8, 20 pl., Berlin 1943, publie, pp. 22-37, n. 1-69, des inscriptions de l'époque impériale et de l'époque byzantine, qui ont été heureusement revues par J. Keil. Trop peu sont reproduites en photos, et, pour celles qui ne le sont pas, les indications sur l'écriture sont insuffisantes. — N. 1 : sur un autel avec guirlandes, dédicace : Ἀπόλ[λωνι] θεῷ μεγάλῳ Γάιος καὶ Πῶλλα καὶ Πωλλίων. — N. 2 : fragment du *cursus*, restitué par Groag et Keil, d'un personnage qui était peut-être un consul de 130 (*Pros. Imp. Rom.*<sup>2</sup>, II, 481) : [Γάιον ? Κάσιον ? Ἀγρίππαν, Γαίου ? Κασσίου Ἀγρίππου υἱόν, [ὑπατον ?, ἀνθύπατον ? Ἰσπανίας] Βιτικῆς, πρεσβευτὴν αὐτοκράτορος λεγιῶνος κ' Οὐαλερίας Νικηφόρου, στρατηγόν], πρεσβευτὴν καὶ ἀντιστράτηγον ἐπαρχίας Κρήτης καὶ Κυρήνης, δήμαρχον δ(ήμου) Ῥ(ωμίων) ?, ταμίαν] ἐπαρχείας [Κρήτης καὶ Κυρήνης ? (ou Πόντου καὶ Βιθυνίας ?), χειλαρχον] λεγιῶνος —]. — N. 3 : petit fragment mentionnant la [λεγ.] β' Παρθικῆς, à laquelle appartenait un homme [δόμῳ (= *domo*; cf. *CII.*, III, 12.224) Φε]ρεντίῳ. — N. 4 : fragment de liste comportant une cinquantaine de noms; elle sera commentée par L. Robert. — N. 5 : fragment d'un règlement; on y reconnaît, l. 2-4 : [τοὺς κατ'] ἔτος ἀρχοντας παραχεῖν αὐτοῖς τὰ ὀρισμέ[να —] καὶ τόπον εἰς τὸ οἰκοδομηθῆναι ἐν αὐτῷ οἰκημ[α, ὡς τὰ ἐργ]αλεῖα εἰς αὐτὸ ἀποτεθήσεσθαι. — N. 14 : épigramme funéraire, de lecture difficile, où J. Keil dégage, v. 3-5 : [σᾶι τε]λέχαι γὰρ ἔφρυς — — ἔξοχος ἄλλων | [κ]αὶ δόκιμος βιοτᾶι καὶ φρενὶ πιστότατος · | [οὔ] σε μᾶταν μύρμηκ[ος ἐπ]ώνυμον ἔφρασαν. — N. 15, longue épitaphe, bien conservée, de 16 trimètres coupés par un hexamètre; assez pauvre poésie pour un Σεκοῦνδος, âgé de 20 ans; v. 7 sqq. : Εἰκοσαετῆς γὰρ ὦν ἐγὼ

θνήσκω ταχὺ | καὶ τοῦ πόλου τὸ λαμπρὸν ἡλίου σέλας | λιπὼν εἰς αἶθρα ἀλλαχοῦ στρα-  
τεύομαι. Le tombeau a été élevé par le père : Φούλβιος Ἄλφιος τεῦξεν τόδε σῆμα  
Σεκούδω | τέκνω γλυκυτάτῳ· τοῦτο γὰρ δαίμων πικρὸς | [προ]σέταξεν ἡμεῖν, ἵνα ποιῶ  
κ' ἂν μὴ θέλω. L'interdiction de déplacer le corps est aussi en vers : σῶμά μου σκυλᾶν  
τέκνου; l. 16-17 : [ἦν δ]ή τις ἄρα γνησίῳ ἀφ' α(ῖ)ματος | [θάπ]τειν θελήσῃ, τοῦτο  
συγγωρεῖ νόμος. — N. 19 : trois plaques avec les noms de 7 membres de la même  
famille : deux médecins et un γερουσιαστής. — N. 21 : [τὸν] βωμὸν καὶ τὴν σκ[άφη].  
— N. 22, réédition de *CIG*, 3757 : notamment κατεσκεύασεν τὴν σκάφην [ἐν τῷ  
περι]κιμένῳ περι[δόλω]. Ὀλύμπιος Ὀλυμπίο(υ) Αὐρ. Εὐσεβείᾳ [ὁ]μολογῶ ἐκκεχωρη[κ]έ[ν]αι  
μέσ[η]ν τοποθεσίαν ἐπὶ τῷ καταθέσθαι τὸν γ[ενόμενον] αὐτῆς ἄνδρα Αὐρ. Ἀσκληπιόδοτον  
καὶ μηδένα ἐξὸν εἶναι κατατεθῆναι. — N. 29 = Körte, *Ath. Mitt.*, 1899, 409, n. 9. —  
N. 36 (cf. p. 40, *add.*) : sans doute une femme de la famille de G. Cassius Agrippa  
(n. 2). — N. 59 : inscription chrétienne d'un κοιμητήριον, élevé par Φλ. Ἰταλᾶς  
ἀπὸ προτηκτόρων pour lui, sa femme Aurelia Romulè, son fils Aurelius Romul[us],  
sa κηδεστρία Aur. Ursè, son beau-frère (γυναικίδελεφος) Aur. Senecianus; le viola-  
teur δώσει λόγον Θεῷ. — N. 60 : le violateur δώσει λόγον Θεῷ ἐν ἡμέρᾳ κρίσεως. —  
N. 61 : Μνημῖον διαφέρωντα Διονυσίῳ Ἐγνατίῳ σὺν τῶν κληρονόμων. — N. 63 : un fils  
θεοφυλάκ[του] τοῦ μακαρηωτάτου ἀστρου(νόμ?)ου; daté par l'indiction. — N. 64 :  
építaphe bilingue d'un *Qualle[rius] qui et Petrus*. — N. 68 : fragment avec le  
chandelier à sept branches et les mots : [ὁ] διδοὺς ἀγ[αθ]ὸν τί πάσι σαρκί, ὅτι εἶ[ς]  
ἔων εἴλεο[ς] αὐτοῦ; cf. Psaumes, 135, 25. — N. 69 et 70 : építaphes tardives en  
hébreu.

190. *Galatie. Ancyre.* — Afif Erzen, *Ilkçağda Ankara [Ankara dans l'anti-  
quité] (Publ. Soc. Hist. Turquie VII, 12), 110 pp. in-8 et 25 pl., Ankara, 1946 (en  
turc),* donne une histoire d'Ancyre à l'époque gréco-romaine, avec un tableau des  
institutions de la ville à l'époque impériale. De bonnes planches reproduisent  
des inscriptions grecques et latines, dont plusieurs n'étaient pas encore connues  
en photographie : N. 12 = Miltner (cf. *Bull.* 1939, 438), 37; n. 13 = *SEG*, VI, 1;  
N. 19 et 20 = *SEG*, VI, 59; n. 21 = *Gladiateurs*, n. 89; n. 22 et 23 = *SEG*, VI,  
61; N. 33-39 : inscriptions du temple d'Auguste (inscriptions des antes sur les  
générosités des prêtres, et *Res Gestae* d'Auguste).

191. *Pamphylie. Attaleia.* — Ad. Wilhelm, *Αἰγυπτιακά*, 22-24, renforce son  
interprétation d'une annonce de fête dans l'inscription *Beiträge*, 196 sqq., en  
corrigeant ἀγελιον, non plus en ἀτέλιαν, mais en ἀτέλιον; car ce dernier mot est  
connu maintenant par un papyrus du II<sup>e</sup> siècle (*Sammelbuch*, 7601). — Le même,  
*ibid.*, 20-21 et 74 (cf. *Gr. Königsbriefe*, 61), rappelle, pour πινήγυρις τοῦ ζιζύφου,  
un bois sacré de jujubiers à Chypre de nos jours.

## SYRIE, PALESTINE, PERSE

Voir n° 15.

192. *Commagène. Samosate.* — J. Keil, *Serta Hoffilleriana* (Zagreb, 1940), 129-  
134 : *Basaltstele des Königs Antiochos I. von Kommagene*, republie, avec photo-  
graphies du relief (Mithra-Hélios en Hélios grec) et des deux côtés de l'inscrip-  
tion, la stèle du Musée Britannique *OGI*, 404 (*I. Syrie*, 52), dont il modifie  
heureusement les restitutions. L. 5, il remplace [Θεοῦ] par [Ἐπιφανοῦς], qui est  
le titre toujours attesté pour le roi, tandis qu'on n'a aucun témoignage pour

Θεοῦ; ce dernier mot est d'ailleurs trop court, et Ἐπιφανοῦς n'est pas trop long. L. 6-9, il écrit : τοῦτο[ο ἰδία; χάριτι γνώ]μης νόμον τε κοινῆς εὐσεβ[είας φυλάσσω]ν ἅπαντα προνοῖασι δι:μόνω[ν ἐν στήλαις ἐχάρ]αξεν ἱεραῖς, se rencontrant sur des points essentiels avec Ad. Wilhelm, *Wiener Studien*, 47 (1929), 127-130 (*SEG*, VIII (1934), 47; *I. Syrie*, III, *add.*, p. 59). L. 23, il introduit un verbe à un mode personnel, qui est nécessaire, en écrivant [τιμὴν ἐποιήσάμην]. L. 19-21 : l'idée qu'Antiochos devrait sa royauté à ces trois dieux, d'ailleurs si différents, n'étant nulle part exprimée dans ces documents de Commagène, et comme l'on attend la mention des statues divines élevées par le roi, K. restitue : Ἐγὼ, πατρῶϊαν βασιλε[ίαν παραλαβὼν, ἱεράς] Διός τε Ἄρομάσδου κτλ. καὶ Ἀρτάγνου Ἡρακλέους [Ἄρεως ἰκόνας ἰδρυσά]μενος. L. 25-26, la restitution [ἐπηκόοις σύνηρον]οῦν εἰς δεξιὰς παρέστησα faisait une entorse à la règle de la coupe syllabique et l'on entendait εἰς δεξιὰς dans un sens local (« à droite »); K. supprime toute difficulté et retrouve la mention même du sujet du relief : Mithra Helios serrant la main du roi, en écrivant : [σύνηρον]οῦν εἰς εὐμε]νεῖς δεξιὰς παρέστησα; on peut penser aussi à [ἐπιφ]ανεύς. Conjecture pour les lignes 27-28 : [ἡ πολλα]κίς ἐμοὶ βοηθός] ἀγώ[νων στ]υγερῶ[ν? ἐ]ω[ρ]ᾶ[το? —].

193. *Rhosos*. — F. de Vischer, *Ant. Class.* 13 (1944), 11-35; 14 (1943), 29-39 : *Le statut juridique des nouveaux citoyens romains et l'inscription de Rhosos*. Ch. 1. *La règle de l'incompatibilité des deux droits de cité*, reprend les conclusions de son livre sur les édits d'Auguste découverts à Cyrène (*Bull.* 1941, 180) contre la théorie de Mommsen. Ch. II. *L'inscription de Rhosos*. Texte de l'inscription avec notes critiques développées justifiant ou excluant des restitutions proposées. L'auteur n'a pu connaître les restitutions de J. H. Oliver aux lignes 64-70 signalées *Bull.* 1944, 180. Relevons notamment : l. 8, il restitue [Σελευκέω]ν τὴν βουλήν; l. 20, ἦτις με[τὰ τοῦτο] ou με[τ' αὐτοῦ] ἔσται; l. 54, critique de la restitution de Schönbauer, de même qu'à la ligne 57; l. 64, ἐκ προαγωγῆς rendrait *per ambitionem*; l. 72 : ἐπὶ τῆς δι[κῆς κατ]ασ(τ)ῶσιν. — Ch. 2. *Date et caractère des documents*; discussion contre A. Levi sur le caractère général, et non purement individuel, du document. — Ch. 3. *Les privilèges de Seleukos*. Discussion sur l'immunité des liturgies locales; c'est un privilège spécial, indépendant du droit de cité romaine; et discussion sur les privilèges juridictionnels, contre Schönbauer, et sur le droit de légation. — Ch. 4. *Le double droit de cité des nouveaux citoyens des provinces* : caractère normal de ce régime; conséquences du point de vue du droit privé; ces nouveaux citoyens vivent sous « un régime juridique assez hybride; tout ce qui touchait à l'organisation familiale [mariages, testaments] se modèle plus ou moins exactement sur le type romain. Mais pour le surplus, dans la vie quotidienne et les relations d'affaires, ces Romains ne connaissent et ne pratiquent guère, même entre eux, que le droit national et les formes locales. Leur allégeance romaine ne se marque à cet égard que par la faculté qui leur est reconnue de se réclamer, en tant que défendeurs, des juridictions romaines. Encore partagent-ils cette faveur avec certains pèlerins reçus *in amicitia populi Romani* ». Le droit privé dans les municipes provinciaux; défense et explication du texte d'Aulu-Gelle, XVI, 13. « Qu'il s'agisse de concessions individuelles du droit de cité ou de la constitution de municipes de citoyens romains, dans tous les cas cette acquisition de la cité romaine laisse

en principe intact le statut de droit privé de ces nouveaux citoyens ». — En conclusion, au lieu d'admettre, avec Mitteis, que « le droit romain, introduit à l'état pur dans les provinces, grâce aux concessions du droit de cité, se serait peu à peu dégradé et corrompu au contact des droits locaux », l'auteur pense que « ces concessions n'ont pas en principe imposé l'usage du droit romain aux nouveaux citoyens. Ceux-ci continuent à vivre sous l'empire de leur droit local. L'évolution réelle qui devait se produire a consisté, non pas dans une provincialisation du droit romain, mais dans une romanisation ou pénétration progressive d'éléments romains dans les droits provinciaux. Cette romanisation ne s'est pas réalisée sous le signe de la contrainte, mais spontanément au contraire, par un abandon volontaire des usages locaux, par le refoulement devant la supériorité technique du droit romain et le prestige des juridictions romaines. Sans doute le Principat a-t-il favorisé et précipité cette évolution par une foule de dispositions particulières. On ne voit nulle part qu'il ait cherché à l'imposer au nom d'un principe général ».

194. *Antioche*. — G. Downey, dans *Antioch-on-the Orontes*, III, *The excavations 1937-1939* (1941), p. 83 sqq., publie les inscriptions grecques et latines. P. 83, n. 111, sur une mosaïque d'une hôtellerie, sans doute au VI<sup>e</sup> siècle (l'iota est surmonté de deux points), formule de bon accueil : Ἰερήνη ἡ Ἰσωδὸς σου, ὁ βλέπων (nous entendrions ὁ βλέπων, plutôt que ὁ βλέπων) · χαρὰ καὶ εὐλογία τοῖς μένουσιν ὧδε. Puis la date de la mosaïque : Ἐγένετο ἡ ψήφωσις τοῦ τρικλινίου ἐπὶ Μεγάλου καὶ Ἰωάννου καὶ Ἀνθούσης σταθμούχων, ἐν μηνὶ Γορπίου ἐνδ'ἰκτιῶνος) εἰ. D. rapproche Dessau, 6037. Comme formules d'accueil, on peut citer, pour d'autres édifices, la mosaïque d'une basilique du Caelius à Rome et l'inscription juive d'Auch, *REJ* 1937, I, 80-81. — P. 84, n. 112, sur la mosaïque d'un bain : inscription de 537-538 (ἐν γορπίου ἐνδ'ἰκτιῶνος) α' τοῦ ςπ[ι]φ (ἔτους) : reconstruction (ἀνεωόθη) d'un bain (τὸ δημόσιον) : mention d'un τετραστόου[ν] dans un contexte peu clair. En tête, mention d'un haut fonctionnaire : ἐπὶ Φίλοθ[ι]του[ν] τοῦ με[γ]άλου[ν] καὶ ἐνδοξο[τ]άτου[ν] τῆς Ἐφῆς [ἐπὶ ἀρχιγού?] et du fonds de « largesses impériales » : καὶ τῶν ἀπην[ταχ]οῦ θεῶν λαο[γ]ιτιῶνων. Étude sur la formule ἐπὶ dans les inscriptions de Syrie relatives à des constructions, pour dater ou pour indiquer la participation ; — sur les 2 ou 3 bains publics d'Antioche, dont le nom commence par un *sigma*. — P. 89, n. 113, 115, 116, sur des chapiteaux. εἰς ἕκαστον κτίσμα —, τῷ ἑλλουστρίῳ —, πολλὰ —. P. 92, n. 145 : épitaphe d'un Βίρδης, datée exactement du 1<sup>er</sup> décembre 1063. — P. 93, n. 156 : fragments de graffites sur stuc, avec liste de mets : κολοκύθη, λάχανα (*sic*), ψωμία (cf. *Doura-Europos, Fourth-Season*, n. 295) ; après ce mot, nous reconnaissons ἄχουρα. — P. 94, n. 157 : borne ; sans doute : γορπίου ?) Δημέας, ἐποικίου Κομόδου καὶ Ηρόμου. — P. 100, n. 197 : Εὐψύχης, ἄνθα, οὐδέτις ἀθάνατος. — N. 198 sqq. : épitaphes du type ἄλυπε χαῖρε. — P. 102, n. 205 : région de Daphné, borne : ὄρος ἐπο ἴκι, ensuite peut-être des chiffres et π ὄδε ou π(ήγε)ις.

194 a. R. Mouterde, dans un compte rendu, *Mél. Beyrouth* 26 (1946), 104-105, apporte des améliorations au n. 112. A la ligne 1, le personnage a été à la fois *comes sacrarum largitionum* et *comes* (ici ἔπαρχος) *Orientis*. Le bain s'appelait sans doute Σ[ίγμ]α (accepté par D) L. 9-10, M. restituée ἐπινοηθ[ι]ντος τετραστόου[ν].

195. Ad. Wilhelm, *Griech. Königsbriefe* (n<sup>o</sup> 4), 22-35 : *Zu dem in Daphne bei*

*Antiocheia gefundenen Briefe Antiochos III an einen Statthalter* (Welles, *Royal Corr.*, 44). L. 35, W., à la différence des éditeurs précédents, ne met pas de ponctuation entre ταῦτα et συνεπιλαμβάνεσθαι; ce dernier verbe dépend de παρακαλεῖ; — l. 39, il ne ponctue pas entre αὐτοῦ et συστήσαι, mais entre συστήσαι (qui a pour complément τοὺς τε πρὸς τοῖς ἱεροῖς γινομένους καὶ τοὺς ἄλλους) et παραγγεῖλαντας; l'infinitif συστήσαι dépend de σύνταξον, de la même façon que καταχωρήσειν et προτιμᾶν. Le verbe συνιστάει ne signifie pas « manifester, montrer, prouver », mais « mettre en avant, placer devant d'autres », au sens propre et figuré; ainsi dans Diod., XIII, 91,4; *Pap. Lond.*, 354; *Sammelbuch*, 4512; ici, exactement, « présenter, recommander », comme en grec moderne et comme dans *LXX, Gen.*, 40,4; *Nombr.* 27, 22; dans la lettre d'Auguste à Rhosos pour le navarque Seleukos, l. 91, etc.; étude de Pol., IV, 5, 6; Diod., XIV, 45,4; XI, 55,8; I, 96,3, et divers papyrus (au sens de « représenter », « vouloir prouver »), avec critique du Liddell-Scott-Jones, s. v., de Mayser, *Gramm. gr. Pap.* et de Preisigke; de même dans *Sylloge*<sup>3</sup>, 679, l. 85 (*l. Magnesia*, 93); il s'agit aussi de recommander une demande dans le décret de Malla pour Téos *SGDI*, 5184, l. 8. W. rapproche Pol., VII, 16,2 : παρακελεύσαντα συστήσαι. En définitive, W. interprète ainsi le texte qu'il a ponctué comme indiqué ci-dessus : « Der König ordnet also an, den ernannten Oberpriester der erwähnten Heiligtümer in dieser Eigenschaft in den amtlichen Schriftstücken zu nennen, « den Mann », wie es « unserer », der königlichen, Entscheidung entspricht, vor anderen zu ehren und, wenn er zur Mitwirkung bei irgendwelchen diese Heiligtümer angehende Angelegenheiten auffordert, die bei den Heiligtümer Beschäftigten und die übrigen, die ihm zu Gehorsam verpflichtet sind, beizustellen, mit der Weisung, sich nach seinen schriftlichen Mitteilungen und seinen Anordnungen zu richten ». W. ajoute encore huit passages de Polybe et de Diodore, où συστήσαι a le même sens de « zubringen, beistellen » que dans la lettre d'Antiochos III; p. 61, il annonce qu'il en aura de plus anciens à citer, pour « vorstellen, empfehlen ». Il termine par des références à des textes employant ἀποσυνοιστάειν : décret d'Ios (*IG, XII suppl.*, 169 : nomination ou recommandation d'un Thrasyklès comme économiste des îles par le nésiarque, qui a dû le choisir dans son entourage et le détacher); papyrus (*P. Hamb.*, I, n. 27); décret de Milet, *VII<sup>er</sup> Bericht* (1911), l. 49 sqq. : « m. E. handelt es sich auch in diesem Falle gewissermassen um ein « Detachieren », um das Abgeben eines Betrages aus dem grösseren Bestande der δφειλόμενα ἔμποροῦ καὶ δάνεια an die öffentliche Bank mit einer « Empfehlung », d. h. einer Weisung, betreffs seiner Verwendung ».

196. *Séleucie*. — G. Downey (n° 194), p. 98, n. 179 : base de statue de la basse époque hellénistique ou du début de l'empire : Ὁ δῆμος Γηραιῶν Διφίλου ἀγαθὸν πολίτην. — P. 104, n. 213 : fragment mentionnant peut-être Ἐφραῖμ[ος], comes [θ]είων λ[αργιτιῶνων], au vi<sup>e</sup> s. — N. 214 : épitaphe hellénistique : Ἀμώμητος Κάρνιος Κυρηναῖος. Κάρνιος serait l'équivalent de Καρνείος, attesté comme nom de personne dans Athénée, IV, 156 e, 157 c. On n'a pas ici Καρνείος (cf. Bechtel, *HP*, 530; Sittig, *De Graec. nom. theoph.*, 42), mais Κάρνιος qui ne semble attesté qu'à Cyrène; Sittig, 42, et Bechtel, 234, citent tous les deux *SGDI*, 4833, l. 11; on a maintenant d'autres exemples, en Cyrénaïque : *SEG*, IX, 45, l. 38; 49, l. 21; 181, l. 16 (Cyrène); 452, l. 2 (Teucheira); pour Ἀμώμητος, on peut citer des

exemples en Cyrénaïque même (*SEG*, IX, index). — N. 215 sqq. : épitaphes du type *ἄλυπε χαῖρε*; par ex., p. 105, n. 217 : *Καλλῶ Ἀρίστωνος φιλόστοργε, ἄλυπε χαῖρε*. — P. 107 sqq., n. 230 sqq. : épitaphes latines de marins de la flotte. N. 231, *natione Halicus* s'appliquerait aux Ἀλιεῖς de la région d'Hermione.

197. G. Downey (n° 194), 110 sqq. : deux blocs de calcaire, acquis dans la région d'Antioche et de Séleucie. N. 244 : Ἐποικεῖ | Ἀρτεμέδιωρ | ΝΑΚΕΔ. — N. 245 : Ἐποίκιν | Βηθθηρομα | ΠΡΑΦΥΧΕ | ΦΕΡΒΗΤΑ | ΑΚΕΗ. D. suggère diverses interprétations, qui ne le satisfont pas entièrement. Il nous paraît exclu qu'il s'agisse de questions de police : π(α)ραφυ(λακή), et l. 3-4 de *χεφερβητα* (= poste de police n° 2), ou qu'on puisse penser à : ἀκέ(φαλο:) η' (« dans ce village, 8 personnes privées de leurs droits civiques »). *Χεφερβητα* doit être plutôt, comme il est suggéré aussi, un nom de lieu, composé du sémitique *kefr*, « village ». D. envisage aussi une interprétation fiscale, κε(φαλι) δ' et η', le chiffre précédant (ν)ά et (ρ)α' devant s'appliquer à des *τοῦγα*, mot sous-entendu. Il repousse l'idée de bornes indiquant une distance dans une direction (chiffre au début de la dernière ligne) et (κ)έ = καί dans une autre (le chiffre δ' et η'). — N'aurait-on pas à la fin une mesure de superficie, exprimée en *ἄκε(να)* (= *ἄκιναι*), qui sont un dixième de plèthre? Cf. Liddell-Scott-Jones, s. v. *ἄκιναι*; B. Keil, *Hermes* 1908, 538, n. 1 : dix *ἄκιναι* autour d'un tombeau dans une inscription de Claudiopolis de Bithynie; 1 *ἄκιναι* dans une épitaphe d'Apollonia de Pisidie (meilleure lecture de *IGR*, III, 310 (qui donne Ἀκενᾶ), adoptée dans *MAMA*, IV, 216).

198. J. Mercier et R. Mouterde, *Mél. Beyrouth*, 25 (1942-43), 89-101 : *Inscriptions de l'Amanus et de Séleucie*. N. 1, à Kara Tach, près de Kirikhan, sur un autel de basalte : Θεῶ μ[εγάλω Ἡλί?]φ Κόιντος Ὀκτάβου ἐξ ἰδίων ἀνέθηκεν. — 2-3, à Djilanli, venant sans doute de Gunduzli, champ de ruines sur la route d'Antioche à Nicopolis, qui serait la station *Meleagrum*. 2 : sur un autel de calcaire, on lirait : Δεῖ(ι) τῶ Ὀμβραρῶ λεγεῶνος τρίτης Γαλλικῆς, Οὐκλέριος Κίσσιος (ἐκατόνταρχος?) χώρτης μεγάλης πρώτης, κομιδῆ ἐκ κοιν(ῶν) κό(πων) γώρτης πρώτης, ἀνέθηκεν. Sans doute pas antérieure au III<sup>e</sup> s. La *legio III Gallica* tenait garnison dans la Syrie centrale; la 1<sup>re</sup> cohorte a donc dû passer en expédition dans la Haute-Syrie. Le « Jupiter qui donne la pluie [Zeus Ombraros est nouveau], dieu de la III<sup>e</sup> légion » nous paraît très suspect. La photo est trop petite pour permettre des vérifications, là comme à d'autres lignes. Δεῖ pour Δεῖ n'est pas une forme « anatolienne », mais une orthographe grecque vulgaire répandue en tous pays. — N. 3, épitaphe d'un vétérán de la flotte de Misène (cf. H. Seyrig, *Mél. Dussaud*, 451-459) : [Γ]άιον Βίσι[σ]ον Ῥοῦφο[ν] οὐατρ(χόν) το[ῦ] σ[τ]όλου πρ(α)τωρίου Μει(στ)ινῶν ἐτ(ῶν) ο' (?), [Κ]όιντος [φί]λος αὐτο[ῦ] σ[τ]ὸν τέκνους. — N. 4, près du village d'Eshmeshék, à 5 km. au N. de Djilanli, sur la paroi aplaniée d'un rocher : ὄρος Χαρακείτων (l'ethnique en -εῖτης, et non en -τηός, n'a rien que de régulier et n'a pas à être excusé). La borne marquerait la limite Nord du territoire de *Charax Meleagrou* que signale Strabon. — N. 6, à Kümür Çukur, sur une base ou un autel : Βαράδατος (« fils de Hadad »; noms semblables à Doura) Διογένους; les syllabes suivantes, avant *χαίρετα*, se dérobent à l'interprétation; celle qui est donnée n'est pas admissible. Le n. 8 est non moins difficile : l'ononastique anatolienne ne peut expliquer les premières syllabes. — A Hoderbeg, n. 9 et 10, stèles funéraires du type *ἄλυπε χαῖρε*. — N. 12, à Séleucie de Piérie,

épitaphe chrétienne. R. Mouterde nous signale qu'il abandonne sa lecture, faite sur photographie, au profit de celle de H. Seyrig, qui avait copié l'inscription : (croix) θέσις Νουμηνίου καὶ Ἰσιδώρου καὶ Θαλιλας Ἀντιόχου Ἡρηνίου (sans doute : Εἰρηναίου) τέκνων.

199. *Doura-Europos*. — Il a paru un nouveau volume des rapports sur les fouilles : *Excavations at Dura-Europos, Preliminary report of the ninth season of work 1935-1936. Part I, The Agora and Bazaar* (New Haven, 1944; 270 pp. et 30 pl.). Cf. *Bull.* 1944, 186, pour l'épitaphe du tribun Julius Terentius. — P. 168-176, F. E. Brown publie quelques graffites trouvés dans les maisons : noms de personnes, alphabet (n. 936), inscription de commémoration (n. 937) : Μνησθῆ Πολύμηλος Διοκλέους τοῦ Δανύμου (le père est connu au 1<sup>er</sup> s. p. C.); n. 938, anse d'amphore thasienne au nom de Πρηξίπολις. — N. 410 : B. reprend des fragments qui donnent des séries de chiffres (αού', βού', γού', etc.) : ces chiffres se rapportent à des compartiments où se trouvaient les documents et indiquent les dates d'enregistrement par années, le sigle XP est résolu en χρ(εοφυλακικός τόμος); on aurait peut-être aussi l'ἀ(γορανομικός τόμος) et le τα(μειευτικός τόμος).

200. *Ibid.*, 203-270, H. Immerwahr publie une série de *Dipinti from G 5, C 2*. Il ne s'agit pas de graffites individuels, mais de listes et de mentions soigneusement peintes en colonnes et entourées d'encadrements. La maison sur le mur de laquelle elles ont été peintes a été reconstruite vers 250, et Doura a cessé de vivre en 256; on a donc une date assez précise. La liste la plus claire est le fragment V, col. 1 : "Οσοι δουλοπαράσιτοι (mot nouveau), ἀφ' ὅτε ἀνέβη τὰ πεδία εἰς Ζεῦγμ[α] ἤ τὸ ὕστερον · Ἀσβόλις ὁ τρα(γῳδός), Ῥωμανός (l'éditeur suggère aussi, mais sans l'introduire dans le texte : τρα(γῳδός) Ῥωμανός, chanteur de morceaux en latins) ᾧ Θεόδωρα ὑποτρ(αγῳδεῖ) · Ἀγαθος, [Φι]λόπ[α]π[π]ος, [Κ]ασσιανός, etc. Cela montre qu'il y avait des acteurs et un bon nombre de personnes serviles. Ensuite : Κκατφαγᾶς (glouton; bien connu en latin); Χαρίσιος ὁ ἀγαθός [μουσικ]ός, un Κοττιστής (joueur de dés); on reconnaît ensuite : φιλω[ν] τ[ρ]όπ[ου]ς γελοίου[ς] καὶ μίμο[υ]ς, Il y a des mentions de déplacements d'une troupe, avec indication de la ville de Zeugma (un petit trésor de bronzes de cette époque avec un bon nombre de monnaies de cette ville a dû appartenir à l'un d'entre eux) : "Οτα ἐξῆλ[θο]ν ἀπὸ Ζεῦγματος Περτίου γ', et la série des mois macédoniens de Δύστρος à Ἐδυνῆος, au nominatif; ou Μετέβημεν [ᾧδε] Δείου νεομηνί[α] inscrit deux fois; une fois, suivi de cette mention : ἔχει ὁ σταθμ[οῦ]χος (cf. ci-dessus, n° 194) π]ρογορείαν —; le propriétaire a reçu une avance. Il y a des conseils comme ceux-ci : βλέπε, ὅτι οὐδεὶς τῷ ἐτέρῳ δίδει, ou : [εἰσά]γων δύο μῆνας εἰς οἶκόν σου, βλέπε μή τινα πιστεύσης πολὺ, μηδὲ ἑαυτῷ, βλέπε. Enfin, des listes d'hommes et de femmes. Les noms sont grecs, romains ou sémitiques (Ομνας, Σαυακους); on a deux fois : σκηνικός et σκ(ηνικός). Les femmes, classées à part, ont des noms grecs (Κλεοπάτρα, Ἀφροδισία, Κυρίλλα, Ὀλυμπία) ou sémitiques (Θικιμη, Σαλμαθη, Δομνη, Θεννις, Σαλιφθα, Καμαθη, Αβεδσιμ[ε]ια, Ἀβσαλμας); la plupart des noms sont suivis d'une épithète, où on ne peut retrouver un nom de métier; on a καλή (4 fois), ἰλαρά, κομψή (= κομψή), μικκή, μεγάλη, et des adjectifs défavorables comme μωρά (3 fois), βλαρά (2 fois; connu par les glossaires seulement au sens de *insulsus*), γρέοψις (nouveau, mais d'un type connu, sans doute « ayant une figure de vieille »), παλεοπόρ(νη) (nouveau, mais attesté

pourtant par une transcription en hébreu); il est difficile d'établir le sens ou l'emploi des mots : κίππα (peut-être allusion aux « trois kappa »), κό[ππ]α, σπίζη, μωροκυστα (peut-être sens obscène). Il doit s'agir d'une troupe venue de Zeugma à Doura, et dont les membres, individuellement ou par petits groupes, se louaient comme amuseurs dans les maisons de Doura; la moralité des femmes de ces professions était décriée.

201. *The Excavations at Dura-Europos; Prelim. report Ninth season 1933-1936, Part II; The necropolis*, par N. P. Toll (150 pp. et 65 pl.; New Haven, 1946). Il n'y a pas d'inscriptions, à l'exception de : pp. 26-27, deux grafités dans une tombe aménagée peu avant la chute de Doura : Μαθβαλατ et Αύρηλιος Κουρς; — p. 87, inscription gravée donnant une date : ζμτ' (= 35-36 p. C.) μηνός; le nom du mois n'a pas été gravé.

202. El-Masoudiye, sur l'*Euphrate*. — R. Mouterde, *Mél. Beyrouth*, 25 (1942-43), 57-65 : *La triade de l'Euphrate*, revient sur l'interprétation d'une mosaïque représentant l'Euphrate, Βασιλεύς ποταμός Εύφράτης Εύτύχης Βαρυαβίωνος έποίησθεφ(σχιγινός) et, en araméen, *le roi Euphrate*, en rapprochant un grafité de *Doura-Europos*, *Bull.* 1940, 186 : la femme tourelée est la Tyché de l'Euphrate et la femme couronnée de roseaux, près du dieu-fleuve, est la Mésopotamie, sœur de l'Euphratès et de Tigris. M. lit ainsi l'inscription de l'autel de Doura, y retrouvant une série de doxologies (pour l'Euphrate), acclamations et vœux : Αύτος άνήρ, αύτος πικτήρ, αύτος έαυτοῦ άδελφός. Μεγάλη Τύχη του Εύφράτου (acclamation). Εύπλόει, Ματρώνα. Μνησθη, ό γραφας και ό αναγιγνώσκων· αγαθη τύχη.

203. *Hierapolis*. — S. Ronzevalle, *Mél. Beyrouth*, 23 (1940), 1-82 : *Les monnaies de la dynastie de 'Abd-Hadad et les cultes de Hiéropolis-Bambycé*, mémoire posthume rédigé en 1922 et complété pour la publication par R. Mouterde. Cf. nos 15 et 153.

204. *Chalcidique et Euphratèse*. — R. Mouterde et A. Poidebard, *Le limes de Chalcis, Organisation de la steppe en Haute-Syrie romaine, Documents aériens et épigraphiques (Bibl. hist. et arch., tome 38, 254 pp. in-4 et un vol. de 127 planches et 1 carte; Geuthner, 1945)*. Les inscriptions grecques sont publiées par R. Mouterde aux pp. 183-221. *Région d'Hama et d'Homs*. N. 3-4, à Salboura, épitaphes du type θάρσι, ούδεις άθάνατος. N. 5 : Εύθύμι, Σωσίπατρε, ουδεις άθάνατος; en 210 p. C. — *Région de Chalcis*. N. 10, à Sfiré : Είς θεός ό βοηθών· Έτους 699 (= 487/8 p. C.) έποίησαν τó μνημίων κτλ.; les noms sémitiques Λιδνεος (nouveau), Μαρριανης, Βαρνέβουρς, \*Αζ.ζ. — N. 11 : Είς θεός μόνος. En 487-8, έποίησαν τó μνημιον Βέσσος Σαλλούμα και Βέρλουρς Συμσώνου· και έλαβεν Αύιδαν την δεξιάν. — N. 15 : à Borg Za'rou, sur le linteau de l'enclos entourant un fortin et une citerne, inscriptions de 410 p. C. On lirait : Είς θεός άντι όλου (ι)ω[γ]η [π]ονεροῦ, qui signifierait : « Un seul Dieu, refuge contre tout méchant »; ζωγή étant « emprunté au vocabulaire homérique ». Ce n'est pas parce qu'Homère était le classique par excellence et qu'il est le plus reproduit dans les papyrus qu'on peut restituer des formules homériques dans des inscriptions en prose. Ensuite : Μαρά Βαρράσμακς (nom nouveau) διακόν(ου). — N. 17, à Er-Rouhhweyb, sur un linteau, inscription de 553 p. C., avec invocation à la Vierge : Άγία ένδοξε Θεοτόκε άειπαρθένε Μαρία, φύλαξον κτλ. τόν σόν δοῦλον και έγίραντα τόν τόπον τοῦτον εις δόξαν Θ(εο)ῦ. Le personnage, Θεόδουλος, serait : άλ<λ>οῦ (= άλδς)

ἐργολάζον (= ἐργολάβον, avec disparition du *v*; très acceptable) ἀφροῦ : fermier de l'exploitation de l'écuime du sel dans les marais salants de la steppe. C'est plus que douteux. — N. 18, à Rasm Er-Rbeyt : nouvelle édition de *I. Syrie*, 333, datée de 530 : ΧΜΓ. Αουτρ(όν) διάφ(ερον) τῷ λαμπρο(στάτω) Στεφάνου κτλ. — 20 sqq., nouvelles inscriptions d'*Anasartha* (cf. *I. Syrie*, 281-301). N. 20 : sur le linteau d'une église hors les murs, daté de 425 p. C., martyrion de Saint Thomas, élevé par une Mavia; une princesse de ce nom, sarrasine et chrétienne, est connue en 372/3; celle-ci a pu être de sa lignée. On lit : [Γ]υναικείας φύσεως Μαουία [θαυμάσι?]ον ἄ[γ]αλμα, σωφροσύνης τε κ[α]ι εὐσεβείας αὐτῆς καὶ φ(ιλ)ανδρίας κ[λ]έος? ἔκτισεν ἀγίου μαρτύριον Θωμᾶ τ[οῦ]το. — N. 21, sur un linteau : Κ(ύρι)ε τῆς ἐλπιδος [μου ?], μὴ ξενώσης ἡμᾶς τὸν ἅπαντα χρόνον τῆς ζωῆς ἡμῶν. « Ce vœu inédit exprime-t-il les regrets de quelque communauté religieuse reléguée à Anasartha? ». — N. 28 : à Zebed, érection d'un [πυ]λών en 582 p. C.; Θωμᾶς λιθοτόμος. — A Et-Touba, quelques inscriptions sur des linteaux rappellent les étapes de l'aménagement d'un domaine fortifié, de 326 à 353; elles comptent parmi les plus anciennes inscriptions chrétiennes de Syrie. De là vient l'inscription *I. Syrie*, 304-306 (avec fausse attribution). N. 30 : Προνοία θεοῦ ἀνέγειρον Βέλλιχος Λιθιανοῦ ἐξ ἰδίων καμάτων τὸ ὄριον (horreum, grenier) καὶ τὴν κυρ(ίαν) λαῖδα (ce serait « la maîtresse-pierre »). Les formules finales restent obscures elles aussi — N. 31, sur un linteau, à Rasm-El-Hagal (on n'avait dans *I. Syrie*, 318, que quelques lettres à gauche) : Δεξιὰ Κυρίου ἠποίησεν δύναιμι καὶ ἔσσοσεν ἡμᾶς Psaume 117, 116). Οἶκος διαφέρον σὺν θεῷ τῶν λαμπροτάτων τροχλευτῶν Λύρ(τ)λίων Λεοντίου καὶ Στεφάνου ἀδελφ(ῶν). — N. 35, à Dreyb El-Wavi : sur « un linteau provenant de quelque oratoire aménagé dans les ruines du fortin » et daté de 535 p. C. : Ἠλίε. Ὁ ἄγ(ιος) Παφνούτις. — N. 39, à El-Hamman, il y avait déjà un bain d'après l'épigramme gravée en relief sur un grand linteau de basalte et qui daterait du début du VII<sup>e</sup> siècle. Nous reproduisons la restitution de l'éditeur et ses interprétations : Συνφυῆς τῷδῃ τῷ παντὶ ἐξ ἄκρας στο[ρ]εν[ύ]ναι, πέδιον? καὶ ἀλλάξαι | τῷ ὑγρῷ τὸ ξηρόν· θεῖω νεύματι τῆ πη[γ]ῆ πέφυκε κρη[ν]ή τῆδ' | οὐσία, πρόσφορον πρὸς ὑγίαις φάρ[μακον] ἐστῶσιν τύ[φειν]?. | [Pe]ῖθρον χαριζόμενον εὐρών, Γρ[η]γόριος? κομ[ι]δὴν ἔρκα[ε]ν (pour ἔρξεν, aoriste de ἔρω, οἷα | τῆ πατρὶδι ὁ νοσαρθῶν (= νοσαρτῶν, qui suspend (écarte ou arrête) la maladie) προσῆκον τα[θ]ῆ βόος β]ί(ου) καὶ ἀσουλίας | . [Τὸ πᾶ]ν δὴ ἔργον πρὸς ἡθῆν ἐγειρίστη... ἰνδ(ικτ:ῶνος) εἰβ'; « Il est naturel à cet univers de dérouler [les plaines] après les sommets et [de faire succéder] le sec à l'humide : par un bon vouloir divin, échut à cette source, sortie du roc, la vertu d'exhaler des vapeurs, offrant un remède salubre convenable aux passants (m. à m. à ceux qui s'arrêtent). Ayant découvert un canal abondant. Gregorios (?) a opéré un captage, qui étendit commodément jusqu'à sa patrie le flot de vie et de sécurité préventif des maladies ». Cette épigramme serait à reprendre en étudiant les textes parallèles. — *Membig-Hiérapolis*. N. 39 : acclamation pour Justinien et Théodora, et pour le stratélate Eustathios. — N. 40 sqq., épitaphes avec aigle sur corbeille ou tenant une couronne, etc. — N. 47, à Zeugma (Balqis), inscription funéraire indiquant la répartition des places μεριτίας ἀνατολικῆς et δυτικῆς. Il semble douteux qu'on ait à la fin « l'acclamation monothéiste mêlée de termes homériques ». Le mot nouveau σπηλεοκοινωνία est aussi plus qu'incertain; sans doute σπήλειον (tombeau rupestre) | , κοινωνίας Μινιδέου

καὶ Βαγρᾶθου, appartenant à l'association formée par M. et B. ; on trouve ailleurs κοινωνοί pour les co-possesseurs d'un tombeau. — N. 54, à Hreybé : Βέλλιχος Λιβιανοῦ, ἐκ Τροφω[νίου?], « sur les fonds du Trophonion? » ; c'est le Bellichos connu comme chrétien par l'inscription 30 ; « la formule indique probablement à quel fonds incombèrent les frais d'établissement du linteau ou de l'édifice [Mais il faudrait du moins ἐκ τῶν Τροφωνίου]. L'expression est courante dans la littérature grecque pour désigner la grotte ou l'oracle de Trophonios, à Lébadée en Béotie. Εἰς Τροφ. est fréquent, ἐκ Τροφ., « de la grotte de Trophonios », Euripide *Ion*, 405. Il semble qu'à Hreybé ces mots fassent allusion aux grottes hantées, dont le guide de Musol se tenait à distance ; ces grottes ont dû porter le nom de Τροφώνιον. On pourrait aussi comprendre : ἐκ Τροφωνίου (ἐπιταγῆς), « sur l'invitation de l'oracle local ». Le nom d'un antre oraculaire célèbre de la Grèce aura été donné aux grottes de Hreybé, comme à tant de sources et de fleuves syriens le nom de sources et de fleuves grecs ». — N. 56 : à El-Anderin, sur un linteau (Prentice, III B, n. 924) : ΧΜΓ. Εὐτύχη, πύλι. Διαφ(έρει) Στεφάνου Κυρίκου (καὶ) Ἄννας (καὶ) Ἰανζίου (καὶ) Ὠδρέου). N. 57 : sur un linteau, le Psaume 120, 8. — N. 57 sur un linteau : Εὐφράνθη ἐπὶ τοῖς εἰρηκόσι μοι εἰς οἶκον Κυρίου παρευσόμεθα, Psaume 121, 1. — N. 71, à Tell Abd El-Aziz, sur un linteau, encore le psaume 120, 8, fréquent sur les portes.

205. *Côte alaouite*. — R. Mousterde, *Mélanges Beyrouth*, 25 (1942-43), 65-73 : *Base de statuette d'un Jupiter syrien. Leukothéa (?)*. Les lettres seraient des initiales à développer ainsi : Κ(υρίω) Ἰ(ψίστω) Δ(ι) Κ(λυδικίων) Λ(ευκαδίων) π(όλεως) ἐ(πηκόω) σ(ωτήρι) Τ(ίτος?) Α(ῦλου?) υ(ἰός) Τ(ερέντιος?).

206. *Byblos*. — J. Laufray, *Bull. Beyrouth*, II (1940), 7 : *Une fouille au pied de l'acropole de Byblos*. P. 12, quatre lettres sur une mosaïque. P. 15, marques de potiers du 1<sup>er</sup> s. a. C. P. 21, au Nymphée, sur une clé de voûte, dans une couronne de laurier avec nœud et avec médaillon central : καὶ τοῦτο [Τ]ατιανοῦ.

207. *Berytus*. — R. Mousterde, *Mél. Beyrouth*, 25 (1942-43), 21-79 : *Monuments et inscriptions de Syrie et du Liban*, I, *L'emplacement du forum de Béryte*, pp. 23-33, d'après des inscriptions latines. De là vient une inscription byzantine : II, *Télos hékatostarion de la Béryte byzantine*, pp. 33-40. Ce sont deux très petits fragments d'un tarif mentionnant les sommes (κεράτια = *siliquae*) à payer à l'ἑκατοστάριος au percepteur de la taxe d'ἑκκτοστή (et non à une taxe appelée ἑκτοστάριος, comme préférait M., qui y renonce dans l'article ci-après), taxe de 1 0/0 par mois, qui devait correspondre à la taxe de 1/8<sup>e</sup>, à l'*octava* (cf. G. Millet, *Mél. Glotz*). Le seul objet de taxe sûrement reconnaissable est le πρόπωμα, boisson fabriquée par le προπουματᾶς ou προπουματάριος (à Korykos, *MAMA*, III, 698) ; l'ἑψήγημα, « moult cuit » est incertain. — Un fragment beaucoup plus important a été publié ensuite par R. Mousterde, *CRAI* 1945, 377-380 : *Un tarif d'impôt sur les ventes dans la Béryte byzantine*. Il indique les droits à percevoir par l'ἑκατοστάριος et par le ταμίης sur la vente des produits catalogués : [ὁ ἑκα]τοστάριος λαμβανέτω καθ'ἑκ(αστον) νό(μισμα) (*solidus*, sou d'or) κε(ράτιον), τὸ σ' [καὶ ὁ τ]α(μίης) ἡμικεράτιον, κατὰ νόμισμα κε(ράτιον) τὸ [σ'] (l. 3-4), ou bien : λαμβανέτω ὁ τα(μίης) ἡμικεράτια, κατὰ νό(μισμα) κε(ράτιον) τὸ [σ' καὶ ὁ ἑ]κατοστάρης κε(ράτιον) τὸ σ' (l. 6-7). Les produits énumérés sont (l. 1-2) ὑδροπισσίου (« la poix liquide ? »), χαλκοῦ, [παν]τοίων ἀλίσεων (salaisons), καλαθωνίας (mot nouveau :

« denrées en corbeille »); — l. 5 et 10 : [δ]σπρεάχουρου εἰσφερομένου ἐν τῷ [λιμέ]νι et τὸ αὐτὸ ὀσπρεάχουρον; il s'agirait de « chaumes de légumineuses » pour couvrir les guinguettes en plein air; (l. 12) : [φορ]οῦντος τὸ δὲ λέποιρον (= λέπυρον (pois en cosses ?)) τὸ ἀπὸ Κύπρου. — L. 8 sqq., M. restitue : [κατὰ] δὲ συγκρότησιν τῶν προπιναρίων, [μετὰ] θερινῶν δημοσίων παρεχέτω [καθ' ἑ]καστον νό(μισμα) τὸ αὐτὸ ὀσπρεάχουρον κερ'άτιον) κτλ. et il traduit : « après l'érection des cabarets en plein air, que le même chaume rapporte, avec les impôts d'été, pour chaque *nomisma* un *kération* ». Une analyse précise du texte ne permet guère d'accepter cette interprétation. La préposition *κατὰ*, restituée par M., ne peut signifier : après. Il n'est pas question de cabarets en plein air qui seraient appelés *προπινάρια*, mais des *προπινάριοι*, des cabaretiers (lat. *porinari*, avec influence du grec (passé en latin) *προπεῖν*, sur lequel cf. W. Heraeus, *Kleine Schriften*, 190-227; sur *προπινάριος*, Heraeus, 205, n. 4); cf. *πρόπωμα*; *προπινάριος* à Korasion, *MAMA*, III, 168. D'ailleurs le mot *συγκρότησις* ne peut avoir le sens de « érection » d'un bâtiment; mais celui de « approbation, faveur, appui » (cf. le Liddell-Scott-Jones, s. v., qui citent les glossaires et un papyrus du v<sup>e</sup> siècle); il doit donc s'agir d'une clause prise d'accord avec les *προπινάριοι*, [κατὰ] δὲ συγκρότησιν κτλ. L. 9, que peuvent être « les impôts d'été »? Un sens courant de *δημόσιον* au Bas-Empire était « bain public » : *δημόσιον* (*λουτρόν*); cf. par ex. Ducange, *Gloss. gr. s. v.*; Koukoulis, *Epet. Et. Byz. Sp.* 11 (1935), 199, n. 3; un exemple à Antioche ci-dessus, n° 194, n. 112. Le rapport avec les cabaretiers est alors clair; et on comprend aussi l'adjectif *θερινός*, incompréhensible pour des impôts; ce sont les bains d'été opposés aux bains d'hiver (cf., à Ancyre, un οἶκος τοῦ χιμερίου δημοσίου, *Arch. epig. Mitt.* 1885, 115, n. 67, l. 3; un *θερινὸν λουτρόν* à Aphrodisias au Bas-Empire, *Hellenica*, IV). Peut-être faut-il : *προπιναρίων* [τῶν] *θερινῶν δημοσίων*. Pour achever l'interprétation de ces lignes, il faudrait avoir compris ce que signifie *ὀσπρεάχουρον*, ce que nous n'avons pas fait.

208. *Sidon*. — M. Meurdrac et L. Albanèse, *Bull. Beyrouth*, III (1939), 37-51 : *A travers les nécropoles gréco-romaines de Sidon* (suite). P. 44 : épitaphe peinte en rouge sur une stèle couverte d'un enduit à la chaux : Αθθια χρεστὴ, ἄλοιπε χαῖρε. Pp. 50-51 : sur la stèle sculptée d'un jeune garçon, Χρήσιμε χρηστὴ καὶ ἄωρε χαῖρε; sur une stèle stuquée et peinte : Ἐλευθερε χρηστὴ καὶ ἄλυπε χαῖρε.

209. *Tyr*. — R. Mouterde, *Mél. Beyrouth*, 25 (1942-43), 74-77 *Demetrias des Moandeis = Myunda de Cilicie*. Conjectures très hasardeuses sur un poids de plomb, provenant sans doute de Tyr, avec un dauphin et un caducée et qui porterait l'inscription : Θνηρ' · Δημητριάζδο[ς] τῆς [Μ]οανδέων · [ἡ]μ(ναῖον) δημόσιον.

210. *Liban*. — R. Mouterde, *ibid.*, 43 : épitaphe d'un *Ενας* ou, à la rigueur, *Εθνας*.

211. *Héliopolis*. — D. Schlumberger, *Bull. Beyrouth*, III (1939), 25-36 : *Le temple de Mercure à Baalbek-Héliopolis*, situé sur la colline du Cheik Abdallah; Schl. a retrouvé l'escalier monumental, figuré sur les monnaies. P. 33, borne du sanctuaire, avec le mot Ἐρμο[ῦ]; au-dessous, un emblème d'interprétation incertaine.

212. *Antiliban*. — R. Mouterde (n° 203), 35, note 2, fait connaître une dédicace du II<sup>e</sup> siècle p. C. copiée à Sergaya : Κρόνου. Ὁβ[ι]μος(?) (il n'y a pas la place pour ὁ β[ω]μός) Γ. Ἰουλίου Ἀβιδαάθους (δοῦλος serait ensuite sous-entendu) ἔτους —. Ἀβιδαάθης est un nom théophile tiré de la déesse Athè, et que l'on trouve à Doura-Europos sous les formes Ἀβδαάθης et Ἀβιδάθης.

213. *Damas.* — M. Canard, *Revue Africaine*, 89 (1945), 281-286 : *L'empereur Philippe l'Arabe fut-il un des constructeurs du temple de Jupiter Damascénien, future Grande Mosquée de Damas ?* Un historien arabe donne le sens d'une inscription grecque qui aurait été trouvée sur une porte en creusant les fondations de la mosquée; après un passage qui n'a certainement aucun rapport avec l'épigraphie grecque, on lirait aussi ceci, selon l'interprète bienveillant dont l'auteur syrien transmet les propos : « Alors a ordonné de construire ce temple, de ses propres deniers, l'amateur de chevaux, à l'expiration de 7900 ans des Gens du Portique. Si celui qui entrera dans ce temple juge à propos de mentionner son constructeur en disant du bien de lui, qu'il le fasse. Salut! ». C. rappelle que Smirnov, en 1900, a considéré que « l'inscription se composerait d'une partie qui serait réellement traduite d'un original grec [une partie de ce que nous avons transcrit], tandis que d'autres parties seraient manifestement des additions d'époque musulmane et pleines d'invéraisemblances et d'absurdités [la date, et une partie du début que nous passons tout entier sous silence] »; il admettrait avec lui qu'il s'agit de Philippe l'Arabe, dont l'activité architecturale s'insérerait très bien dans ce qu'on sait des dates de construction du temple; il n'exclut pas qu'il s'agisse d'un particulier, qui aurait donné quelque partie de la construction. — Il nous semble aussi qu'il peut y avoir un noyau de vérité au milieu des développements amusants du chroniqueur ou du cicerone. Pour la dernière phrase, il est peut-être à propos de rapprocher la formule  $\text{Μνησθῆ ὁ ζεῖνα}$ , « que l'on se souvienne de un tel; que l'on fasse mention de un tel »; c'est en Syrie qu'elle apparaît « en masse »; on a des emplois tels que :  $\text{μνησθῆ ὁ γράψας καὶ ὁ ἀναγινώσκων}$ , et la formule est employée notamment pour des constructions, des artistes, des ouvriers; voir le mémoire de A. Rehm, analysé *Bull.* 1941, 24 et les auteurs qu'il cite; il relève, p. 23, pour les constructeurs, des formules telles que :  $\text{μνησθῆ ὁ ζωγράφος, μν. ὁ λιθοτόμος, μν. ὁ ἐπαξιάμενος τὸν λίθον, μν. οἱ τεχνίται, Ἀρειῆλου μνησθῆ ἐκ τῶν ἰδίων οἰκοδόμησεν, Συμεώνης ἐποίησεν μνησθῆ, Σαμουὴλ Βαρσαφάρα μνησθῆ, ἔκτισεν ταῦτα οὕτω, ὁ δ. ἀνέθηκεν τῆ Ἀθηνᾶ μνησθῆ}$ .

214. *Skythopolis.* — M. Avi-Yonah, *Quarterly Dep. Antiqu. Palestine*, X (1942), 165-169. N. 2 : (croix) καὶ τοῦτο τὸ ἔργον τῆς πλακώσεως Φλ. Ζηνοφάνους κόμη(της)τος καὶ ἀρχ(οντος). Zenophanès est un nouveau gouverneur de la Palestine II au VI<sup>e</sup> s. — N. 5 : Ἐκ τῆς δοθήσεως θείας φιλοτιμίας κα(τ) ἀτίσιν Φλ. Ἀρσενίου τοῦ ἐνδοξ(οτάτου) καὶ τὸ ἔργ(ον) τοῦ τίχους ἀναινεῶθη ἐν χρο(όνοις) Φλ. Ἀναστασίου τοῦ λαμπρο(τάτου) ἀρχοντος ἐν ἰνδικτι(ῶνι) γ'. On avait déjà deux inscriptions parallèles (J. Staar, *AJP*h. 1937, 83-84). L'une mentionne le même gouverneur de la Palestine II, Flavius Anastasius; on y peut maintenant interpréter τοῦ λαμπρο(τάτου) (le redoublement de la lettre indique le superlatif) et non en μ(ον)αρχ(οῦντος) ou μ(ηνός) ou μ(εγαλοπρεπέστατος). L'autre nomme le gouverneur Fl. Leon, μεγαλοπρεπέστατος ἀρχων. Discussion sur l'identification de Flavius Arsenius et de Flavius Anastasius; on pourrait dater les inscriptions d'Anastasius de 509-510, et celle de Léon de l'année immédiatement précédente ou suivante.

215. M. Avi-Yonah, *ibid.*, 12 (1946); *Newly discovered Latin and Greek inscriptions*, pp. 98-100 : sur la route de Legio à Skythopolis, un peu au Nord de cette dernière ville, au village de Shatta, sur trois miliaires, après les noms en latin

des empereurs Marc-Aurèle et L. Verus (n. 17 et 19), Pertinax (n. 21), l'indication : ἀπὸ Σκυθοπόλεως μέχρι ὧδε με(λ)τα ε΄ ; — n. 25 b, plus près de Beisan, restes de la titulature en grec de Septime-Sévère et ἀπὸ Σκυθοπόλεως μέχρι ὧδε με(λ)ια α΄.

216. Ch. C. Torrey, *Berytus*, 8 (1944), 94-96 : *A Greek mortuary tablet belonging to Yale University*, republie, avec photographie, cette épitaphe publiée par N. Giron, *J. As.* 1922, 81-84 ; date : iv<sup>e</sup>-vi<sup>e</sup> siècle. Il corrige ainsi les erreurs du graveur et de l'éditeur : Θάρσει Βουραεῖδεις, οὐδὲ ἀθάνατος. Ἰεῖος Ζουραζιο(υ) καλιγάρου<ι>ς (génitif de καλιγάρης), πατρίδος Θράκης, πόλεως Ἄδρ(ι)ανοπόλει, Βουράδις Ἰθαν(ε)ν ὦ(ς) ἐτῶν ἑπτὰ καὶ μηνῶν ἕξ, ἡμέρας (δ)ὲ νοσήσ(ας) πέντε· νεωφώτιστος ἔθανεν καὶ ἐνθάδε κίτε. Θάρσι Ῥεβοκάτα· κίτε ἐγγύς σου Βοραεῖδεις ὁ ἀδελφός σου, θυγάτηρ Μαρκιανοῦ. G. Klaffenbach nous signale que le texte avait été repris dans *SEG*, VIII (1937), 45 ; R. Mouterde et M. N. Tod ont déjà fait les corrections proposées par T.

217. *Neapolis (Naplouse)*. — M. Avi-Yonah, *Quarterly Dep. Antiqu. Palestine*, 12 (1946), 84-102 : *Newly discovered Latin and Greek inscriptions*. P. 94, n. 10, dans un cimetière qui a livré les épitaphes latines d'un soldat de la *legio IV Flavia*, originaire de Stobi, et d'un cavalier d'un *numerus* de Maures, épitaphe de Βελλεῖ Θαιμου Παλμυρητός, qui devait être un archer et qui a dû périr dans la guerre entre Septime-Sévère et Pescennius Niger.

218. *Besara (Beth Shearim)*. — M. Schwabe, *Two inscriptions from the synagogue area Beth Shearim* (10 p. et 1 pl., *Jewish Palestine Expl. Soc.*, 1941 ; titre en anglais, texte en hébreu). 1 : sur une plaque avec le chandelier à sept branches, en lettres d'époque tardive et avec deux abréviations : βιβ Σουμωῆλος συστέλλον(τος) καὶ Ἰουδα κοιμ(ώντος), — 2 : Ἰακῶς Καισαρεὺς ἀρχισυναγωγός Πανφυλίας, et une formule hébraïque.

219. M. Schwabe, *A Greek inscription from Beth-She 'Arim reporting the translation of an ossuary* (en hébreu ; 12 pp. ; Jérusalem, 1942), lit ainsi un grafitte (fac-simile) : ἡ Ἰση ψυχῆ, ἡ ἤσω νειοτάτων ὀστέων καὶ εὖ το(ῦτο) ἐθέθη ἄνω, τοῦ θ(ε)ου μου, ὁ Πάπος, [δς] ἔθρεψεν ἡμᾶς.

220. M. Avi-Yonah et M. Schwabe, *Bull. Jewish Pal. Expl. Soc.* 9 (1941) : *Epitaph of a Jewess from Beth Shearim found near Ben Shemen*. Au-dessus de la porte d'une tombe rupestre, cette épitaphe du II<sup>e</sup> s. p. C. : Ἄνας θυγάτηρ (θυγατρὸς) edd.) Μαθ:θία Βισαρηνή. Besara est le nom de l'agglomération de Beth Shearim (cf. *Bull.* 1939, 499-500).

221. *Jérusalem*. — M. Avi-Yonah, *Quarterly Dep. Antiqu. Palestine*, X (1942), 161-163, n° 2 : sur le chaton en agate d'une bague, Εὐτυχῶς· Ἀκκίων· Φιλοδοξιάδι. De tels noms, tirés de vertus, ne nous paraissent pas être un « expédient favori des parents pour assurer la sécurité de l'enfant, quelque païen ou chrétien qui l'emportât » ; des Pères du Concile de Nicée portent des noms théophores païens (cf. *Études épigr. et philol.*, 211). — N. 3 : inscription gravée sur bois, dans la mosquée El Aqsa, en caractères très soignés : [Ἐπὶ τοῦ ὀστωτάτου [ἀρχιε]πισκόπου καὶ πατριάρχου Πέτρου καὶ τοῦ θεοφιλε[στάτου τοῦ δεῖνος πρεσβυτέρου καὶ οἰκονόμ?]ου ὁ πᾶς οἶκος οὗτο[ς τ]οῦ ἀγίου Θωμᾶ ἐκ θεμελι[ῶν ἐκτίσθη (ου ἀνε-νεώθη). Ἔτους —]. C'est le patriarche de Jérusalem de 524 à 552. Les mentions de patriarches de Jérusalem sont rares et celle-ci est la plus ancienne.

222. *Hébron*. — M. Avi-Yonah, *ibid.*, 169, n° 6 : brique estampée acquise dans

cette localité, avec l'inscription Σογοτ. C'est le nom de deux villages voisins (d'en haut et d'en bas). L'éditeur rapproche des anses d'amphore de l'époque de la royauté juive avec le sceau : « lam-melekh Sôkhô », et les lampes romaines avec la marque Ζανως, sans doute nom du village Zanoah.

223. *Ascalon*. — M. Avi-Yonah, *ibid.*, 160-161, n° 1, publie une inscription sur colonne du type : Εἰς θε[ός]· Νίκα[α] Ἰουλι[ανέ]. \*Ε(τους) ζ[ξυ], acclamation en l'honneur de l'empereur Julien, qui ne s'était rencontrée jusqu'ici que dans la province d'Arabie, sur des routes aux environs de Gêrasa et de Philadelphie.

224. M. Schwabe, *Quarterly Dep. Antiqu. Palestine*, XII, 20-30 : *Khirbat Mafjar, Greek inscribed fragments* (avec photographies). Les fouilles du Palais ont livré en même temps que des inscriptions arabes douze inscriptions grecques, écrites à l'encre sur des morceaux de marbre, de la première moitié du VIII<sup>e</sup> siècle (sous le calife Hisham); chrétiens et musulmans étaient employés ensemble à la construction. Les deux plus longues, d'un caractère littéraire, seront publiées ensuite. Sch. publie ici les dix autres fragments, écrits en cursive tardive. — N. 1 : après un chrisme, ἐν ὀνόματι το(ῦ) θε(οῦ) οὐρα[νοῦ καὶ γῆς], et εὐπροσω — N. 2 : ἐν ὀνόματι το(ῦ) θεοῦ, et des signes indéchiffrés. — N. 3 : Μιχαῖλον ὅς θεόφ[ιλος?]. — N. 5 : texte incertain : Διδάλλος Ἰμνω[υτλ] | ἄν εὔρη, ἐγωσάτων | ἰ φαρμακίσαν. — N. 6, un compte : ὑπὲρ (sigle) ἄρου μι(λιαρῆσιον) α', (ὑπὲρ) τηροῦ (= τυροῦ) μι. α' (ὑπὲρ) ἄφοῦ (petit poisson, dans Aristote, Athénée et Hesychius; selon Hes., appelés ἀφρός (écume) à cause de leur blancheur; le Jourdain voisin a de nombreuses variétés de petits poissons de la taille des sardines ou des sprats) μι. α' (ὑπὲρ) ὄνου (= οἴνου) μι. α'. L'abréviation de μιλιαρῆσιον est nouvelle, mais normale : *mu* et *iota* surmontés d'un *lambda*. A cette époque, après la réforme monétaire d'Abd al Malik, le *miliarensis* doit s'appliquer au *filis*, la plus petite monnaie de cuivre de la Palestine omeyyade. — On a là un bon témoignage de l'alimentation journalière : pain, fromage, petits poissons séchés, vin. — N. 7 : compte; obscur. — N. 8 : dans un morceau de compte (ὑπὲρ) τοῦ θεοφίλο[υ] γόμον (une charge) ἴλοῦ (bizarre s'il s'agit de clous).

Voir nos 16, 22.

225. *Perse. Persépolis*. — Nous n'analysons ordinairement en ce Bulletin que les publications d'inscriptions, et nous n'y reprenons pas les annonces de découvertes d'inscriptions. Cependant il nous paraît utile de signaler une importante découverte, dont la publication ne semble malheureusement pas avoir eu lieu. E. Herzfeld, *Journal R. Asiatic Society* 1934, 226 : « At the foot of the royal terrace... a vast fire-temple has been excavated, with a number of Greek dedicatory inscriptions, probably of fire altars. In those inscriptions occur the oldest identifications of Zoroastrian deities with Greek gods. The date is, accordingly to the type of the script, style of sculptures and some coins found in the ruins, very shortly after the time of Alexander ». Cf. A. Godard, *Athar-e' Iran, Annales Service arch. Iran*, III (1933), *Les temples du feu*, 59. E. Herzfeld a donné ces précisions dans *Iran in the ancient East, Archaeological studies presented in the Lowell lectures at Boston* (1941; 363 pp. et 131 pl. in-4), p. 274 : « At the foot of the terrace of Persepolis a temple was built (Pl. LXXXV). It was not a Greek temple, but one that was used for the worship of the old gods, and yet, in the votive inscriptions, which are written not in Old or Middle Persian, but in Greek,

the god's names are Zeus Megistos instead of Ohrmizd; Apollon and Helios for Mithra; Artemis and Queen Athena for « Anahit whose name is Lady ». While the replacing of Iranian names by Greek ones is common to Mithraism, ...heretofore no such syncretism has been known so early in Mazdayasnian religion; the first example was the gigantic funeral monument of Antiochos of Commagene, about 30 B. C., the Nimrud Dagh ».

226. L'inscription trilingue de la Kaaba de Zoroastre, en face de Naqsh-i-Rustem (cf. *Bull.* 1944, 191), semble toujours n'avoir pas eu une véritable édition (le texte grec n'a été publié que transcrit en caractères latins ! Il n'y a pas de transcription continue de chacune des versions et on n'a publié de photographie que du texte parthe), mais elle suscite d'importantes études, d'après des publications fragmentaires, semble-t-il, ou des copies inédites. Ainsi A. T. Olmstead l'utilise *Cl. Phil.*, 1942, 241-262, 399-420 : *The mid-third century of the Christian era*, en même temps que les historiens et que les livres sibyllins, pour reconstituer l'histoire des rapports romano-perses sous Gordien, Philippe, Dèce, Valérien et Gallien (bibliographie de l'inscription et quelques renseignements sommaires, pp. 245-248). La traduction du pélevi en grec est extrêmement littérale, dit-on. — M. Rostovtzeff, *Berytus* 8 (1943), 17-60. *Res Gestae Divi Saporis and Dura*, marque le caractère de l'inscription de Shapour qu'il rapproche des *Res Gestae* d'Auguste, et il souligne son origine et ses antécédents orientaux. La seconde partie est religieuse; la première contient une sélection de ses exploits militaires : victoire sur Gordien III et traité avec Philippe; première invasion de la Syrie et de l'Asie Mineure; victoire sur Valérien, sa capture et l'invasion de l'Asie Mineure. De ces trois campagnes (ἀγωγαί), R. analyse ce qui est dit de la première et de la troisième, et il étudie en détail la seconde et son rapport avec l'histoire de Doura dont ce sont les dernières années; discussion des mémoires d'Alföldi dans *Berytus* 1937 et 1938. Il cite quelques phrases, ainsi le début : Ἐγὼ Μασδάνης θεὸς Σαπώρης; et l. 10 sqq. : καὶ ὁ Καῖσαρ, πάλιν ἐψεύσατο καὶ εἰς τὴν Ἀρμενίαν ἀδικίαν ἐποίησεν καὶ ἡμεῖς ἐπὶ τὸ ἔθνος τῶν Ῥωμαίων ὠρμήσαμεν καὶ δύναμιν Ῥωμαίων ἐξήκοντα χειλιίδας ἐν Βαρθαλισσῶ ἀνίλαμεν καὶ τὸ ἔθνος τῆς Συρίας καὶ ὅ[σα ἐπ' αὐ]τὴν (?) ἔθνη καὶ περίχωροι ἦσαν πάντα ἐκάψαμεν, καὶ ἤρημώσαμεν καὶ ἐκρατήσαμεν καὶ ἐν ἐκείνῃ μιᾷ ἀγωγῇ ἀπὸ τοῦ ἔθνους Ῥωμαίων καστέλλους τε καὶ πόλεις; suivent 35 noms de villes; d'après cette liste, R. retrace les phases de la campagne.

227. Aurel Stein, *Old routes of Western Iran, Narrative of an archaeological journey* (Londres 1940; 432 pp. in-8), a étudié les grottes de *Karafto*, à env. 150 km. au S. E. du lac d'Urmia, pp. 324-346; photographies et plan; photographies de l'inscription gravée sur le linteau d'une entrée et copiée en 1818 par Ker Porter, *CIG*, 4673 (Kaibel, *Epigr.*, p. 512, note à 1138); la restitution de Wilhelm est confirmée; on lit entièrement : Ἡράκλῆς ἐνθάδε κατοικεῖ· | μηθὲν εἰσελθοὶ κακόν (note de M. N. Tod, pp. 337-338); elle date de la haute époque hellénistique. S., avec Franz, von Gutschmid et Tarn, identifie ce lieu avec le sanctuaire d'Héraklès à la montagne Sanbulos (Tacite, *Ann.*, XII, 11 sq.), car sa position convient parfaitement à la situation stratégique dans le conflit entre Meherdatès et Gotarzès. Graffites de chevaux et de cavaliers sur l'inscription et sur les murs (cf. Tacite, *loc. cit.*). L'Héraklès serait Vrtagna ou Mithra. — On trouvera aussi une photographie de l'inscription (mais pas de l'estampage) et la vue

générale de la falaise, dans le rapport préliminaire d'Aurel Stein, *Geogr. Journal* 1938, II, 338, pl. 20-21 (cf. pp. 336-337).

## CHYPRE

228. Ad. Wilhelm, *Griech. Königsbriefe* (n° 4), 48-59 : *Amnestieerlass und Brief Ptolemaios II. Evergetes an seine Wehrmacht auf Kypros*, étudie les importants documents publiés par T. B. Mitford, *Bull.* 1939, 530; 1941, 168. Il donne de l'inscription gravée en premier lieu une restitution plus longue à droite, qui élimine les anomalies du texte proposé par M. : Εἰρήνην Πτολεμαίου τοῦ στρατηγού καὶ ναυάρχου ?] καὶ ἀρχιερέως, Ἀρτέμιδος Δικτύωνος ? καὶ Μητροῦ τῶν θεῶν καὶ τοῦ βασιλέως καὶ τῆς βασιλίσσης καὶ τῶν ἄλλων θεῶν ὧν τὰ ἱερά ἔδρυνται ἐν τῆ[ι νήσῳ ἀρχιέρειν ?], Ἀνδρόμαχος ὁ υἱὸς, τῶν διαδύχων, τεταγμένος δὲ καὶ] πρὸς τῆι γραμματεῖαι τῶν κατὰ τὴν νῆσον δυνάμεων]. Il revient sur deux passages de l'édit gravé aux lignes 1-17. Il suggère, pour la l. 7, au lieu de [ἐργάζεσθαι], le verbe [τάσσεισθαι], qu'il avait restitué dans l'édit d'amnistie de 118, *Archiv Pap.* V, 301 sqq. ; — pour la ligne 17, après μηθένα : εἰ δὲ μή, θανάτωι ζημιούσθαι. Surtout, il reprend la lettre royale (l. 18-31), avec des restitutions plus longues qui sont exigées par l'adresse, l. 19, où, entre πεζικαῖς et καὶ ναυτικαῖς δυνάμεσιν, il faut insérer καὶ ἱππικαῖς (cf. *OGI*, 54, l. 9), et par la nécessité de rendre plus claires la suite des idées et la construction des phrases ; la restitution de quelques lettres seulement à la fin de chaque ligne proposée par M. causait des difficultés. W. propose de façon très séduisante le texte suivant : Καὶ ὑμεῖς δ' οἰόμεθα δεῖν [χάριτας ἀπο]λαβόντας [καταξίαις ἀνθ' ὧν] ἀρχηγοὶ γεγονάτε τοῦ καὶ ἐνθ[αῦτα καταλυθέντος] ὡς ἤρμοξε[ν ἡμῖν πολέμου] καὶ τῶν κατ' Αἴγυπτον πραγμά[των κοινωνοῦς ?] καταστῆν[αι· συμφορῶν]μηθέντας δ' ἔσχετε καὶ τοὺς ἐ[κ Κύπρου Ἑλληνας] πάντ[αις καὶ τοὺς προ[σκ]ληθέντας ἔξωθεν ὑφ' ἡμῶν· μνημονεύοντες οὖν ὑμῶν] καὶ τῆς γεγενημένης ἡμῖν μεθ' ὑμῶν συναναστροφ[ῆς καὶ οὕτως ἔτι πολὺ] μᾶλλον ἐκκαυθέντες καὶ μεριμνήσαντες τί ἂν ὑμ[εῖς ποιήσοιμεν ἀγαθόν] (Ε)ὐ(έ)λθ(ο)ντα ? τὸν υἱὸν καὶ μέγρι τῆς ἐσχάτης ἀναπνοῆς πειραθέντας διασωῖσαι, διὰ βίου τε τὰς σιταρχίας ἄπασιν ἐτάξαμεν, ὃ οὐδεὶς τῶν ἡμετέρων προγόνων μνημονεύεται πεποιηκώς, καὶ τ[οῖς στρατευσαμένοις μεθ' ἡμῶν] εἰς Πελοῦσιον ἐποιήσαμεν π[ρ]όσθεν... W. suppose et rend très vraisemblable qu'Évelthon (le nom reste douteux, mais il est bien à sa place à Chypre) est un fils de Ptolémée Evergète II et d'une Chypriote, les relations étroites du roi avec l'île étant bien attestées. — Au début G. Klaffenbach préfère : δεῖν [εὐεργετηθῆναι οὐ εὐεργετησθαι ἀπο]λαβόντας [χάριτας ἀνθ' ὧν] κτλ.

229. *Paphos*. — Ad. Wilhelm, *Αἰγυπτιακά*, 10-18. Le nom du dédicant a été effacé dans plusieurs inscriptions de bases de statues de Ptolémée Philométor, ou de son fils Eupator, en Haute-Égypte (voir n° 250), à Paphos (*OGI*, 105), au sanctuaire d'Apollon Hylatès (*OGI*, 123 et 125). Dans les troubles qui ont suivi la mort de Philométor, et d'ailleurs du vivant même du roi, il y eut bien des occasions pour des changements qui ont fait effacer le nom de tel ou tel courtisan, et il n'y a pas à supposer qu'il s'agisse toujours du même. Les monuments *OGI*, 123 et 125 ont pu être élevés par le même personnage. — Dans l'inscription de Paphos pour Eupator, *OGI*, 126 (au Musée de Vienne), il n'y a pas de *rasura* ; W. donne une photographie (Pl. I). Il montre qu'elle est la partie gauche de la pierre, dont la base de statue de Philométor, *JHS*, 1888, 243, n. 69-70, est

la partie droite. W. traite de l'association du père et du fils. La double base est dédiée : Ἀφροδίτῃ | Πατρίαι. Il n'y a pas de dédicant, pas plus que dans l'inscription de même provenance OGI, 174. — A propos de dédicaces, W. écrit, p. 17 : « G. Naumanns Dissertation, *Griech. Weihinschriften*, Halle 1933, kann nur als ein wertloses, seines Gegenstandes unwürdiges Machwerk gezeichnet werden ». Cf. *Rev. Phil.* 1939, 200, n. 2.

## ÉGYPTE

230. M. N. Tod, *JEA* 31 (1945; paru au début de 1947), 101-104 : *Bibliography, Graeco-Roman Egypt, Greek inscriptions (1941-1945)*.

231. Pia Bottigelli, *Aegyptus* 21 (1941), 3-54; 22 (1942), 177-265 (à suivre); *Repertorio topografico dei templi e dei sacerdoti dell' Egitto tolemaico*.

232. A. Bataille, *RA* 1946, I, 43-56 : *A propos d'une étiquette de momie*. B. classe les diverses formules des tablettes de momies, étudie l'emploi de ces tablettes et les voyages de momies; discussion sur les choachytes et les nécrotaphes, et sur le milieu où se recrutaient leurs clients, la classe moyenne de la χώρα.

233. B. Bruyère et A. Bataille, *Bull. Caire*, 38 (1939), 73-91 : *Une tombe gréco-romaine de Deir el Medineh*, ont déshabillé les cinq dernières momies d'une tombe de néocores de Sarapis (cf. *Bull.* 1938, 556); A. Bataille publie, avec des photographies, les nombreuses inscriptions écrites à l'encre noire sur des linges ayant servi au bourrage. Beaucoup donnent le nom du défunt, complet ou abrégé : Σεναμφιώμιος, θυγάτηρ Ἐρίεως, Κράτητος, ordinairement accompagné d'un chiffre, qui peut aussi être seul, et doit être tantôt cardinal, tantôt ordinal. Certaines désignent la pièce de linge ou l'usage à en faire : λινούν μέγ α?, — σφινκτῆρες τῶν τριῶν ταφῶν; — α' et β' τελαμώνων ιδ' (ou λ' ou κ') et le nom (les τελαμώνες désignent les bandelettes d'embaumement dans Hérodote, II, 86 et dans *Anth. Pal.*, XI, 125); — δεσμῆ (sans doute groupe de linges, ensemble d'enveloppements) μεγάλων ζ', δεσμῆ ἐσχάτη πάντων, — Κράτ(η)τος) σινδόνων μεγάλων ἀριθμῶ θ', — κόμματα (coupons) Κράτητος, — τὰ βαπτία. B. distingue des marques de linge, dont l'encre est devenue rousse par le lavage; on se servait de vieilles étoffes appartenant au défunt ou à la famille ou achetées, — et des inscriptions, dont l'encre est restée noire, mises par l'embaumeur sur un des linges de chaque tas qu'il avait préparé avant de s'en servir.

234. Ad. Wilhelm, *Αἰγυπτιακά*, 33-38, détruit les restitutions de W. Peek pour l'épigramme funéraire du III<sup>e</sup> s. a. C. *SEG*, VIII, 369. Il ne s'agit pas d'une jeune fille, mais d'une jeune femme morte en couches; W. cite des épigrammes de même catégorie. La restitution proposée est un jeu ingénieux.

235. *Rosette*. — Ad. Wilhelm, *ibid.*, 5, restitue à la ligne 27 de OGI, 90 : τὴν χώραν ἐ[κπορθήσ]αντας.

236. *Naukratis*. — Ad. Wilhelm, *ibid.*, 48-54 : sur l'épigramme funéraire de Naukratis *GIBM*, IV 2. 1084 (W. Peek, *Hermes* 1931, 331 sqq.; 1932, 132), dont il publie une photographie. V. 1, les mots οὐδὲν ὑπ' εὐνάς, qui se lisent sur la pierre, seraient une erreur, d'audition peut-être, pour οὐδ' ὑμένιος; W. cite une série d'épigrammes pour l'emploi de παστός, rideau du lit nuptial et chant d'hyménée. V. 5-6, il lit : στέρνα μετ' οἰμωγᾶς δὲ τᾶφου πέλας αἶν' ἐτύπησε[ν] (et non ἀντετύ-

τησαν) | ἐπλατάγησε τ' ἐξ (avec psilose) (et non τ' ἔα) γηροκόμος γενέτας. V. 8, il restitue : ἀναξ [ἀπ]ά[γων].

237. *Delta*. — Ad. Wilhelm, *ibid.*, 33 : dans le décret des cultivateurs de Pseuempheia *Bull.* 1939, 543; 1941, 171, corrige, l. 30, μεγαλοπόρος en μεγαλομερῶς.

238. *Léontopolis (Tell-el Yehoudieh)*. — Ad. Wilhelm, *ibid.*, 54-55 : dans l'épigramme *Z. neustestam. Wiss.* 1923, 282, n. 18, restitue [κλαῦσον] ἐπιστάς, et non [ἄωρον], d'après le formulaire des inscriptions de la même nécropole juive.

239. *Memphis*. — Ad. Wilhelm, *ibid.*, 60-70, réédite, avec photographies, l'épigramme de Gizeh trouvée près du sphinx qu'il a obtenue, *SEG*, VIII, 528, en réunissant un fragment du Musée de Vienne (*CIG*, 4961; Kaibel, 1049) et un fragment trouvé en 1926 et publié par W. Peek (*Bull. Alexandrie*, 27 (1932), 9). Il s'agit d'un lieu où l'on fêtait le dieu Harmachis par des sacrifices de taureaux, des hymnes, des chœurs de jeunes gens, accompagnés par la flûte, et des banquets, lors des pannychies. Il est intéressant au point de vue méthodique de vérifier les suppléments antérieurement proposés. Du petit fragment, le second, W. Peek n'avait pas même vu la nature et le sujet; il croyait avoir une épitaphe, avec description détaillée de sacrifices funèbres. Dans le plus grand, les lacunes des fins de vers n'ont pas été le plus souvent remplies avec exactitude, même quant au sens, par G. Hermann et par Kaibel. On avait restitué exactement le v. 5 : αἰεὶ δ' εἰλαπίναισι καὶ εὐχῶ[λαῖσι τέθηλεν]; à peu près exactement le vers suivant : τῆθέων τε χοροῖς παντόθεν ἀγρομένοις] (ἀγρομένων, H.). Au vers 8, le sens était dégagé, avec : τάρων, οὐκ ἀνδρῶν δεύεται αἶα φόνω], mais ce sens s'étendait sur la fin du vers précédent, où on écrivait : αὐλῶν, οὐ σάλπιγγος ἀκρούεται ἐνθάδ' ὁμοκλή ου ὄρθος ἰγῆ); les deux pierres réunies portent : αὐλῶν, οὐ σάλπιγγος ἀκούομεν, ἀματι δὲ γθῶν | τάρων, οὐκ ἀνδρῶν δεύετ' ἐναιρομένων. Le dernier vers, στεφάνοις κρᾶτα πυκαστάμενοι avait été bien restitué avec κρᾶτα [πυκαζόμενοι]. Dans les autres vers, on avait fait fausse route. Au v. 2 (on compte un vers 1 qui a disparu : selon Wilhelm, il avait ce sens ὤλετο μὲν ποτε ἄστν μέγα Πριάμοιο ἄνακτος), ὤλετο καὶ Θήβης τείχεα [περθόμενα] est remplacé par un mot bien plus riche de sens et, d'autre part, nouveau : [μ]ουσόθετα, allusion à la construction des murs de Thèbes par Amphion (cf. *IG*, II<sup>2</sup>, 5199, et ajoutons *Bull.* 1944, 199 a). Au v. 3, on a maintenant : τοῦτο δὲ τείχος ἐμὸν πολέμοισι μὲν οὐχὶ μέμηλεν, ce qui est bien plus simple que la restitution : πολ[εμοκλόνον] ἔγθει Ἄρτα]; au suivant, οὐδ' οἶδεν διγίων ἔργα τε καὶ σ[τ]οναχίαι, au lieu de καὶ β[αθαργούς]. L. 9 et sqq., on lit : ἡμασι δ' ἰνθ' ὄπλων κοσμούμεθα, ἐν δ' ἄρα χειρὶ | οὐ ξίφος, ἀλλὰ κύλιξ δαι[τ]ός ὀχεῖθ' ἐτά[ρη] (cf. p. 73, les parallèles), | παννύχοι (et non παννυχοῖς) δ' ὑμνοῦμεν ὑπ' αἰθομένοις [ἱεροῖσι | Ἄρμαχιν κτλ.; Kaibel et Hermann étaient loin du texte en écrivant : κοσμο[ύμεθ' ἐπὶ χροά λευκοῖς (K.) ου κοσμούμεθα καὶ διὰ χειρῶν (H.), οὐ ξίφος, ἀλλὰ κύλιξ δαι[νυμένοισι πρόπει] παννυχοῖς δ' ὑμνοῦμεν ὑπ' εὐπροσύνας θεὸν ἀγνήν(H.) ου τὸν ἄνακτα (K.)] Ἄρμ(ονίτην) (Hermann; Ἄρμαχιν, reconnu par Franz, qui est suivi par Kaibel). Kaibel écrivait : « Epigramma pulchre restituit G. Hermann, cuius paucis mutatis recepi supplementa » Il ne s'agit pas de refaire une belle épigramme, mais de rétablir ce qui était gravé sur la pierre; un exemple comme celui-ci montre une fois de plus la vanité de « beaux » exercices philologiques; pour dégager le sens, une analyse précise des parties conservées, en laissant de nombreux blancs dans la restitution, est plus utile qu'une réfection arbitraire.

240. *Hérakléopolis*. — Ad. Wilhelm, *ibid.*, 32 : dans le « dernier décret des Lagides » (Lefebvre, *Mél. Holleaux*, 104; *Sammelbuch*, 7337), restitué l. 32 : τῆς [τε] (et non γῆς) σιτοφόρου.

241. — *Fayoum, Krokodilopolis* (?). — Ad. Wilhelm, *ibid.*, 18-22, restitué *Sammelbuch*, 4626 : [Ἐκ τοῦ ἄλλους μὴ φέβειν μήτε ξύλα μήτε κοῦρον μήτε φυλ]λό[βολα μηδένα μηδ]ἐ ἐκκόπτειν [μήτε ἄλλως βλ]άπτειν μηθὲν τῶν [ὧδε πεφυτευ]μένων δένδρων · [ἐάν δέ τις π]αρευρέσει ἧτινι οὐ[ν ἢ μηχανῆ τ]ούτων τι εὐρεθῆ [ποιῶν, ἑαυτὸν ἀ]ιτιάσεται, καθότ[ι καὶ ὁ βασιλε]ὺς Πτολεμαῖ[ος καὶ οἱ διοικηταὶ] καὶ στρατη[γοὶ συντετάχασιν]. On ne sait s'il s'agit d'arbres ordinaires ou d'un bois sacré. Nombreuses références sur les documents relatifs à la protection des bois sacrés et sur les clauses relatives aux arbres dans les contrats.

242. *Fayoum, Medinet-Madi*. — Ad. Wilhelm, *ibid.*, 46-48, revient sur deux passages des hymnes *SEG*, VIII, 548-551 (*Bull.* 1939, 546 ; 1941, 173 ; 1943, 77 ; 1944, 198). Dans 550, l. 14, κρποί serait une erreur du graveur ou du scribe pour κλῆροι. Au début du vers 2 de 551, il corrige ποικ θεός en τίς <ις> θεός. V. 20, il défend φάσιν, pour φάτιν, par deux papyrus, et le sens est « nouvelle, avis » et non « rumeur », comme φάτις dans les Tragiques.

243. *Hermoupolis Magna*. — Ad. Wilhelm, *ibid.*, 55-60, justifie ses restitutions à une épigramme funéraire présentées dans *SEG*, VIII, 475, et traite des rapports de parenté entre les personnes nommées dans ce texte. V. 5, il écrit maintenant : ἦδη [κα]ὶ θυ[σία]ς τε κλάς ποιοῦμεν.

244. *Koptos*. — H. C. Youtie, *Harvard Theol.* 1946, 165-167 : Ἴσις τριχώματος Une dédicace, aujourd'hui disparue, de 105 p. C., est faite Ἴσιδι τῆ γώματος θεᾶ μεγίστη (*IGR*, I, 1170; *Sammelbuch*, 999). Cette copie de Bouriant semble confirmée par une trilingue de Tentyra (*SEG*, VIII, 653; *Sammelbuch*, 7257) : Ἴσιδι θεᾶ μεγίστη ἐπι:καλουμένη Θερούθι τῆ ἐπι: τῷ γώματι: κατάντιον τοῦ δρόμου τῆς Ἀφροδίτης. Mais une *lectio difficilior* était fournie par une copie de Harris : τριχώματος. Or un papyrus inédit de Michigan est une lettre d'un soldat résidant à Koptos, qui écrit à son frère à Karanis : τὸ προσκύνημά σου ἀδιαλείπ[τως ποιούμε]νος παρὰ τοῖς τριχώμασι ἐν Κοπτῷ. Il s'agit de la relique des cheveux d'Isis : on sait par les textes que c'est à Koptos qu'elle apprit la mort d'Osiris et coupa sa chevelure, qui fut dès lors conservée et exposée à Koptos. Le proscynème du papyrus montre l'importance de ces cheveux. Il confirme la copie de Harris ; Isis était devenue à Koptos « Isis de la chevelure ».

245. Ad. Wilhelm, *A: γυπτιακά*, 38-46, publie, avec photographie, une épigramme funéraire inédite de 7 distiques, datant du 11<sup>e</sup> ou du 1<sup>er</sup> s. a. C. Il s'agit d'un ἄγεμῶν Ptolemaios mort ἀνὰ κρατερὴν φυλόπιδα et de son fils Ménodóros (le nom est écrit pour le mètre, Μηνοδόωρον; W. rassemble quatre exemples d'un semblable procédé : Μηνοδόωρος, Πρατεόνικος), qui était σημοφόρος : ἐνὶ πτολέμοισιν ἀταρβῆ | καὶ θρασὺν αἰχμητῆν σημοφόρωι (mot nouveau) κάμακι. Ils sont morts dans une rude bataille : εὐτ' ἐπὶ δυσμενέσσι Μακχρόνι σὺν στρατιώτηι, τοῖο τόθ' ἄγεμόνων, θούριον ἄγον Ἄρη· | δῆϊα δ' ἐν προμάχοισι καὶ ἄσπετα φύλα κανόντας | ἀμφοτέρους Ἄϊδος ὧμὸς ἐληίστατο (révolte de la Thébáïde en 88 sous Philométor ?). Ptolemaios avait été gymnasiarque : γυμνασίαρχος ἐν αἰ (sa patrie) καὶ τὸ πάρος γενόμεν. Il était remarquable dans les conseils comme dans la guerre : πολλὰκι τ' ἐμ προλέεσσιν ἀρήϊος, ἐνθα δὲ βουλῆς | χρῆμα, τὸν ἐκ προκπίδων αἶνον ἐνεγκάμενος.

W. rassemble de nombreux exemples de cet éloge où on unit la sagesse βουλή (βουλαῖς) à la valeur ἀλκῆ (ἀλκαῖς, ἔοσι, ἔργοις).

246. *Diospolis-Thèbes*. — Ad. Wilhelm, *ibid.*, 24-32 et 74, rétablit plusieurs passages du décret de 42 a. C. pour Kallimachos, *OGI*, 194; il a disposé d'un mauvais estampage de la pierre, qui est à Turin; l'estampage montre que la copie de Peyron n'est pas satisfaisante et la pierre serait à revoir. L. 12, W. a lu εὐθηνίας. L. 13, il écrit μια[νθέντος]. L. 15 sqq., il lit et restitue : τοῦ δεινοῦ καὶ ἄλλην ἐπιτί[να]ντος (il rapproche, pour ce verbe, Diod. XIII, 27, 1; XV, 27, 1; Jos., *AJ*, XV, 302) [τὴν γῶραν π]αντελῶς δὲ τῆς πόλεως κρινομένης (avec κρίσις dans le sens médical comme dans Diod. XL, 2; W. corrigerait κρινομένην, pour une ville ou un pays, dans Solon, Arist., *Ath. Pol.*, 5, 2 : (κλινομένην) et dans Lysias, 33, 7 : (καιομένην)) | καὶ οὐθενὸς οὐδεμίαν ἰδία[ν] ἔτι πρὸς τὸ ζῆ[ν] τετραφότ(ο)ῖς ἐλπίδα]. — L. 29, W. a lu, après στεφανηφορεῖν, καὶ εὐωγεῖσθαι, comme avait conjecturé Wilcken. — L. 24, il n'y a pas ἐπιστολο[γράφου], mais ἐπιστρατήγου, ce qui supprime des difficultés (cf. *OGI*, 186 et 190, et deux autres inscriptions). — L. 24, après ἀφ' ὅτου ὁ πατήρ, il ne faut pas μετήλλαξε, mais ἀνενώστατο οὐ ἀνεκτίστατο κῶτάς (i. e. τὰς κωμαστίας καὶ πνηγύρας).

247. A. Bataille, *Chronique d'Égypte*, 42 (1946), 237-244 : *L'emplacement des Kerameia Thébains*, écarte les raisons invoquées pour l'identification de ces Kerameia sur la rive gauche du Nil, près des Memnoneia, et retrouve le lieu à *Medamout*, où on a exhumé un ensemble d'ateliers de poterie, et où on a découvert deux inscriptions portant : Θηβαῖοι ὁμοῦ καὶ Κεραμεῶται τὸν πατρῶον θεόν. Étude sur le sens précis et sur les rapports de Κεραμική et de Διοσπόλις μεγάλη dans l'inscription de Cornelius Gallus à Philae (*OGI*, 654). B. utilise un grafitte de Medinet Habou : τὸ προκόνημα Ὀνοφρος ἀρχιστολιστής Θηβῶν καὶ Μεμνονίων καὶ Κεραμείων (et non, avec Seymour de Ricci, *Καραθῶν*). — L'Aristoklès Κεραμητής du grafitte des Syringes, Baillet, n. 920, doit être, nous paraît-il, un homme de Κέραμος de Carie.

248. *Gebeleyn*. — Sur la date du grafitte *IGR*, I, 1270, cf. Finck, Hoey et Snyder, *The Ferial Duranum (Yale Class. Studies, VII (1940), 1-223)*, 141, n. 620.

249. *Grande Oasis*. — Dans un compte rendu du volume d'inscriptions grecques d'Evelyn White et de J. H. Oliver, *Bull.* 1939, 555, H. C. Youtie, *AJPh.* 1941, 502-504, discute quelques détails des nos 4, l. 53-54; 6 (ἐπ[α]πλόους], avec C. B. Welles); 37 (indication de la date); 38 (sur le nom Ἀπολλῶ). Cf. aussi O. W. Reinmuth, *Cl. Phil.* 1942, 445-448.

250. *Haute-Égypte*. — Ad. Wilhelm, *Αἰγυπτιακά*, 5-10 et 12-13 : dans les bases de statues de Ptolémée Philométor *OGI*, 121 (au sud de Philai) et 122 (Syène), on a gravé sur une *rasura* les mots Ἴσις καὶ Ὠρος. Ce n'est pas une absurdité, comme on l'a cru. De même qu'Aphrodite, à Aphrodisias, consacre des constructions élevées sur la caisse du sanctuaire (*CIG*, 2749; *CRAI* 1906, 167), ici, le nom du dédicant ayant subi une *damnatio memoriae*, on a mis à sa place celui des divinités chez lesquelles le monument était exposé. W. rapproche, dans la loi d'Illion sur les tyrans (*OGI*, 218, 116 sqq.), le remplacement, sur les listes de prêtres, des noms abolis et effacés, et le passage de *II Oeconom.* 1346 b, 9, sur Lygdamis de Naxos. — Dans *OGI*, 130, le nom Ηελλίς n'a pas à être corrigé, et il est grec, non égyptien.

251. *Nubie*. — Togo Mina, *Inscriptions coptes et grecques de Nubie* (Publ. Soc. Arch. Copte), Le Caire, 1942, 157 pp. in-8 et 16 pl., publie ou republie les épitaphes trouvées dans les fouilles de U. Monneret de Villard à Sakinya. Sur 321 inscriptions, 254 sont en copte sahidique et 68 en grec. Parmi ces dernières, 8 sont inédites (n. 93-100) et 60 (n. 92, 101-159) sont republiées après révision (cf. U. Monneret de Villard, *Le iscrizione del cimitero di Sakinya (Nubia)*, Le Caire 1933). Elles datent du ix<sup>e</sup> siècle et du x<sup>e</sup> siècle; aucune ne porte de date (2 fois une indiction, n. 151 et 153). La formule régulière est : ὑπὲρ μνημύσεως (ou μνήσεως; 3 fois, n. 131, 133, 153, κυμύσεως, κημύσεως, ἐκοιμύσεως) καὶ ἀναπαύσεως, puis le nom du défunt, précédé de ὁ μακάριος ou ἡ (ou οἱ, ou ὦ et ἰ) μακαρία, le mois et quantième; une fois, au sommet de la stèle α et ω (n. 139); 2 mentions d'un lecteur, ἀναγνώστης (n. 114 et 144). Les nos 155-157 sont du type : Μνημῖον ὁ μακάριος Φιλαμων Παιον κα'. N. 151 et 158 : ἐτελεύτησεν κτλ. (dans le n. 154 combiné avec la formule la plus usuelle). Deux stèles ont des formules plus développées, avec ὑπὲρ μνήσεως κτλ. : n. 152, Κ(ύρι)ε παντοκράτωρ τὴν ψυχὴν τὴν δοῦλῃν σου ἀνάπυσσον μετὰ τῶν ἁγίων σου; n. 153 : Κ(ύρι)ε ὁ Θε(ός) ἀνάπυσσον τὴν ψυχὴν αὐτοῦ ἐν κόλπους Ἀβρααμ καὶ Ἰσαακ καὶ Ἰακωβ καὶ ἔνθα οἱ δίκαιοι ἀναπαύονται. — N. 100 (p. 50), stèle en forme de croix, avec les mots : Σταυρὲ ζωοδότα, ἀνάπυσσον...; nous lisons ensuite sur le fac-similé : Τλ..., τὸ(ν) δοῦλ(ον) σοῦ). — Cf. *Bull.* 1940, 206-207; 1941, 176.

Voir nos 30, 38, 49, 50, 171.

#### CYRÉNAÏQUE

252. Le fascicule 2 du tome IX (pp. 97-138) du *SEG* (paru en mai 1946) contient la fin des inscriptions de la Cyrénaïque : courtes inscriptions, presque toutes des épitaphes, de villes de la Cyrénaïque en dehors de Cyrène (n. 716-795).

#### AFRIQUE DU NORD

253. Le fascicule 2 du tome IX du *SEG* (cf. n° 252), groupe (pp. 102-113, nos 796-887) les inscriptions grecques de l'Afrique proconsulaire, de la Numidie et des Maurétanies publiées depuis 1921 jusqu'à 1938; on voit par là combien le *SEG* s'est éloigné de son programme, qui consistait à republier celles des inscriptions qui avaient été éditées l'année précédente en ordre dispersé, et non point dans des recueils ou par séries ordonnées; lenteurs, atermoiements, scrupules, répugnance à conclure ont fini par en faire des sortes de suppléments aux *Corpus*, pour la confection desquels la Rédaction n'est pas armée.

254. *Algérie*. — L'étude d'A. Berthier sur des amphores rhodiennes trouvées à Constantine (*Bull.* 1944, 200 a) a paru aussi dans *Bull. arch. Comité trav. hist. 1941-1942* (1944), 330-339.

255. *Sétif*. — *Bull. Arch. Comité trav. hist. 1941-1942* (1944), 207-208 : l'épitaphe latine d'un cornicularius d'un préfet de la flotte de Misène est suivie des deux mots grecs : Ἀμαχὶ Εὐψύχῃ. A notre avis, le premier n'est pas « Ἀμαχί, pour Ἀμαχίσι, adverbe dont le sens équivaldrait au latin *sine querela* », mais plutôt le vocatif du *signum* Ἀμάχῃς (forme tardive pour Ἀμάχῃος), comme *Acholi, Acaci*; cf. l'article essentiel de Ad. Wilhelm, *Wiener Studien* 1902, 1-5 : Εὐψύχῃ Εὐγένῃ; on a d'autres exemples d'une telle apostrophe, en grec, au bas d'une

inscription latine dans l'Occident (ainsi *IG*, XIV, 2277 (Ligurie); 2387 (Pola); 2475 (Arles); 2526-2531 (Lyon) et l'index, p. 772).

256. **Maroc. Rabat.** — L. Chatelain, *Bull. arch. Comité trav. hist. 1941-1942* (1944), 341-342 : Une inscription grecque de Rabat, publie une inscription sur marbre trouvée lors de la construction des dépendances de la nouvelle Résidence générale en 1916 : Μαινω; Πτολεμαῖο; Ἰουδαο;. — Il s'agit d'un Juif, Ἰουδαῖο; (transcrit Ἰουδαῖο;); sur une photographie que nous avait transmise il y a quelques années M. R. Thouvenot, nous lirions plutôt Μαρεῖνο;. R. Thouvenot lit Ματεῖνο; (d'après *Ann. Épigr.* 1946, p. 20).

## ITALIE ET SICILE

257. **Rome.** — *Epigraphica*, V-VI (1943/44), 120, n. 1862, cite deux épitaphes grecques trouvées au kilomètre 13 de la Via Nomentana et publiées par G. Annibaldi, *Not. Scavi*, 66 (1941), 187-195 : 1, épigramme pour un médecin désintéressé (μισόχρυσος) et parfait (δλόχρυσος) : Θεοῖς κ(α)τ(α)χ(θ)ονίοις. Ἰητρῶν τὸν ἀριστον ἐπὶ χθονὶ γαῖα καλύπτει Διονύσιον τὸν μισόχρυσον δλόχρυσον. — 2, Θεοῖς κ(α)τ(α)χ(θ)ονίοις Γ. Οὐελλίω Σμαραγδιανῶ τῷ καὶ Φιλοθέῳ υἱῷ Γ. Οὐέλλιος Διονύσιος.

258. **A. Ferrua, Epigraphica**, IV (1942), 40-68 : *Analecta Romana*, I, S. Sebastiano. Inscriptions, surtout latines, trouvées dans les fouilles de S. Sébastien in *calacumbas* et déposées dans le musée près de l'église. P. 55, n. 32 : Τ. Κλ. Νέρ-κ[ιστος] Ἰ(ουλί)α Δαιωνέτη (?) τῆ, ἀσυνκρίτοι γυναικί. In *fr(onte) p(edes) VII, in ag(ro) p(edes) XII*. — N. 32 : Ἰουλί)α Μαρκιανῆ, συνδῖω **KACIY** — — N. 34 (photo) : Συνέκδημος καὶ Ἰανουαρία μ[ή]τηρ ἔθ[η]κ[εν] (?). — P. 56, n. 55 (photo) : [Ἐ]νθῆδε κε[μ]α: πᾶσιν [π]οθινός, (plutôt qu'un nom de personne) [κ' ?] ἐτέων, [Ἀ]ματεὺς καὶ ἑκαδὸς θαλ[ε]ρῆ τε μνήμη (?). — N. 36 : Α. Κλαύδι[ος] Ἠρώδης. — *Ibid.*, V-VI (1943-44), 3-26, suite de la publication. — P. 9, n. 84, reproduit avec photo : Ἐνθῆδ' ἀπόκειται Θεονόη, παῖς εὐσεβῆς πραεῖα, σεμνή, καὶ καλή, σοφὴ τε ἄμα, et p. 17, n. 99 (avec photo) : Ἰ(ούλιος). Ἄλκιμος καὶ Ἰ(ουλί)α Τορευματίν (cf. *Bull.* 1942, 98) Ἰουλί)α Κρίστη θυγατρὶ θεοφιλεστάτη μνήμης χάριν. Θεοῖς Δ(αίμοσιν). P. 18, n. 101 : graffite de sens obscur : χθὼν ἐμπιπτότων ? — P. 23, n. 116, débris d'un cippe avec épitaphe d'un flûtiste grec : x [ό] καὶ Εὐφρημος (certainement un second nom, et non pas une épithète) πυθαύλης καὶ χοραύλης [Κ]ύπριος.

258 a. W. Morel, *Class. Rev.* 1946, 64 : A new metrical inscription from Rom. Dans l'épigramme *Bull.* 1941, 182 n. 4. M. lit et restitué, à la fin : [σ]ῶμα μαρμαίς.

259. J. H. Oliver (n° 102, pl. II, publie une photographie du document relatif aux péanistes *IG*, XIV, 1059.

259 a. **Capri.** — D. M. Pippidi, *Autour de Tibère* (201 pp. in-8; Bucarest, 1944), pp. 89-109 : Note sur une épigraphie funéraire grecque métrique de Capri, republie, sans l'avoir abrégé, un article antérieur sur *IG*, XIV, 902; cf. *Bull.* 1936, 394.

260. **Rhégion.** — Ch. Picard, *Rev. Hist. Relig.* 1945 (129), 31-46 : Le relief inscrit de Louther Castle et les cultes de prytanées en Grèce, reproduit la photographie de *IG*, XIV, 617, donnée par F. Poulsen dans les *Einzelauftnahmen* (XI, 1929), n. 3098. Le relief proviendrait du prytanée.

261. **Sicile.** — A. Ferrua, *Epigraphica*, V-VI (1943-44), 104-108 : *L'epigrafia cristiana di Sicilia*, publie sa communication au Congrès épigraphique d'Amsterdam en 1938. Aux 200 inscriptions connues vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les

recherches et les fouilles de Cavallari et d'Orsi, notamment dans les catacombes de Syracuse, ont ajouté environ 800 textes, publiés surtout par Orsi avec peu d'expérience; on ne peut se fier au *Museum epigraphicum* de V. Strazzulla; excellents travaux de J. Führer (*Forschungen zur Sicilia Sotterranea*, Munich, 1897), interrompus par la mort. Le Corpus est entrepris par A. Ferrua. L'épigraphie chrétienne de Syracuse peut se dater du milieu du iv<sup>e</sup> s. au milieu du v<sup>e</sup>; à Catane, quelques inscriptions remontent au début du iv<sup>e</sup>. Dans la Sicile orientale, les neuf dixièmes des inscriptions sont en grec; les inscriptions peu nombreuses de la Sicile occidentale donnent l'impression contraire. Elles fournissent un bon matériel pour l'étude du formulaire funéraire, de la religion et de la langue. Importance en Sicile de l'*instrumentum domesticum* et de la masse des sceaux byzantins inédits.

262. A. Ferrua, *Epigraphica*, V-VI (1943-44), 85-100 : *Sicilia bizantina*, signale qu'on a réuni sous ce titre des articles de P. Orsi sur les antiquités chrétiennes de basse époque en Sicile (Vol. I, 250 pp. in-4; Tivoli, 1942) qui avaient paru surtout dans la *Byz. Zeitschrift* et il reprend l'interprétation de certaines inscriptions, en ajoutant à l'occasion des documents semblables. Il s'agit surtout d'*instrumentum domesticum* : encensoirs (avec la formule  $\acute{\omicron}$  θεός ὁ προσδεξάμενος τὸ θυμίαμα τοῦ ἁγίου Ζαχαρία; une fois le prophète David), poids (pour la plupart du v<sup>e</sup> au vi<sup>e</sup> siècle, avec indication d'onces et de solidi, nom du préfet de la ville ou la formule θεοῦ χάρις), anneaux. Observations sur des épitaphes d'Acrae.

263. *Messine*. — *Epigraphica*, V-VI (1943-44), 133, n. 1930, reproduit les inscriptions publiées par P. Griffo, *Not. Scavi* 1942, 6-91 : marques de briques avec Μαρμαρίτων ou avec Ἀνδρέα, et cinq épitaphes grecques de l'époque impériale.

264. *Catane*. — G. Libertini, *Arch. Eph.*, Vol. du Centenaire, II, 1937 (1940), *Δημητροακία*, publie, pp. 721-726, un relief (photo, p. 722, fig. 6) dédié Δίμπτρι καὶ Κόραϊ par — ων καὶ ἡ γυνὴ αὐτοῦ Ἀρισ... καὶ τὰ τέκνα. Le relief représente les deux déesses et une eschara hémisphérique, et il doit dater du iv<sup>e</sup> siècle.

265. *Lilybée*. — *Epigraphica*, V-VI (1943/44), 133, n. 1929, reproduit une intéressante imprécation sur lame de plomb publiée par E. Gabrici, *Not. Scavi* 66 (1941), *Rinvenimenti nelle zone archeologiche di Panormo e di Lilibeo*. On lit notamment d'un côté : Δέουμί σου κάτω Ἑρμῆ κάτωχε, Ἑρμῆ, σοῦ καὶ οἱ πολλοὶ παραιτητῆ: δὲ ἀνικόνου: Τελχῖνες. Δῶρον τοῦτο πέμπω παιδ[ίστην —]. Il y a une description complète et monotone de la femme contre qui est dirigée l'imprécation : Παιδίστην καλὴν ὀνομάζω σοι: [δῶρον ?] καλόν, ὅτα νοστή, θώρακα καλῆ[ν], Πρῖμα Ἄλλια, ἔχοντα τρίχας καλὰς, πρόσωπον καλόν, μέτωπον καλόν, ὄφρυς καλαί, ὀφθαλμοὶ καλοί, δύο ὦπα λεῖα, δύο μυκτῆρ[ες], σῶμα, ὀδόντες, ὅτα λεῖα, τράχηλος, ἀκρωτήρια. Κατορύττω, σείω, εὐοῖ (?). Μνήμα εἶς τί ἐπαφρόδειτον Ἄλλια Πρῖμα ταύτης τὴν ἐπιστολὴν γράφω. — Le revers est plus mutilé. Relevons : — φει ὁ Κέρβερος. Puis encore une énumération des membres d'Allia Prima : [κ]νήμη καλαί, ἀκρωτήρ[ια] καλὰ ἄπκντα. Invocations à Hermès Katochos ἵνα αὐτὴν [παραδό]σει: τῇ κυρεῖα ἀδευ- et ἵνα ἀποξέης [Πρ]ῖμαν Ἄλλιαν; — δωρέω τῇ κυρεῖα Περσε[ί]φονη. Κατορύττω εἰς [Ἀθήνη ?]. — Une autre imprécation sur plomb contenant surtout des noms.

Jeanne ROBERT, Louis ROBERT.